

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RÉFÉRENDUM DE 1980 À TRAVERS LES USAGES DU PASSÉ : UNE  
MÉMOIRE AU SERVICE DES LUTTES DE REPRÉSENTATION

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
JEAN-SIMON BIGRAS

JANVIER 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	V
RÉSUMÉ .....	VI
INTRODUCTION.....	1
Bilan historiographique.....	4
Les référendums au Canada et dans le monde occidental.....	4
Les référendums dans le cadre québécois.....	10
Histoire mémorielle et usages du passé dans le contexte québécois.....	18
La mémoire collective .....	19
Les usages du passé et le champ politique québécois .....	22
Problématique générale de recherche.....	27
Sources et méthode.....	30
Plan du mémoire.....	36
CHAPITRE I	
D'UN RÉFÉRENDUM À L'AUTRE : UN TOUR D'HORIZON HISTORIQUE ET STATISTIQUE.	
.....	37
1.1 Mise en contexte des débats constitutionnel entre 1980 et 1995 .....	38
1.1.1 Le référendum et ses lendemains immédiats .....	40
1.1.2 Le rapatriement de la Constitution.....	43
1.1.3 Mulroney et le « beau risque ».....	45
1.1.3 Meech et Charlottetown.....	46
1.1.4 Vers le deuxième référendum .....	48
1.2 Le référendum et les usages du passé : quelques résultats statistiques.....	50

Conclusion .....	58
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>LES STRATÉGIES RÉFÉRENDAIRES : LA JOUTE PARTISANE REMÉMORE</b>	
<b>LE PIRE DE 1980.</b> .....	<b>60</b>
2.1 La promesse de Trudeau de renouveler le fédéralisme (1980-1995) .....	61
2.2 Dépenses référendaires et utilisation des fonds publics (1980-1995).....	71
2.2.1 Campagne du Oui et fonds publics (1980-1995) .....	72
2.2.2 Ottawa et les dépenses référendaires (1980-1983).....	80
2.3 La question référendaire (1983-1995) .....	83
2.4 La campagne de peur (1991-1995) .....	89
Conclusion .....	92
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>INTERPRÉTATIONS DU RÉSULTAT RÉFÉRENDATAIRE : UNE AMBIGUÏTÉ</b>	
<b>MANIFESTE.</b> .....	<b>96</b>
3.1 La légitimité du gouvernement (1980-1984).....	96
3.2 Le caractère permanent ou provisoire du résultat du référendum (1980-1987)..	102
3.2.1 Un vote définitif contre toute sorte de souveraineté (1980-1991) .....	102
3.2.2 La défaite du Oui n'est pas définitive (1980-1987) .....	106
3.3 Un vote pour le fédéralisme (1980-1992) .....	107
3.4 Les effets du référendum (1980-1995).....	114
3.4.1 L'accaparement de l'espace public (1980-1984). .....	115
3.4.2 La division de la population : Une réconciliation souhaitée (1980-1995)..	117
3.4.3 L'échec référendaire a placé le Québec dans une position de faiblesse (1980-1995)..	121
Conclusion .....	123
CONCLUSION .....	126
BIBLIOGRAPHIE.....	139
Sources .....	139
Études.....	139

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Légende du tableau 1.....	34
Tableau 2 Légende du tableau 2.....	51
Tableau 3 Légende du tableau 3.....	52
Tableau 4 Légende du tableau 4.....	54
Tableau 5 Légende du tableau 5.....	55
Tableau 6 Légende du tableau 6.....	56
Graphique 1 Légende du graphique 1.....	56

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADQ : Action démocratique du Québec

DAN : Débats de l'Assemblée nationale

PCC : Parti conservateur du Canada

PE : Parti Égalité

PLC : Parti libéral du Canada

PLQ : Parti libéral du Québec

PQ : Parti québécois

ROC : Rest of Canada

UN : Union nationale

## RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse les transformations de la mémoire publique du référendum du 20 mai 1980, véhiculée par les responsables politiques et les producteurs d'opinion québécois. Les sources étudiées proviennent des débats de l'Assemblée nationale, des Commissions parlementaires et de certaines conférences de presse. De plus, nous avons recueilli les articles des chroniqueurs et éditorialistes de quatre quotidiens québécois, soient *La Presse*, *The Gazette*, *Le Devoir* et *Le Soleil*. Ce mémoire étudie donc les luttes de représentations qui affligent l'espace public québécois entre 1980 et 1995, à l'aide du concept d'usage du passé.

Plusieurs questions de recherche orientent notre réflexion; quels sont les usages du passé des acteurs étudiés lorsqu'ils évoquent le référendum de 1980 et comment ces usages se transforment-ils dans le temps? En d'autres termes, de quoi parlent les acteurs étudiés lorsqu'ils font référence à ce référendum? Quelles sont leurs intentions? Quels sont leurs objectifs politiques? Au terme d'une analyse à la fois quantitative et qualitative ayant permis de répertorier 796 usages du passé, ce mémoire arrive à la conclusion que les rivalités partisans ont teinté les conflits de représentation entourant la mémoire du référendum de 1980. Ainsi, les usages du passé deviennent parfois des armes rhétoriques dans les mains des acteurs étudiés leur permettant d'imposer leurs agendas politiques. Ce phénomène est principalement vrai pour les responsables politiques libéraux, quoique les autres acteurs ne laissent pas leur place.

**MOTS CLÉS :** Référendum de 1980, Usages du passé, Souveraineté, Fédéralisme, Référendum de 1995, Question constitutionnelle.

## INTRODUCTION

Au cours des années 1950, le vent de changement qui secoue l'Occident fait naître une nouvelle forme de nationalisme au Québec. Constatant l'infériorité socio-économique des francophones, les néonationalistes perçoivent l'État québécois comme un important levier<sup>1</sup>. Au début des années 1960, l'indépendance du Québec devient la seule solution viable pour une frange grandissante de ces néonationalistes. Mais, pour plusieurs autres, la souveraineté n'est toujours pas une option valable. Ces derniers considèrent le fédéralisme canadien comme un modèle politique sûr qui avantage le Québec. Cela ne les empêche pas de militer pour qu'Ottawa n'empiète pas sur les champs de compétence québécois, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et des affaires sociales<sup>2</sup>. Ces deux courants idéologiques ne sont pas les seuls à s'affronter dans l'arène des représentations identitaires. Le nationalisme dans le Rest of Canada (ROC) est également en pleine transformation. Ce nationalisme jadis basé sur l'identité britannique s'appuie désormais sur une conception civique de la nation, promouvant un idéal d'égalité<sup>3</sup>. Au cours des deux décennies subséquentes, Pierre E. Trudeau achève cette transformation en instaurant une politique de multiculturalisme. Les Canadiens de toutes origines ethniques

---

<sup>1</sup> Les idéologies du néonationalisme et de la sociale démocratie – cette dernière étant promue dans la revue *Cité libre* – qui s'opposent à l'origine sont des éléments fondamentaux de la genèse de la Révolution tranquille. Michael Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus neo-nationalism, 1945-1960*, Montréal/Kingston, MQUP, 1985, p. 119-120.

<sup>2</sup> Louis Balthazar, « Le nationalisme au Québec », *Études internationales*, vol. 8, no 2, 1977 p. 276-277.

<sup>3</sup> Voir José E. Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-1971*, Toronto, UBC Press, 2006, 277p.

peuvent dès lors se reconnaître dans la nation canadienne, mais ce sont les Canadiens français qui sont les plus concernés par cette politique de construction nationale<sup>4</sup>.

Parmi les quelques mouvements et partis politiques souverainistes, le Parti québécois (PQ) s'impose alors comme celui qui pourrait être en mesure de faire l'indépendance<sup>5</sup>. Le chef du PQ, René Lévesque, promet lors des élections provinciales de 1976 de tenir un référendum sur la souveraineté-association au cours d'un premier mandat péquiste<sup>6</sup>. La victoire péquiste de novembre 1976 permet à Lévesque de réfléchir au processus référendaire qui s'enclenche lentement. Le 1<sup>er</sup> novembre 1979, on publie le Livre blanc sur le projet de souveraineté-association. De fait, avec le référendum, le gouvernement Lévesque demande au peuple québécois de lui accorder le mandat de négocier les termes d'un nouveau partenariat avec le reste du Canada. Il faut souligner que ce type de partenariat ressemble plus à un fédéralisme asymétrique qu'à une indépendance dite « absolue »<sup>7</sup>. Une fois que cette entente aurait été conclue, si les responsables fédéraux acceptaient de négocier, le gouvernement péquiste aurait proposé un second référendum afin de ratifier le

---

<sup>4</sup> Voir Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 485p.

<sup>5</sup> Gilles Laporte et Luc Lefebvre, *Fondement historique du Québec*, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Chenelière Éducation, 2008, p. 167-168. Louis Balthazar précise qu'au tournant des années 1970, « [i]l est vrai que le souffle nationaliste passe du côté du parti québécois et que le parti libéral, devenant peu à peu la seule solution de rechange à l'indépendantisme, perd l'inspiration qui l'avait animé aux jours de la Révolution tranquille. Mais, malgré tout, le nationalisme est encore vivant au sein du gouvernement Bourassa, et le parti québécois, pour sa part, ne va jamais jusqu'à proposer le type d'indépendance dont rêvaient les premiers promoteurs du mouvement indépendantiste avant 1968. » Louis Balthazar, *loc. cit.*, p. 278.

<sup>6</sup> Bien que le programme du PQ exige la mise en branle immédiate du processus d'accession à la souveraineté à la suite d'une victoire péquiste, Lévesque n'est pas pressé de tenir un référendum. En 1976, des sondages défavorables à l'option souverainiste le poussent à faire porter la campagne du PQ sur la nécessité de remplacer le gouvernement Bourassa et de former un bon gouvernement. Il attendra la dernière année de son premier mandat pour finalement annoncer le référendum. Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque. Tome 1. De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, p. 301-310.

<sup>7</sup> Pour en apprendre plus sur la manière dont l'option péquiste a été « diluée » à la fin des années 1970, voir Robert Comeau, « D'un référendum à l'autre », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme. Tome II. 1968-2012*, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 133-134.

nouveau statut constitutionnel du Québec. Le référendum a lieu le 20 mai 1980 et le projet souverainiste est rejeté par une majorité de Québécois : 2 187 991 votent Non, pour 59,56 % des suffrages exprimés, et 1 485 851 votent Oui, pour 40,44 % des suffrages exprimés. Le taux de participation lors de ce référendum est de 85,61 %<sup>8</sup>, un taux record qui est toutefois dépassé lors du référendum de 1995.

Notons que le référendum de 1980 ne constitue ni la première ni la dernière tentative d'un gouvernement de faire appel au peuple québécois. En effet, au niveau fédéral, trois référendums ont lieu. Le premier porte sur la prohibition des boissons alcooliques et a lieu le 29 septembre 1898. Le second qui date de 1942 cherche à relever le gouvernement de sa promesse de 1940 de ne pas imposer la conscription. Le dernier concerne le renouvellement de la constitution canadienne et plus précisément l'Accord de Charlottetown. Il a lieu le 26 septembre 1992. Sur le plan provincial, le Québec a connu quatre référendums si l'on tient compte du référendum du 30 octobre 1995, la version québécoise du référendum de 1992, celui du 20 mai 1980, et le référendum portant sur la vente de la bière et du vin du 10 avril 1919<sup>9</sup>. Tout comme le plébiscite de 1942 et le référendum de 1995, le référendum de 1980 marque considérablement la mémoire collective des Québécois. Certes, le discours du premier ministre Lévesque « Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire : à la prochaine fois<sup>10</sup> » est gravé dans les mémoires, mais tous n'en ont pas gardé le même souvenir. Qui plus est, les raisons et les façons de s'y référer sont nombreuses. En conséquence, afin de mieux comprendre ces enjeux mémoriels, notre étude porte sur les usages publics du passé du référendum du 20 mai 1980.

---

<sup>8</sup> Directeur général des élections du Québec, *La consultation populaire au Canada et au Québec*, 3<sup>e</sup> éd, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2000, p. 39-42.

<sup>9</sup> Patrick Taillon, *Le référendum, expression directe de la souveraineté du peuple?; Essai critique sur la rationalisation de l'expression référendaire en droit comparé*, Paris, Dalloz, 2012, p. 525-526.

<sup>10</sup> René Lévesque, « À la prochaine fois. », dans Paul Terrien, *Les grands discours de l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 354.

## Bilan historiographique

La première partie de notre bilan historiographique aborde les études qui traitent des référendums à l'international de même que des référendums canadiens et québécois, ce qui nous mènera à aborder le référendum de 1980. Ensuite, dans la seconde partie nous nous intéresserons à l'histoire de la mémoire. Pour ce faire, nous ferons la lumière sur le renouveau de l'histoire politique afin de traiter du concept des usages publics du passé en abordant au passage les travaux portant sur la mémoire collective.

### Les référendums au Canada et dans le monde occidental

D'entrée de jeu, quelques mots sur la façon dont l'historiographie occidentale a abordé l'outil référendaire comme objet d'étude. Soulignons que les historiens ont laissé de côté cet objet d'étude puisque tous les auteurs des ouvrages que nous avons recensés sont juristes ou politologues<sup>11</sup>. Ceci étant dit, nous avons distingué une tendance générale qui consiste à adopter une approche comparative dans la description des différentes expériences référendaires. En effet, les auteurs comparent les façons dont on utilise le référendum dans certains pays afin d'y distinguer les différences en termes de pratiques, de conventions et son encadrement par les lois des pays étudiés<sup>12</sup>.

Le politologue Lawrence Leduc s'inscrit dans cette mouvance avec une étude combinant analyses empirique et théorique qui compare 199 référendums tenus dans 58 pays. Leduc y décèle des récurrences dans les enjeux entourant ces référendums.

---

<sup>11</sup> Nous n'avons pas la prétention de présenter une recension exhaustive des écrits sur le sujet et reconnaissons que cette dernière est plutôt canado-centrée. Notre ambition est de cibler quelques ouvrages jugés pertinents afin de mieux situer le cas québécois dans les sections suivantes.

<sup>12</sup> Notons que dans la plupart des cas, les auteurs traitent également de l'expérience canadienne dans leur étude comparative. Nous les abordons tout de même dans cette section puisque le cas canadien y est traité sur un pied d'égalité avec les autres pays. Pour ce qui est des ouvrages dont l'objet d'étude principal se limite à l'expérience référendaire canadienne, ils seront abordés dans la prochaine section du bilan.

Cela lui permet de classer les référendums en fonction de quatre catégories : les enjeux constitutionnels, les ententes internationales et les traités, les questions de souveraineté et d'autodétermination, et des enjeux plus généraux de politiques publiques. Il cherche à nuancer la vision présentant le référendum comme l'outil de prédilection de la participation citoyenne à la vie démocratique. Il conclut que malgré ses lacunes, l'outil référendaire demeure un bon moyen d'améliorer la qualité de la démocratie chez les nations qui y ont recours<sup>13</sup>.

Spécialiste du cas suisse, pays de prédilection du référendum et de la démocratie directe<sup>14</sup>, le politologue Yannis Papadopoulos présente un ouvrage dans lequel il cherche à clarifier les enjeux liés à l'exercice de la démocratie directe et améliorer la connaissance de ses mécanismes<sup>15</sup>. Pour ce faire, il utilise l'approche comparative en présentant les expériences référendaires suisse, italienne et californienne. Ces États ont l'avantage d'avoir une longue expérience de démocratie directe, notamment au niveau des référendums communément appelés initiatives populaires. L'analyse comparative de l'auteur « montre très clairement que la démocratie directe n'est pas une condition nécessaire pour la genèse d'une culture de compromis [...] [ni] une condition suffisante pour le développement d'une culture consensuelle<sup>16</sup>. » Il conclut que des mécanismes similaires ne produisent pas nécessairement les mêmes effets sur des systèmes politiques différents et qu'il n'y a pas de modèle universel de démocratie directe qui peut être appliqué à l'ensemble des États.

L'Australie est un autre pays qui a connu une riche expérience référendaire sans pour autant avoir suscité l'intérêt de la communauté scientifique. En étudiant les référendums australiens sous les angles juridique, politique et historique, George

---

<sup>13</sup> Lawrence Leduc, *The Politics of Direct Democracy: Referendums in Global Perspective*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, p. 13-17.

<sup>14</sup> Entre 1848 et 1993, 414 des 799 référendums nationaux étaient suisses. Yannis Papadopoulos, *Démocratie directe*, Paris, Economica, Collection Politique comparée, 1998, p. 42.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 73.

William et David Hume se désolent que la très grande majorité d'entre eux ont été rejetés par la population. Les auteurs suggèrent qu'en faisant participer activement la population à toutes les étapes du processus référendaire, celle-ci sera plus encline à voter « Oui », que si on lui demande son avis seulement une fois rendu dans l'isoloir<sup>17</sup>.

Dans un article paru en 2007, le juriste Patrick Taillon tente de doter le référendum consultatif d'une nouvelle définition, qui est généralement opposé au référendum décisionnel. Pour ce faire, il présente une comparaison de droit référendaire entre les modèles britannique, scandinave et canadien. Les conclusions de son analyse lui font dire que les traditions référendaires de ces pays font en sorte que les responsables politiques sont liés aux résultats des référendums consultatifs, contrairement à ce que l'on peut penser. Cette procédure référendaire n'a donc plus raison d'être, et c'est pourquoi il suggère d'opter plutôt pour une autre formule, le référendum d'orientation<sup>18</sup>. Quelques années plus tard, Taillon présente dans un livre issu de sa thèse doctorale, une seconde étude de droit comparé en adoptant un angle d'approche original et novateur dans sa thèse doctorale. En comparant les expériences référendaires canadienne, française et suisse, Taillon cherche à démontrer l'existence d'un phénomène commun à ces trois pays, la rationalisation de l'expression référendaire. Il décrit ce phénomène, qu'il qualifie de néfaste pour la démocratie référendaire, comme :

l'ensemble des procédés juridiques qui, de près ou de loin, contribuent à limiter les impacts soi-disant "négatifs" des choix formulés par le peuple dans le cadre de la démocratie référendaire. Cette rationalisation vise à créer les conditions permettant non pas tant d'éviter la tenue d'un référendum, mais bien de "contourner" des résultats<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> George William et David Hume, *People Power: The History and Futur of The Referendum in Australia*, Sydney, UNSW Press, 2010, 303p.

<sup>18</sup> Patrick Taillon, « Pour une redéfinition du référendum consultatif », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 59, no 1, 2007, p. 143-155.

<sup>19</sup> Patrick Taillon, *op. cit.*, p. 17-22.

Dans un article paru en 1998, le politologue James Iain Gow fait la description du modèle de démocratie directe californien pour faire une comparaison sommaire avec l'expérience canadienne et québécoise<sup>20</sup>. Il en conclut que le référendum et l'initiative populaire semblent être de bons outils de ce côté-ci de la frontière, car le désabusement envers la politique représentative est sensiblement le même qu'il était un siècle plus tôt en Californie, lorsqu'on vit apparaître la démocratie directe. Il conclut qu'au Canada, la façon de laisser le peuple décider est bien timide lorsque comparée à celle de la Californie. Mais l'expérience californienne révèle plusieurs travers qui devraient nous faire réfléchir avant de songer à l'imiter<sup>21</sup>.

Anthony Beauséjour nous propose une analyse comparative captivante, qui étudie les processus référendaires écossais et catalan, deux nations qui ont tenu un référendum en 2015, à la lumière des conclusions de la Cour suprême du Canada et du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*. Les conclusions de ce *Renvoi* ont d'ailleurs inspiré les référendums écossais et catalan. Elles stipulent qu'avant même la tenue d'un référendum, l'État central doit entamer des négociations avec la région sécessionniste afin de convenir des modalités de la sécession<sup>22</sup>. Beauséjour conclut que le succès « démocratique » du processus référendaire écossais est dû à l'attitude conciliante adoptée par Londres, mais qui ne s'est toutefois pas conformé totalement aux enseignements de la Cour suprême du Canada. À l'inverse, l'attitude de Madrid à l'égard du référendum catalan est allée complètement à l'encontre des conclusions du *Renvoi*. Le gouvernement fédéral espagnol s'étant fortement opposé à chaque étape du processus référendaire tout en réprimant judiciairement les indépendantistes catalans<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> James Iain Gow, « Les effets pervers d'une bonne idée : la démocratie directe en Californie », *Politique et Sociétés*, vol. 17, nos 1-2, 1998, p. 239-271.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>22</sup> Anthony Beauséjour, *Les Référendums sur la souveraineté de l'Écosse et de la Catalogne. Le Renvoi relatif à la sécession du Québec en comparaison*, Mémoire de maîtrise (droit), Université de Montréal, Montréal, 2015, p. 146.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 133.

Nous venons de voir sommairement que l'étude du référendum en tant qu'outil démocratique a bien été couverte par la littérature scientifique. De plus, par le biais de la comparaison entre les nations, nous avons entrevu de quelles façons est instrumentalisé l'outil référendaire ailleurs dans le monde, quoique les ouvrages recensés soient tous occidentaux et principalement rédigés par des chercheurs francophones. Il est maintenant temps de voir ce qui a été écrit sur l'expérience référendaire canadienne. Notons d'abord que la très grande majorité des allusions qui sont faites à son sujet la restreignent à trois référendums : le référendum sur la prohibition de 1898, le plébiscite sur la conscription de 1942 et le référendum de 1992. Mais, paradoxalement, très peu d'ouvrages les utilisent comme objet d'étude principale. Ils sont surtout abordés de manière détournée lorsque l'expérience référendaire canadienne est traitée.

Il est vrai que si l'on prend en compte seulement les référendums pancanadiens, cette liste est juste. Mais, comme le présente Stéphanie Boutin dans son mémoire de maîtrise, le Canada a une expérience référendaire beaucoup plus prolifique qu'on peut le croire. Cette dernière aborde l'outil référendaire en s'interrogeant sur la légalité des lois provinciales sur les référendums constitutionnels obligatoires en Colombie-Britannique et en Alberta. Son étude révèle que l'emploi de l'outil référendaire, qui remonte au début du siècle dernier, gagne en popularité depuis les années 1980 et 1990, et ce, tant au niveau fédéral, provincial, que chez les peuples autochtones<sup>24</sup>. Elle explique ce phénomène notamment par le changement de mentalité des responsables politiques qui, dans une conception très élitiste, étaient à l'origine réticents à donner le pouvoir au peuple. Elle parle même d'« un mépris pour la souveraineté populaire chez les Pères de la Confédération<sup>25</sup> ». De plus, le recours à la démocratie directe ou au référendum ne se serait fait qu'à des fins tactiques, pour

---

<sup>24</sup> Stéphanie Boutin, *Les lois provinciales sur les référendums constitutionnels obligatoires - un outil juridiquement possible, mais dont les effets compliquent la modification de la constitution canadienne*, Mémoire de maîtrise (droit), Université Laval, 2015, p. 59.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 25.

contourner l'opposition politique<sup>26</sup>. Pour Boutin, l'outil référendaire donne de la légitimité au processus de modification constitutionnelle en raison de son caractère démocratique tout en y amenant une certaine rigidité. L'auteure conclut qu'en se basant sur l'expérience référendaire canadienne, l'utilisation du référendum fait convention dans la constitution<sup>27</sup>.

Pierre Drouilly analyse quant à lui les résultats du référendum de 1992 sous l'angle du conflit linguistique, en le restituant dans le contexte électoral des deux décennies précédentes. Il n'est pas surpris de constater que le Canada a voté en bonne partie Oui et que le Québec francophone a voté Non. Ce qui le surprend et le désole, c'est que les groupes minoritaires du Québec, les anglophones et les allophones, ont voté en bloc pour l'Accord de Charlottetown et par conséquent contre la majorité. Il s'agit selon lui d'un scénario qui se perpétue depuis une vingtaine d'années<sup>28</sup>.

À la veille du référendum de 1980, les juristes Henri Brun et Guy Tremblay présentent un article dans lequel ils comparent les lois québécoise et canadienne en matière de consultation populaire<sup>29</sup>. Les auteurs prétendent que le projet de *Loi sur le*

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 40. D'ailleurs, Jérôme Bélanger-Champagne arrive à une conclusion similaire dans son mémoire de maîtrise. En effet, il prétend que les élites politiques qui ont créé les États nations modernes n'ont jamais eu l'intention de réellement faire participer le peuple à la vie politique. Reprenant à son compte la thèse de Francis Dupuis-Déry, il rappelle qu'il y a environ deux siècles le mot démocratie était connoté péjorativement et représentait le pire des systèmes politiques puisque donner le pouvoir au peuple était source de chaos. À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les élites politiques voulaient conserver le pouvoir entre leurs mains tout en donnant l'illusion à la population qu'elle pourrait contrôler son propre destin. Ils ont donc amorcé un glissement terminologique associant le mot démocratie au gouvernement représentatif. Jérôme Bélanger-Champagne; *La démocratie ne fut jamais une option : analyse critique des discours modernes de justification de l'État, du gouvernement représentatif et du rejet de la démocratie directe*, Mémoire de maîtrise (science politique), Université du Québec à Montréal, 2012, p. 44-45.

<sup>27</sup> Gérald Beaudoin emprunte sensiblement la même démarche, soulignant en 1977 que le gouvernement ne serait pas lié juridiquement au résultat d'un futur référendum, la valeur de ce dernier n'étant que moral et politique. Gérald Beaudoin, « Les aspects constitutionnels du référendum », *Études internationales*, vol. 8, no 2, 1977, p. 198.

<sup>28</sup> Pierre Drouilly, « Réflexions sur le référendum de 1992 », *Cahiers de recherche sociologique*, no 20, 1993, p. 225.

<sup>29</sup> Henri Brun et Guy Tremblay, « Consultations populaires québécoises et référendums fédéraux », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, no 1-2, 1979, p. 137-152.

*référendum au Canada* est assez similaire à la *Loi sur la consultation populaire* québécoise quant au type de référendum et à la façon de tenir les référendums. Par contre, pour ce qui est des moyens de contrôle et principalement en ce qui a trait au contrôle des dépenses référendaires, le modèle canadien diffère par son caractère moins démocratique<sup>30</sup>.

Cette rapide incursion dans la littérature scientifique traitant des référendums à travers le monde occidental nous a ouvert les yeux sur le fonctionnement et les multiples facettes de cet outil politique. Elle nous permet d'en apprendre plus sur l'histoire de la démocratie directe canadienne qui est plus riche et ancienne qu'on peut le croire. Cependant, nous constatons que l'outil référendaire n'est pas la panacée puisqu'il n'est pas toujours employé pour les bonnes raisons. Les agendas politiques prennent parfois le dessus sur la volonté du peuple. Voyons maintenant si le modèle de référendum privilégié en 1980 peut s'inscrire dans la tradition canadienne ou si une particularité québécoise s'est développée au fil des ans.

#### Les référendums dans le cadre québécois

Nous pouvons dire que le référendum québécois de mai 1980 est un cas unique, d'une haute importance dans l'expérience référendaire canadienne. En effet, pour la première fois dans l'histoire du pays, les citoyens d'une province ont l'opportunité de voter sur un enjeu pouvant modifier de manière capitale la fédération canadienne, soit la souveraineté du Québec. Évènement d'autant plus important qu'il a créé un précédent au niveau des réformes constitutionnelles et ainsi inspiré la tenue du référendum pancanadien de 1992 et du référendum québécois de 1995. Malgré cela, force est de constater qu'en tant qu'objet d'étude le référendum de 1980, tout comme celui de 1995, a suscité peu d'intérêt auprès des historiens. Cela nous pousse à porter notre regard sur la production scientifique provenant des chercheurs des

---

<sup>30</sup> *ibid.*, p. 147

autres disciplines des sciences humaines, principalement les politologues et les spécialistes en communications. Le référendum de 1995 fait l'objet d'un grand intérêt de la part de ces chercheurs depuis les 20 dernières années, alors que l'étude du référendum de 1980 est pratiquement tombée dans l'oubli. L'engouement des dernières années pour le deuxième référendum indépendantiste qui a produit cette littérature prolifique nous pousse à l'aborder en premier. Nous concluons ensuite cette section en traitant du référendum de 1980.

Notons que plusieurs auteurs, principalement des politologues, ont écrit sur le référendum de 1995, quoique souvent de manière détournée. Leur angle d'approche est de cibler et d'expliquer les conflits qui ponctuent la relation Québec-Canada des dernières décennies, afin de distinguer les défis de demain. Il va sans dire que ces ouvrages abordent plusieurs autres enjeux, mais leur contexte de production est marqué par l'esprit du référendum de 1995. L'objectif étant d'émettre des pistes de réflexion afin de sortir de « la crise constitutionnelle » dans laquelle le pays est plongé depuis le début des années 1980. *Le Duel constitutionnel Québec-Canada* de Léon Dion en est le meilleur exemple. Le politologue qui se qualifie d'intellectuel engagé y relate les péripéties constitutionnelles de l'entre-deux référendaire en faisant part de ses commentaires et analyses. Dion, qui a parfois été mêlé de près à ces débats, notamment aux travaux de la Commission Bélanger-Campeau, axe ses recherches dans un esprit de conciliation pour le salut du Québec, sans être contre le Canada<sup>31</sup>. Par ailleurs, l'ouvrage collectif sous la direction de John Meisel et Guy Rocher nous semble particulièrement intéressant puisqu'il traite des interprétations et représentations que se font les deux solitudes canadiennes de 34 événements qui ont

---

<sup>31</sup> Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 378p. Voir également Guy Lachapelle, Pierre P. Tremblay et John E. Trent (dir.), *L'impact référendaire*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1995, 409p; John E. Trent, Robert Andrew Young et Guy Lachapelle (dir.), *Québec-Canada : What is the path ahead? / Nouveaux sentiers vers l'avenir*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, 363p.; Kenneth McRoberts, *op., cit.*; Robert Andrew Young, *The Struggle for Quebec : From Referendum to Referendum?*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 210p; François Rocher et Benoît Pelletier (dir.), *Le nouvel ordre constitutionnel canadien : du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, 337p.

souvent déchiré le pays. C'est donc dans une perspective mémorielle que le référendum de 1995 est abordé, sans qu'il soit pour autant l'objet central de l'étude<sup>32</sup>.

À cette tendance dominante se greffe une seconde tendance, moins importante, mais très intéressante, qui consiste à étudier la couverture médiatique du référendum de 1995. Trois études méritent d'être examinées plus en profondeur. Dans son mémoire de maîtrise, Mario Fraser cherche à catégoriser les structures argumentatives des éditoriaux produits durant la campagne référendaire de 1995, provenant de quatre grands quotidiens québécois : *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Presse* et *The Gazette*, de même que huit quotidiens américains et anglo-canadiens<sup>33</sup>. Pour ce faire, Fraser a recours au modèle de Toulmin qui a pour caractéristique d'analyser le discours en fonction de la rhétorique de l'argumentation. Ainsi, ce modèle propose « une analogie juridique susceptible de remplacer l'argumentation analytique, alliant philosophie et logique à la théorie du droit, le "Tribunal de la raison"<sup>34</sup>. » Par ailleurs, nous trouvons très pertinent le fait que Fraser compare le discours des producteurs d'opinions anglophones et francophones qui est souvent présenté comme étant aux antipodes. À ce sujet, Fraser affirme que

même s'il existe un schéma argumentaire de base, l'analyse argument par argument du corpus démontre que chacun des quatre quotidiens québécois étudiés produit ses éditoriaux selon une structure argumentative qui lui est propre. Mais il est certain que, nonobstant les questions de langue et d'appartenance du quotidien, l'allégeance politique s'avère déterminante et que le clivage qui existe au plan idéologique se

---

<sup>32</sup> John Meisel, Guy Rocher et Athur Silver (dir.), *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 1999, 491p.

<sup>33</sup> Mario Fraser, *L'argumentation éditoriale : le cas de la campagne référendaire d'octobre 1995*, Mémoire de maîtrise (communication publique), Québec, Université Laval, 1997, 325p. Dans la même veine, Valérie Lapointe-Gagnon analyse les usages publics du passé que l'on retrouve dans la presse canadienne pour analyser la crise qui émane du référendum de 1995. Nous reviendrons sur ce mémoire plus loin. Valérie Lapointe-Gagnon, *De Fiel et de miel : Les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2008, 133p.

<sup>34</sup> Mario Fraser, *op. cit.*, p. 11.

répercute clairement sur le plan de la structure argumentaire des éditoriaux<sup>35</sup>.

Jean Levasseur se montre quant à lui très critique envers la couverture journalistique de la campagne référendaire, allant jusqu'à employer le terme de désinformation. Selon lui, les journalistes qui devaient se contenter de rapporter les faits – son analyse exclut les éditorialistes et les chroniqueurs d'opinion – ont manqué d'objectivité et de neutralité, en faisant fi du principe de réciprocité tout en multipliant les silences et omissions intentionnelles<sup>36</sup>. Son analyse porte sur trois quotidiens francophones et trois quotidiens anglophones : *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *The Gazette*, le *Globe and Mail* et le *Toronto Sun*. Il cherche à déterminer quelles ont été les logiques argumentatives des journalistes et si ces derniers ont été influencés par des tendances idéologiques.

Dans le même esprit que les deux derniers ouvrages, Martin Gélinas présente de manière plus nuancée une analyse de contenu du discours référendaire de 1995 à travers un corpus constitué de 113 éditoriaux et articles d'experts provenant de *La Presse*, du *Devoir* et du *Soleil*<sup>37</sup>. Son objectif est de trouver ce qui caractérise, distingue, oppose ou unit le discours référendaire de ces trois quotidiens. De plus, il cherche à savoir quels sont les argumentaires dominants pour chacun des camps qui s'affrontent. Pour se faire, il emploie la typologie des arguments, imaginé par André Gosselin et Gilles Gauthier. Il s'agit d'un modèle analytique conçu à l'origine pour expliquer l'argumentation d'acteurs politiques durant un débat télévisé, mais qui peut être appliqué aux discours des médias écrits. Les résultats de Gélinas montrent que l'argumentaire des partisans du Non est fondé principalement sur des arguments de la

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>36</sup> Jean Levasseur, *Anatomie d'un référendum (1995) : le syndrome d'une désinformation médiatique et politique*, Cap-St-Ignace, XYZ éditeur, 2000, p. 203-206.

<sup>37</sup> Soulignons la définition qu'il donne des éditorialistes : il s'agit de « journalistes qui ont pour tâche de diffuser et de défendre l'opinion ou l'idéologie de ceux possédant leur journal ». Martin Gélinas, *L'analyse de contenu du discours référendaire des quotidiens La Presse, Le Soleil et Le Devoir lors du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec*, Mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université du Québec à Montréal, 2003, p. 32.

catégorie politique, alors que celui des partisans du Oui est basé sur la même catégorie d'arguments, mais aussi sur les catégories historique et culturelle. De plus, *La Presse* ressort du lot comme étant le quotidien le plus militant avec 18 éditoriaux pour le Non, suivi du *Devoir* avec 12 éditoriaux pour le Oui et du *Soleil* avec 7 éditoriaux pour le Non<sup>38</sup>.

Pour ce qui est des travaux qui portent sur le référendum de 1980, notons que deux tendances peuvent être distinguées. La première, plus éclectique, présente l'évènement référendaire de manière descriptive<sup>39</sup>. D'abord, l'ouvrage collectif dirigé par Jack Jedwab adopte un caractère plutôt anecdotique. Il est toutefois pertinent puisque certains acteurs de la campagne référendaire, notamment des membres des médias et des responsables politiques dont Claude Ryan et Claude Morin, y relatent, dans une perspective de commémoration, leurs souvenirs respectifs de cet évènement et de ce qui s'en est suivi<sup>40</sup>. Ensuite, Claude-V. Marsolais, sans cacher son appui au projet souverainiste, décrit l'épisode référendaire dans le but d'expliquer l'échec du référendum. Il cherche donc à identifier les erreurs stratégiques du camp du Oui qu'il considère comme le grand responsable de la défaite<sup>41</sup>. Michel Boucher présente quant à lui une analyse statistique du comportement des électeurs québécois lors du référendum, sans toutefois en tirer de conclusion novatrice; les électeurs auraient voté en fonction des bénéfices monétaires et non monétaires qu'ils croyaient recevoir<sup>42</sup>.

Pour ce qui est de la seconde tendance, de la même manière que la littérature du référendum de 1995, elle étudie la couverture médiatique du référendum de 1980,

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 217-218.

<sup>39</sup> Notons la contribution de Graham Fraser qui dédit un chapitre au référendum dans sa synthèse sur le PQ. Graham Fraser, *Le Parti québécois*, trad. de l'anglais par Dominique Clift, Toronto, Libre expression, 1984, 432p.

<sup>40</sup> Il s'agit des actes d'un colloque organisé par l'Association des études canadienne à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du référendum de 1980. Jack Jedwab (dir.), *À la prochaine?: une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000, 167p.

<sup>41</sup> Claude-V. Marsolais, *Le référendum confisqué : histoire du référendum québécois du 20 mai 1980*, Montréal, VLB, 1992, 266p.

<sup>42</sup> Michel Boucher, « Le référendum de mai 1980 : présentation de quelques résultats statistiques », *Politique*, no 6, 1984, p. 103-124.

mais cette fois, le nombre d'études de ce genre est beaucoup plus grand. En voici quelques-unes examinées plus en détail.

Quelques jours après le référendum, un groupe de professeurs du département de science politique de l'Université de Montréal se sont regroupés pour produire l'ouvrage *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*<sup>43</sup>. Parmi les riches contributions de ce collectif, trois articles retiennent notre attention. Tout d'abord, André Blais affirme que l'interprétation des résultats d'un référendum est une étape importante du processus référendaire qui a la capacité d'influencer les futures consultations populaires. En se basant sur des sondages effectués durant les trois années précédant le référendum et sur les résultats du vote, il conclut qu'il n'y a pas eu de grandes fluctuations de l'opinion publique sur la souveraineté-association durant cette période<sup>44</sup>. Ensuite, l'article de Guy Bourassa adopte une approche novatrice en étudiant l'interprétation que s'est faite l'opinion publique des résultats du vote, à travers les médias écrits dans l'immédiat post-référendaire. Ainsi, *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Soleil* et *The Gazette* sont analysés du 21 mai au 9 juin 1980. Les textes retenus pour cette analyse sont « les éditoriaux, les commentaires et les analyses proposées par les journalistes et divers observateurs, et enfin, l'information sur les réactions des groupes et personnalités<sup>45</sup>. » La principale conclusion qu'il tire est que le résultat du vote est perçu comme l'expression d'un choix net par l'ensemble des quotidiens du corpus. Mais ces derniers expliquent ce choix catégorique par des raisons divergentes, principalement en ce qui a trait à la signification de la victoire du Non et de l'éventualité d'un second référendum. De plus, Bourassa prétend que de manière générale, les quatre quotidiens vont rapidement porter leur intérêt sur les négociations constitutionnelles qui se pointent à l'horizon, délaissant ainsi l'interprétation des résultats du référendum. Enfin, dans

---

<sup>43</sup> Édouard Cloutier (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, 312p.

<sup>44</sup> André Blais, « Le vote : ce que l'on en sait ... ce que l'on n'en sait pas », dans *Ibid.*, p. 157-182.

<sup>45</sup> Guy Bourassa, « Les réactions aux résultats », dans *Ibid.*, p. 207.

l'article de Guy Lachapelle et Jean Noiseux, les auteurs concluent que la conjoncture de la campagne référendaire a en quelque sorte perverti la profession journalistique. Les auteurs remettent en question le rôle généralement attribué aux médias écrits de producteurs de l'opinion publique. Il faudrait les voir également comme des accélérateurs de la communication sociale dont l'objectif est de faciliter la création de consensus sociaux acceptables. De plus, leur analyse démontre que même si une majorité de journalistes francophones se disaient souverainistes, ils ont eu un fort réflexe d'autodiscipline lorsqu'ils ont couvert la campagne référendaire afin de répondre aux attentes venant de l'extérieur, la clientèle du journal, et de l'intérieur, les propriétaires des journaux qui sont pour la plupart des fédéralistes convaincus<sup>46</sup>.

Dans un essai paru au lendemain du référendum, Pierre Berthiaume va encore plus loin et émet un jugement sévère à l'égard des médias écrits : « les journaux modernes sont là pour transmettre leurs crédos ou leurs philosophies en influençant les lecteurs, tout en affirmant leur objectivité. L'objectivité des journaux tient à ce qu'ils n'affirment pas leurs positions [...], mais qu'ils parsèment leurs pages [...], de codes qui hiérarchisent et jugent l'information, voire qui l'inventent<sup>47</sup> ». L'auteur en vient à cette conclusion à la suite d'une analyse originale de la construction physique et langagière dans la couverture référendaire des quatre plus grands quotidiens francophones, soit *La Presse*, *Le Soleil*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*.

Louise Brouillet présente quant à elle un point de vue plus nuancé dans son analyse du discours référendaire des intellectuels québécois qui ont écrit des articles dans le quotidien *Le Devoir* entre le moment du dépôt de la question référendaire, soit le 20 décembre 1979, et le 20 mai 1980. Les 161 articles recueillis ont été soumis à une grille d'analyse qualitative et quantitative. L'objectif étant de mieux comprendre la démarche stratégique des deux camps et les enjeux fondamentaux qui découlent des différentes options constitutionnelles qui s'affrontent. Il ressort de cette analyse

<sup>46</sup> Guy Lachapelle et Jean Noiseux, « La presse quotidienne », dans *Ibid.*, p. 135-155.

<sup>47</sup> Pierre Berthiaume, *Le journal piégé ou l'art de trafiquer l'information*, Montmagny, VLB, 1981, p. 190.

que « les intellectuels québécois ont su conserver une approche objective et critique tant des projets souverainiste et fédéraliste [et ce, même] si une majorité d'entre eux se sont ralliés à l'option souverainiste [tout en axant] leurs discours sur le changement et la remise en question du fédéralisme canadien<sup>48</sup> ».

Par ailleurs, le mémoire de maîtrise de Pierre Lizotte, qui porte sur *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Journal de Montréal*, aborde l'opinion publique sous l'angle original des acteurs collectifs, soit ceux à qui on attribue l'opinion, il s'interroge sur le lien que font les médias entre sondages et opinion publique. En se penchant sur le cas de la campagne référendaire de 1980, Lizotte prétend que plus on avance dans le temps, plus les journalistes de *La Presse* instrumentalisent les résultats des sondages afin de représenter le Québec comme une société où prédomine le consensus, une idée défendue par le camp du Non. À l'inverse, les journalistes du *Devoir*, tout comme les partisans du Oui, présentent une société où la division règne<sup>49</sup>. Un peu dans la même veine, le mémoire de Luc Dupuy étudie les caractéristiques et les procédures du discours journalistique de *La Presse*, du *Devoir* et du *Journal de Montréal*. Par contre, son analyse ne porte pas seulement sur la campagne référendaire, mais également sur la période de sept jours suivants la publication du Livre blanc sur le projet de souveraineté-association. Son analyse du discours l'amène à dire que « la représentation journalistique de l'actualité référendaire fait fonctionner l'acteur social au sein de tous les registres discursifs qu'il est possible d'imaginer entre les exigences de l'objectivité et celles des points de vue les plus partisans<sup>50</sup>. »

---

<sup>48</sup> Louise Brouillet, *Analyse du discours référendaire dans Le Devoir (20 décembre 1979 - 20 mai 1980)*, Mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal, 1987, p. 238.

<sup>49</sup> Pierre Lizotte, *L'impression publique : une analyse du discours journalistique sur quelques sondages de la campagne référendaire*, Mémoire de maîtrise (Communication), Université du Québec à Montréal, 1985, 230p.

<sup>50</sup> Luc Dupuy, *Analyse de fragments du discours journalistique référendaire : prétextes pour une formation à l'analyse du discours*, Mémoire de maîtrise (Communication), Université du Québec à Montréal, 1986, p. 189. Notons que les deux auteurs (Lizotte et Dupuy), de même que Jean-François Bau dont nous traiterons plus loin, ont eu le même directeur de maîtrise, soit Gaëtan Tremblay. Ces

En somme, nous pouvons dire que ce qui ressort de l'historiographie du référendum de mai 1980, tout comme celle du référendum de 1995, c'est que l'accent a été mis sur la couverture médiatique de cet événement. Cela pourrait notamment s'expliquer par le constat qu'ont fait les politologues Guy Lachapelle et Jean Noiseux lorsqu'ils expliquent que « [t]rès tôt, plusieurs journalistes et intellectuels ont compris que cette campagne [référendaire] se déroulerait dans les médias [qui se verraient ainsi] confier un rôle de premier plan<sup>51</sup> ». Tous les ouvrages que nous venons de voir ont analysé la période de la campagne référendaire afin d'éclaircir certains aspects de cet événement marquant. Qu'en est-il des acteurs politiques ou médiatiques qui font référence au référendum une fois celui-ci terminé<sup>52</sup>? Y a-t-il un moyen de connaître les façons et les enjeux qui les poussent à agir ainsi? Analyser le référendum de 1980 est une chose, mais analyser la mémoire de celui-ci en est une autre. Dirigeons-nous maintenant vers un autre champ de recherche historique, celui de la mémoire et des représentations, sous l'angle de l'analyse de la culture politique.

#### Histoire mémorielle et usages du passé dans le contexte québécois

En 1997, l'historien Réal Bélanger réclame un retour de l'histoire politique, mais en délaissant l'objet d'étude traditionnel, « *la* politique », au profit de l'histoire « *du* politique<sup>53</sup> ». Plusieurs sous-champs historiographiques se sont développés en lien avec cette étude « *du* politique » depuis les années 2000, et l'histoire de la culture

---

trois mémoires ayant paru au milieu des années 1980, on constate aisément les similitudes tant au niveau de l'objet d'étude que de l'angle d'approche.

<sup>51</sup> Guy Lachapelle et Jean Noiseux, *loc. cit.*, p. 138.

<sup>52</sup> Une seule exception déroge à la règle, l'article de Bourassa qui analyse l'interprétation que s'est faite l'opinion publique des résultats du vote, à travers les médias écrits dans l'immédiat post-référendaire.

<sup>53</sup> Réal Bélanger, « Pour un retour à l'histoire politique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, no 2, 1997, p. 223-241. Voir aussi Jean-Philippe Carlos et Michael Bergeron, « La recherche en histoire politique au Québec : du refoulement à l'épanouissement (1960-2017) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, no 3, printemps 2017, p. 17.

politique figure parmi eux<sup>54</sup>. Selon Stéphane Savard, cette dernière est particulièrement féconde et englobante puisqu'elle :

analyse les processus de construction et de circulation des rites, pratiques, symboles, valeurs, représentations et attitudes émanant principalement du champ politique [...]. Elle s'intéresse non seulement à la nature de ces processus, mais aussi, et surtout à leurs transformations dans l'espace et le temps [et] donc sensible aux rapports de force entre les différents acteurs politiques<sup>55</sup>.

L'histoire mémorielle a donc sa place dans le sous-champ de l'histoire de la culture politique. Faisons donc un détour pour voir comment l'historiographie a traité la mémoire collective, avant de revenir au vif du sujet, le concept d'usages publics du passé.

#### La mémoire collective

L'historien Martin Pâquet affirme que depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, le passé est de plus en plus présent dans les affaires politiques de la Cité<sup>56</sup>. La mémoire collective est probablement l'enjeu mémoriel auquel on fait le plus souvent référence dans la vie quotidienne. Par contre, ce concept est souvent mal défini, laissant ainsi place à l'interprétation et aux malentendus. L'un des premiers à s'être penché sur ce concept est le sociologue français Maurice Halbwachs. Son œuvre posthume, *Mémoire collective*, nous donne quelques pistes de réflexion. Il y conçoit la mémoire collective comme « un courant de pensée continu, d'une continuité qui n'a rien

---

<sup>54</sup> Ibid., p. 25.

<sup>55</sup> Stéphane Savard, « Histoire politique de la Révolution tranquille : quelques jalons pour une approche renouvelée », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 25, no 3, printemps 2017, p. 146. Jean-François Sirinelli représente quant à lui la culture politique comme « l'ensemble des représentations qui soude un groupe humain sur le plan politique, c'est-à-dire une vision du monde partagée, une commune lecture du passé, une projection dans l'avenir vécue ensemble ». Jean-François Sirinelli, « De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 57, janvier-mars 1998, p. 126-127.

<sup>56</sup> Martin Pâquet, « " Amnistier le passé comme on enlève des bottes ". Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans Martin Pâquet (dir.), *Faute et réparation au Canada et Québec contemporains*, Québec, Éditions Nota Bene, 2006, p. 15.

d'artificiel, puisqu'elle ne retient du passé que ce qui en est encore vivant ou capable de vivre dans la conscience du groupe qui l'entretient<sup>57</sup>. »

Donc, s'il n'y a pas de lignes de séparation nettement tracées, mais seulement des limites floues et subjectives, Halbwachs prétend que la mémoire collective d'un groupe est fonction de ce dernier. C'est donc dire qu'elle évolue au même rythme que le groupe et, par conséquent, qu'elle disparaît en même temps que celui-ci<sup>58</sup>. Cependant, Halbwachs souligne la difficulté, voire l'impossibilité d'étudier la mémoire collective d'un groupe de manière exhaustive. En effet, il affirme que chaque membre d'un groupe a un point de vue différent de la mémoire collective de ce même groupe. De plus, ce point de vue peut se modifier avec le temps dépendamment de la place qu'un individu occupe au sein du groupe. Cela implique que si l'on cherche à reconstituer le souvenir d'un événement dans son intégralité, il faudrait étudier toutes les reproductions déformées et partielles dont il est l'objet parmi tous les membres du groupe<sup>59</sup>.

L'historien français Pierre Nora, quant à lui, offre une définition plus complète et qui nous semble assez juste de la mémoire collective, qu'il décrit comme :

le souvenir ou l'ensemble des souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante. Souvenir d'évènements directement vécus [...] ou transmis par la tradition, écrite, pratique ou orale [...]; mémoire active, entretenue par des institutions, des rites, une historiographie, ou mémoire latente et parfois reconquise, mémoires officielles, volontaires, orchestrées par nations et familles, Églises et partis, ou mémoires sans mémoire, clandestines et méta-

---

<sup>57</sup> Maurice Halbwachs, *Mémoire collective* (reproduction de l'édition de Paris: 1950), Paris, Les Presses universitaires de France, février 2001, [http://www.ugac.uguebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.ugac.uguebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html), (17 juin 2016), p. 46.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 48. Un autre aspect important de la mémoire collective mis de l'avant par Halbwachs est qu'elle retient ce qui ne change pas dans le temps, ce qui caractérise un groupe sur le long terme. Or, cette continuité dans le groupe n'est qu'une illusion, car il y a une multitude de légers changements difficilement perceptibles dans la mémoire collective d'un groupe. *Ibid.*, p. 93.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 23-26.

historiques. [...] La mémoire collective est ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, ou ce que ces groupes font du passé. À ce titre, elles évoluent avec ces groupes dont elles constituent un bien à la fois inaliénable et manipulable, un instrument de lutte et de pouvoir, en même temps qu'un enjeu affectif et symbolique<sup>60</sup>.

Par conséquent, nous pouvons dire que les membres d'une collectivité ont un devoir de mémoire, puisque l'oubli peut mener à la perte d'une partie de leur identité collective. De plus, ils doivent être vigilants, car la mémoire collective peut être instrumentalisée au profit d'un petit groupe d'individus. En effet, Jacques Le Goff souligne que la mémoire collective a été un facteur déterminant dans les luttes hégémoniques pour le pouvoir : « Se rendre maître de la mémoire et de l'oubli est une des grandes préoccupations des classes, des groupes, des individus qui ont dominé et dominent les sociétés historiques. Les oublis, les silences de l'histoire sont révélateurs de ces mécanismes de manipulation de la mémoire collective<sup>61</sup>. » Nous pensons donc qu'en décrivant la mémoire collective comme « un instrument et un objet de puissance<sup>62</sup> », qui « ne cherche à sauver le passé que pour servir le présent et l'avenir<sup>63</sup> », Le Goff tient un discours analogue à celui de l'historien canadien Ronald Rudin qui, dans une étude récente portant sur les commémorations acadiennes, cherche à comprendre pourquoi certains éléments de ce passé semblent avoir été oubliés lors des commémorations. Comme dans bien des sociétés, la dialectique du souvenir et de l'oubli est partie prenante de la mémoire collective acadienne. Pour Rudin, le souvenir, conditionné par le présent, n'est jamais complètement innocent.

---

<sup>60</sup> Pierre Nora, « Mémoire collective », dans Jacques Le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel (dir.), *La nouvelle Histoire*, Paris, Retz-C.E.P.L, 1978, p. 378.

<sup>61</sup> Jacques LeGoff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p. 109. Par ailleurs, l'historien britannique Eric Hobsbawm explique que pour « légitimer leur autorité, certains dirigeants auraient inventé des traditions en parvenant à imposer leurs nouvelles perspectives du passé à des populations crédules qui auraient admis sans examen de telles inventions, comme si elles s'appuyaient sur de vieilles traditions. » Eric Hobsbawm, cité dans Ronald Rudin, *L'Acadie entre le souvenir et l'oubli : un historien sur les chemins de la mémoire collective*, traduit de l'anglais par Daniel Poliquin, Montmagny, Boréal, 2014, p. 168.

<sup>62</sup> Jacques LeGoff, *op. cit.*, p. 174-175.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 177.

C'est pourquoi il dit vouloir étudier les usages du passé qui ont été faits à l'occasion de ces commémorations afin de comprendre pourquoi les enjeux du présent ont fait sombrer dans l'oubli certains aspects du passé acadien<sup>64</sup>. Par ailleurs, un autre historien issu du Canada anglais, H.V. Nelles, a étudié l'univers de la construction des commémorations nationales. Dans son ouvrage sur le tricentenaire de Québec, il montre de façon éloquente comment les autorités – britanniques dans le cas présent – peuvent chercher à imposer une image de consensus dans la mémoire publique afin de maintenir le pouvoir en place<sup>65</sup>.

Bien que l'étude de la mémoire collective du référendum de 1980 se veuille une avenue fascinante et enrichissante, l'ampleur de la tâche à accomplir pour y parvenir semble insurmontable. Comme le soulignait Halbwachs, il faudrait sonder l'esprit de l'ensemble des membres du groupe concerné. Ce qui signifie l'ensemble de la population du Québec qui conserve le souvenir de cet événement. C'est pourquoi le concept des usages publics du passé nous semble plus adapté à l'analyse de la culture politique en général de même qu'à notre sujet et au cadre d'un mémoire de maîtrise en particulier.

#### Les usages du passé et le champ politique québécois

Issue des *Cultural Studies*, la notion d'usages du passé est de plus en plus utilisée par les historiens. Au Québec, les travaux de Martin Pâquet ont grandement contribué à développer et populariser cette notion, notamment grâce au collectif qu'il a dirigé, *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*. Pâquet présente une définition du concept d'usages du passé qui renvoie à :

---

<sup>64</sup> Ronald Rudin, *op. cit.*, p. 21. Par contre, Rudin ne prend pas la peine de définir la notion des usages du passé.

<sup>65</sup> H.V. Nelles, *L'histoire spectacle; Le cas du tricentenaire de Québec*, traduit de l'anglais par Hélène Paré, Montréal, Boréal, 2003, p. 180.

une série de pratiques – pratiques rhétoriques, mais aussi symboliques, catégorielles, classificatrices ou commémoratives – faisant référence à des représentations sociales d'un passé proche ou lointain. Ancrées dans l'actualité du présent, ces pratiques politiques ne relèvent pas de la neutralité axiologique. Au contraire, produites par des acteurs sociaux, elles se manifestent avec les luttes hégémoniques pour la monopolisation des ressources dans un champ social donné<sup>66</sup>.

Il définit les usages publics du passé comme ceux qui cherchent à atteindre et éduquer un public précis afin d'apaiser les passions du présent et de maintenir l'ordre établi. Dans un article en collaboration avec Michel De Waele, Pâquet affirme que les usages publics du passé sont très fréquents dans le champ politique. À notre époque, les responsables politiques sont en constante quête de légitimité. Afin de justifier leurs positions actuelles, l'une des stratégies souvent utilisées est de faire référence au passé comme argument d'autorité. Ce qui fait dire à Pâquet et De Waele que « plusieurs polémiques politiques ont ainsi engendré des usages publics du passé qui sont fort intéressés et, somme toute, assez constants : que l'on pense aux interprétations divergentes des militants souverainistes et fédéralistes à propos de la Conquête ou du rapatriement de la Constitution<sup>67</sup>. » Dans les dix dernières années Pâquet a continué de s'intéresser aux enjeux mémoriels et il a peaufiné le concept d'usages publics du passé qu'il définit dorénavant comme :

des pratiques, des manières de faire, avec lesquelles les êtres humains s'inscrivent dans le temps et aménagent leur appartenance à un monde qui les concerne et les transcende. Ces pratiques ne sont pas exclusives aux historiens : toute personne, dans sa médiation avec le monde sensible, peut y recourir. Les usages publics du passé composent ainsi un domaine sensible de la vie en commun. Pour qu'ils puissent faire Cité, les membres d'une communauté doivent insérer cette dernière dans le temps :

---

<sup>66</sup> Martin Pâquet, *loc. cit.*, p. 17.

<sup>67</sup> Martin Pâquet et Michel De Waele, « Culte du présent et usages publics du passé : un enjeu civique fondamental », *Options politiques*, juillet-août 2008, p. 72.

un temps cyclique, un temps linéaire marqué par le progrès ou le déclin, ou un temps discontinu et éclaté<sup>68</sup>.

L'ouvrage collectif dirigé par François Hartog et Jacques Revel montre quant à lui que les usages publics du passé sont également nombreux ailleurs dans le monde, notamment lors de débats politiques sur des enjeux très sensibles tels que le conflit israélo-palestinien, le génocide arménien et les différents projets de construction d'histoire nationale<sup>69</sup>. En parlant du cas français, les auteurs affirment que la conjoncture actuelle de la discipline historique est caractérisée par la primauté du « contemporain » ou du « présent » comme objet d'étude.

Cette montée [du contemporain] s'est accompagnée d'une intensification de l'usage public du passé [...]. Usage du passé? En fait, principalement, mais non exclusivement de ce passé récent, qui « ne passe pas » ou de ce « présent » (qui ne passe pas non plus) de l'histoire du temps présent. Or cette histoire, on le constate, échappe aux seuls historiens professionnels. Les acteurs sont multiples. [...] Les grandes vagues des commémorations, en commençant par le bicentenaire de 1789, sont venues rythmer la vie publique, conjoignant mémoires (oubliées, retrouvées, provoquées, etc.) et agendas politiques<sup>70</sup>.

Nous pouvons dire que le concept d'usages publics du passé<sup>71</sup> est une notion dorénavant répandue chez les historiens de chaque côté de l'Atlantique, notamment pour étudier les enjeux mémoriels des grandes commémorations. Voyons maintenant de quelle façon les historiens québécois ont utilisé ce concept dans leurs études du débat constitutionnel canadien et des référendums qu'a connus ce pays.

Si les usages du passé sont nombreux dans le champ politique comme l'affirme Pâquet, ils le sont également dans le champ médiatique. Or, Valérie

---

<sup>68</sup> Martin Pâquet et Serge Dupuis, « Faire son temps », dans Martin Pâquet et Serge Dupuis (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies américaines*, Québec, PUL, 2018, p. 3.

<sup>69</sup> François Hartog et Jacques Revel (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2001, 206p.

<sup>70</sup> François Hartog et Jacques Revel, « Note de conjoncture historiographique », dans *ibid.*, p. 20-21.

<sup>71</sup> Afin d'alléger le texte, nous emploierons la notion « d'usages du passé » comme synonyme de celle « d'usages publics du passé ». Mais, il doit être clair que c'est à cette dernière que nous faisons référence puisque notre mémoire traite de la mémoire publique du référendum de 1980.

Lapointe-Gagnon souligne dans son mémoire de maîtrise que même si les usages du passé ne reflètent pas nécessairement la réalité, « ils font sens [puisqu'à] travers ces références à la trame historique canadienne et québécoise, les producteurs d'opinion aspirent à vendre leurs idées et à obtenir ce qu'ils convoitent<sup>72</sup>. » Lapointe-Gagnon adopte une approche novatrice en étudiant les représentations des stratégies de gestion de crise utilisées par les responsables politiques fédéraux, présentes dans la presse canadienne. Elle couvre la période allant des lendemains du référendum de 1995 jusqu'au dépôt du projet de Loi sur la clarté référendaire au tournant de l'an 2000. Les cinq quotidiens qui composent son corpus de sources sont parmi les plus influents de la presse canadienne, ce qui donne un bon aperçu des conceptions souvent divergentes entre le Québec et le reste du Canada. Ces quotidiens sont *La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *The Globe and Mail* et *The Toronto Star*<sup>73</sup>. En outre, son analyse des usages du passé véhiculé par ces quotidiens la pousse à affirmer que les divergences dans les représentations des producteurs d'opinions francophones et anglophones sont marquées par un phénomène de « mémoires inversées ». Cela signifie que ce qui est perçu comme une reconnaissance insuffisante par les Québécois, tels que le statut de société distincte sans portée juridique, devient une demande inacceptable pour le Canada anglais.

Jessica Riggi étudie quant à elle les usages du passé des responsables politiques québécois lorsqu'ils traitent de la question constitutionnelle, de 1985 à 1991<sup>74</sup>. Elle explique que lorsque ces derniers usent d'un passé lointain, ils font référence à la Conquête, l'Acte de Québec, les Rébellions de 1837-1838, la Confédération et la notion de Pacte entre les deux peuples fondateurs. Tandis qu'ils

---

<sup>72</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 113.

<sup>73</sup> Notons que le mémoire de maîtrise de Martin Gélinas avait en quelque sorte défriché le terrain. Cependant, son étude couvre seulement la campagne référendaire d'octobre 1995 et ne prend pas en compte les enjeux mémoriels. Voir Martin Gélinas, *op. cit.*

<sup>74</sup> Jessica Riggi, *La question constitutionnelle chez les responsables politiques québécois, 1985-1991 : Un long désenchantement*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016, 184p.

font référence à la Révolution tranquille, au référendum de 1980, au rapatriement unilatéral de la Constitution et à l'échec de Meech pour le passé récent<sup>75</sup>. Si le rapatriement est incontestablement l'évènement auquel on se réfère le plus, les références au référendum de 1980 sont également bien présentes. Les usages du passé qu'en font les représentants du PQ visent à montrer que le Québec en est sorti affaibli et que le fédéralisme n'a toujours pas été renouvelé. Du côté du PLQ on utilise le référendum pour critiquer le projet souverainiste et donner du crédit à l'accord du lac Meech qui serait en mesure de renouveler le fédéralisme. Cependant, à la suite de l'échec de Meech, les libéraux adoptent un discours similaire à celui des péquistes, ne rejetant plus l'option souverainiste. Quant aux députés du Parti égalité, ils demeurent campés sur leur position tout au long de la période, en référant aux résultats du référendum afin de discréditer l'option souverainiste et en stipulant que le référendum a divisé la population<sup>76</sup>.

Ce mémoire tout comme ceux de Lapointe-Gagnon et Brousseau-Desaulniers, aborde rapidement les usages du passé<sup>77</sup>. En outre, ces trois rares ouvrages historiques recensés démontrent la faisabilité d'une étude des usages publics du passé du référendum de 1980 que l'on retrouve dans le discours de la presse québécoise<sup>78</sup> et dans le discours des responsables politiques québécois. Cependant, aucun d'eux n'a combiné ces deux groupes d'acteurs dans leur étude des usages du passé. Cela, il nous semble, permettrait d'avoir une vision plus globale de la mémoire publique du référendum du 20 mai 1980. Il faut toutefois souligner qu'un étudiant en

---

<sup>75</sup> Antoine Brousseau-Desaulniers affirme quant à lui que dans le débat constitutionnel des années 1960, les usages du passé récent sont principalement utilisés par les responsables politiques afin de mener des attaques partisans, tandis que les usages du passé lointain sont utilisés surtout afin de légitimer une réforme de la Constitution. Antoine Brousseau-Desaulniers, *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016, p. 142.

<sup>76</sup> Jessica Riggi, *op. cit.*, p. 145-146.

<sup>77</sup> Les auteurs ne consacrent qu'un seul chapitre de leur mémoire aux usages du passé. Ces derniers sont utilisés davantage comme un complément de l'approche centrale de leur mémoire, soit les représentations symboliques et identitaires de manière plus large.

<sup>78</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*

communication a tenté une expérience très similaire en 1984. En effet, Jean-François Bau présente une analyse du discours journalistique référendaire de 1980. Celui-ci présente dans son mémoire une analyse du discours présent dans le Livre Blanc et le Livre Beige, ainsi que du discours fait à l'Assemblée nationale lors du débat de 35 heures durant la campagne référendaire. Il démontre que dans ces discours, les références au passé faites par les responsables politiques, que ce soit à la Confédération, à la notion des deux peuples fondateurs ou à la Révolution tranquille, font partie prenante des stratégies partisanes<sup>79</sup>. Ensuite, son analyse du discours de la presse québécoise, plus précisément *La Presse* et *Le Devoir*, montre que les médias n'ont pratiquement pas fait référence au passé et ont surtout présenté une dimension conflictuelle entre les idéologies des partisans du Oui et du Non. Les deux quotidiens auraient donc évacué les véritables enjeux du débat pour s'inscrire dans la joute partisane<sup>80</sup>. Soulignons que Bau traite du référendum sous l'angle des usages du passé sans toutefois le faire de manière explicite. En fait, il ne semble pas connaître ce concept.

#### Problématique générale de recherche

Ce mémoire cherche à combler le vide historiographique concernant le référendum de 1980, en étudiant la mémoire publique de cet événement à travers le prisme des usages du passé. Notre objectif principal est donc d'analyser les usages publics du passé<sup>81</sup> des acteurs étudiés lorsqu'ils évoquent le référendum de 1980 et de

---

<sup>79</sup> Jean-François Bau, *Historicité et identité nationale dans le discours référendaire québécois*, Mémoire de maîtrise (communication), Université du Québec à Montréal, 1984, p. 215.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>81</sup> Notre définition des usages publics du passé s'appuie en grande partie sur celle de Martin Pâquet dans Martin Pâquet et Serge Dupuis, *loc. cit.* Précisons que dans le présent mémoire, les usages du passé sont des références au référendum de 1980 faisant partie d'un argumentaire, d'une rhétorique, s'inscrivant au sein de stratégies politiques et de luttes de représentations. L'objectif des acteurs est de faire avancer leurs idéaux, leur conception de l'histoire, leur vision du présent et de l'avenir. Lorsqu'il est question du passé récent – l'immédiat post-référendaire – les références au référendum sélectionnées font partie d'une construction de l'interprétation de l'histoire et s'inscrivent dans les

comprendre leur transformation dans le temps. En d'autres termes, de quoi parlent les acteurs étudiés lorsqu'ils font référence à ce référendum? Quelles sont leurs intentions? Quels sont leurs objectifs politiques? Essayent-ils d'influencer l'opinion de la population et ainsi de modifier le souvenir qu'elle conserve de cet événement? Quelles sont les luttes de représentations qui s'en dégagent? Concrètement, nous souhaitons répertorier et analyser le discours public émanant des responsables politiques québécois et des producteurs d'opinion journalistique des principaux quotidiens à grand tirage du Québec.

Nous reprenons le concept de producteurs d'opinion tel qu'utilisé par Valérie Lapointe-Gagnon qui a analysé les éditoriaux, les chroniques, le courrier des lecteurs et les producteurs d'opinion externes aux journaux tels que les universitaires<sup>82</sup>. Pour notre part, nous ne retiendrons que les éditoriaux et les chroniques afin de réduire l'ampleur de la recherche documentaire. Avant d'aller plus loin, prenons un moment pour traiter de l'importance qu'occupe l'éditorial dans un quotidien afin de souligner sa pertinence pour notre étude. Guy Lachapelle souligne que c'est dans les éditoriaux que s'engage politiquement un quotidien, et cela est d'autant plus vrai durant les campagnes électorales, référendaires ou encore lors d'événements sociaux majeurs. L'éditorialiste est alors le porte-voix du journal, mais ses écrits peuvent également n'engager que lui seul<sup>83</sup>. Mario Fraser quant à lui prétend que l'éditorialiste peut assumer plusieurs fonctions et rôles qui oscillent entre deux extrêmes dont il précise les finalités :

L'éditorial existe pour informer, éduquer, provoquer le débat, éclaircir et parfois même édifier le jugement des lecteurs. Les éditorialistes qui poussent cette tendance à l'extrême peuvent être qualifiés de leaders

---

premiers balbutiements de la mémoire de cet événement. Ce n'est pas la simple évocation d'une stratégie référendaire. Il faut que les acteurs qui font référence au référendum aient une intention politique. Donc, même si le souvenir du référendum n'est vieux que de quelques jours, les acteurs l'évoquent dans leurs luttes de représentations actuelles.

<sup>82</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 14.

<sup>83</sup> Guy Lachapelle, *Claude Ryan et la violence du pouvoir, Le Devoir et la crise d'octobre 1970 ou le combat des journalistes démocrates*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 18.

d'opinion, imposant leurs points de vue à la communauté ou, plus péjorativement, d'idéalistes et d'intellectuels écrivant du haut de leur tour d'ivoire. D'un autre côté, l'éditorial peut soutenir des visées plus populaires ou populistes, voire carrément commerciales et donner aux lecteurs ce qu'ils désirent. Basse flatterie, la fonction de l'éditorial est alors réduite au strict minimum, c'est-à-dire occuper la page éditoriale en l'ornementant, et l'éditorialiste n'est plus que le porte-parole de l'éditeur<sup>84</sup>.

C'est donc dire que l'éditorial est l'article qui a la plus grande portée pour influencer l'opinion du lectorat d'un quotidien. Notons qu'un autre rôle important joué par les éditorialistes, de même que par les chroniqueurs est celui de faire pression sur les élus. Ces derniers influencent les éditorialistes et chroniqueurs à travers leurs discours et leurs politiques, ce qui peut donner l'impression d'un cercle vicieux. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui nous poussent à étudier conjointement producteurs d'opinions et responsables politiques dans ce mémoire.

En ce qui a trait au cadre spatio-temporel, notre étude se restreint aux frontières du Québec dans le sens où les responsables politiques et les producteurs d'opinion étudiés sont Québécois et occupent leurs fonctions au Québec. Ainsi sont exclus d'office les représentants du Québec à la Chambre des communes d'Ottawa de même que les producteurs d'opinions des quotidiens du reste du Canada. Les usages du passé qui sont faits dans le Canada anglais ne sont donc pas à l'ordre du jour par souci de restreindre un corpus de source déjà très vaste pour un mémoire de maîtrise. Par ailleurs, nous couvrirons la période qui s'étend entre le référendum de 1980 et celui de 1995. La fin de la période étudiée se situe dans les premiers jours de novembre 1995, afin d'être en mesure de traiter les usages du passé dans les jours qui suivent le second référendum. Ce choix peut se justifier parce qu'il semble qu'après 1995, le résultat serré du deuxième référendum fait en sorte que l'espace public, l'attention médiatique et les références mémorielles sont accaparés par ce dernier. L'intérêt des scientifiques pour le premier référendum décline alors. De plus, la popularité de l'option souverainiste est en chute libre au tournant des années 2000

---

<sup>84</sup> Mario Fraser, *op. cit.*, p. 6.

puisque la plupart des militants percevaient le référendum de 1995 comme la dernière chance de faire l'indépendance<sup>85</sup>.

Dans un autre ordre d'idée, notre mémoire s'inspire en partie de celui de Jean-François Bau, dans la mesure où notre étude combine l'analyse des usages du passé faits par les responsables politiques et les producteurs d'opinion des grands journaux québécois. Par contre, nous poussons l'analyse à un autre niveau. D'abord, notre échelle d'analyse est beaucoup plus grande puisque nous couvrons une période de quinze ans. De plus, notre corpus de sources est plus important puisqu'il comprend quatre quotidiens, soit le double du corpus de Bau, de même que l'ensemble des débats de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires durant notre période, alors que Bau se restreint à quelques mois. Enfin, ce dernier traite des usages du passé qui ont été faits à l'époque du référendum. Notre mémoire propose quant à lui de traiter des usages du passé qui ont pour sujet le référendum de 1980, mais au cours des années subséquentes. Notre périodisation fait en sorte que peu à peu, l'actualité fait place à la mémoire<sup>86</sup>. D'ailleurs, l'originalité de notre recherche se trouve également dans le fait que nous adoptons une approche historienne, à la manière de Valérie Lapointe-Gagnon et Jessica Riggi, avec l'emploi du concept d'usages du passé.

#### Sources et méthode

Ce mémoire étudie le discours des responsables politiques de l'État québécois et des producteurs d'opinion de la presse québécoise. Le choix de ces acteurs se justifie par leur large portée dans leur tentative d'influencer l'opinion des citoyens. Pour le premier groupe d'acteurs, nous avons puisé nos sources dans le *Journal des*

<sup>85</sup> Robert Comeau, « D'un référendum à l'autre », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme. Tome II, 1968-2012*, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 152.

<sup>86</sup> À ce titre, nous nous distinguons également de l'analyse de Bourassa qui est confinée à l'immédiat post-référendaire. Guy Bourassa, *loc. cit.*, p. 205-223.

*débats de l'Assemblée nationale du Québec*, numérisé et accessible via le site de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Il regroupe les discours que les responsables politiques ont faits lors des débats et des Commissions parlementaires, pour l'ensemble de la période étudiée. De plus, par souci de maximiser le dépouillement des usages du passé des responsables politiques, nous avons fait des recherches par mot-clés sur le site de l'Assemblée nationale. Nous avons ainsi repéré les discours les plus pertinents du Journal des débats. Ces mots-clés utilisés sont : « référendum 1980 », « 20 mai 1980 » et « référendaire ». Nous avons ainsi accès à toutes les déclinaisons faisant référence au référendum, comme la question référendaire, la période référendaire et les stratégies référendaires. Enfin, le site de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale comprend de nombreuses allocutions des responsables politiques, essentiellement les premiers ministres, alors qu'ils ne siégeaient pas à l'Assemblée nationale. Ces discours également étudiés sont souvent prononcés sur un ton solennel lors d'événements importants, dans un cadre partisan ou non, afin de statuer sur la position du gouvernement ou d'un parti sur des enjeux capitaux, telle que le renouvellement du statut constitutionnel du Québec.

Pour le second groupe d'acteurs, nos sources proviennent des textes d'opinion de quotidiens québécois à grand tirage. Nous analysons donc les articles et éditoriaux des producteurs d'opinions de la presse québécoise. Les articles étudiés proviennent de *La Presse*, *The Gazette*, *Le Devoir* et *Le Soleil*<sup>87</sup>. Nous avons pu constater lors de notre bilan historiographique que ces quatre quotidiens ont souvent été sélectionnés au sein de corpus de sources d'études de la couverture médiatique des référendums de

---

<sup>87</sup> Soulignons que l'ensemble des numéros de *La Presse*, *The Gazette* et du *Devoir* a été numérisé et rendu accessible via le site de la BANQ. Par contre, pour ce qui est du *Devoir*, la numérisation est survenue après notre collecte de données. Pour le quotidien restant, *Le Soleil*, il est disponible sur microfilm à la Collection nationale de la BANQ. Ces journaux ont également été choisis en fonction de leur fort tirage durant la période couverte par ce mémoire. Le tirage de *La Presse* fluctue entre 175 000 et 205 000 exemplaires, celui du *Devoir* oscille entre 28 000 et 42 000 exemplaires, celui du *Soleil* entre 96 000 et 122 000 exemplaires, alors que le tirage de la *Gazette* varie entre 149 000 et 214 000 exemplaires. Voir Louis Jacob, *Histoire de la presse quotidienne au Québec de 1945 à 1995*, Mémoire de maîtrise en communication, Université de Montréal, 2003, 156p.

1980 et 1995, mais ils l'ont rarement été tous ensemble<sup>88</sup>. Par ailleurs, le public visé par ces quatre quotidiens est très diversifié. En effet, *Le Devoir* vise un public que nous pouvons qualifier de nationaliste et d'élitiste. *The Gazette* rejoint le lectorat anglophone alors que les trois autres ont un public francophone. De plus, les deux régions les plus peuplées du Québec sont assez bien représentées. Ainsi, *La Presse*, *The Gazette*, *Le Devoir* couvrent la région métropolitaine, et *Le Soleil* dessert la région de Québec ainsi que l'est de la province.

De plus, cet échantillon nous semble assez complet et représentatif du discours public puisqu'il comprend des journaux d'allégeance fédéraliste et souverainiste. À ce sujet, nous sommes de l'avis de Martin Gélinas lorsqu'il souligne que :

même si les journaux ont une orientation idéologique clairement définie à un parti au pouvoir ou qu'ils partagent les mêmes intérêts socio-économiques que ce dernier, les médias écrits peuvent être utilisés comme des contre-pouvoirs et ainsi permettre la dénonciation, la critique de manœuvres illégales ou non éthiques du pouvoir politique, ou de tout autre pouvoir de la société<sup>89</sup>.

Si *La Presse* et *The Gazette* sont franchement fédéralistes<sup>90</sup>, l'allégeance politique et idéologique du *Devoir* et du *Soleil* sont plus difficiles à cerner à la lecture de ces quotidiens. Il faut dire que parmi tous ces journaux, seuls les journalistes du *Devoir* étaient majoritairement favorables à l'indépendance au moment du référendum de 1980<sup>91</sup>. Par contre, Berthiaume prétend que durant cette campagne référendaire *Le Devoir* et *Le Soleil* favorisaient davantage l'option du Non que celle du Oui, et que

---

<sup>88</sup> Seuls Mario Fraser et Guy Bourassa ont un corpus de sources formé exclusivement de ces quatre quotidiens.

<sup>89</sup> Martin Gélinas, *op. cit.*, p. 234.

<sup>90</sup> Mario Fraser, *op. cit.*, p. 117. Dans le cas de *La Presse*, en plus de s'être toujours porté à la défense des intérêts des milieux financier et bourgeois, ce quotidien s'inscrit en opposition au néonationalisme québécois depuis que Paul Desmarais en a fait l'acquisition à la fin des années 1960. Louis Jacob, *op. cit.*, p. 73.

<sup>91</sup> Luc Dupuy, *op. cit.*, p. 178-180. Dès 1976, les journalistes du *Devoir* se rapprochent des membres du PQ. Par contre, *Le Devoir* peut se targuer de n'avoir jamais été l'organe d'un parti politique. Louis Jacob, *op. cit.*, p. 85-87.

*La Presse* favorisait le Non par une véritable campagne systématique contre l'option du Oui<sup>92</sup>. Mario Fraser quant à lui présente une situation quelque peu différente dans son analyse des éditoriaux de la campagne référendaire de 1995. Il affirme :

*Le Devoir* représente la position souverainiste, ses éditoriaux placent l'emphase sur les garanties et les réfutations, son style tient plus de l'analyse politique que de l'éditorial et [...] [il est] animé d'un souci de compréhension global des phénomènes doublés d'une attitude plus ouverte et moins dogmatique à l'égard de l'autre option politique. *Le Soleil* [quant à lui] place l'emphase sur les garanties et les fondements, son style tient également de l'analyse, mais à un niveau moindre que celui du *Devoir*. Il pourrait être qualifié d'objectif<sup>93</sup>.

C'est donc dire que les allégeances politiques et idéologiques peuvent se transformer avec le temps, notamment durant les quinze années couvertes par notre étude. De plus, même si les journalistes d'un quotidien penchent majoritairement pour un camp, cela ne veut pas nécessairement dire que la ligne éditoriale de ce quotidien ira dans le même sens, comme le montre le cas du *Devoir* en 1980.

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes pleinement conscients que d'autres quotidiens auraient leur place au sein de ce corpus de sources. Par exemple, *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* sont deux quotidiens à fort tirage qui nous auraient permis d'étudier une orientation éditoriale plus populiste<sup>94</sup>. Mais l'absence de page éditoriale dans ces journaux nous a poussés à les écarter. Des journaux régionaux auraient mis en lumière la façon dont on use du passé à l'extérieur des grands centres, dans un contexte où le public visé est plus restreint et aussi très niché. Pensons au *Nouvelliste* de Trois-Rivières, qui dessert le Centre-du-Québec, *La Tribune* de Sherbrooke qui couvre quant à elle l'Estrie et une partie du Centre-du-Québec.

---

<sup>92</sup> Pierre Berthiaume, *Le journal piégé ou l'art de trafiquer l'information*, VLB, Montmagny, 1981, p. 217-218.

<sup>93</sup> Mario Fraser, *op. cit.*, p. 117.

<sup>94</sup> Luc Dupuy, *op. cit.*, p. 178-180.

Au fil de nos lectures et d'un dépouillement préliminaire des sources, nous avons ciblé sept sous-périodes qui sont rattachées à des moments-clés susceptibles de générer des usages du passé chez les producteurs d'opinion en nous basant sur les aléas constitutionnels. Nous expliquerons plus en détail la trame historique qui nous a permis de diviser notre période de la sorte lors d'une brève mise en contexte historique dans le Chapitre 1. Ces sous-périodes, ou moments-clés nous ont donc permis d'encadrer notre analyse du discours des producteurs d'opinion de la presse québécoise.

Tableau 1. Moments-clés des débats constitutionnels (1980-1995)

Nom du moment-clé	Date des événements	Période couverte par la recherche d'articles de journaux
1. Immédiat post-référendaire	-Le référendum : 20 mai 1980	- 21 mai et le 15 juin 1980
2. Rapatriement de la Constitution.	- 1 <sup>o</sup> conférence constitutionnelle : 8 au 12 septembre 1980 - Proposition de rapatriement unilatéral : 2 octobre 1980 -Débat sur la motion contre le rapatriement unilatéral : 12 au 21 novembre 1980 - 2 <sup>o</sup> conférence constitutionnelle : 2 au 5 novembre 1981	- 8 au 19 septembre 1980 - 2 au 15 octobre 1980 - 12 novembre au 15 décembre 1980 - 2 au 15 novembre 1981
3. Le beau risque	-Éclatement du cabinet ministériel : novembre 1984 - Retour de Jacques Parizeau à la tête du PQ : 19 mars 1988	- 1 <sup>er</sup> au 30 novembre 1984 - 15 au 30 mars 1988
4. Accord du lac Meech	-Signature de l'Accord : 30 avril 1987 -Échec de Meech : 23 juin 1990	- 30 avril au 30 mai 1987 - 1 <sup>er</sup> juin au 7 juillet 1990

5. Commission Bélanger-Campeau.	-Début des travaux : 4 septembre 1990 -Dépôt du rapport final : 27 mars 1991 -Adoption du projet de loi 150 : 20 juin 1991	- 1 <sup>er</sup> au 15 septembre 1990 - 20 mars au 20 avril 1991 - 1 <sup>er</sup> au 30 juin 1991
6. Référendum de 1992	-Jour du vote : 26 octobre 1992	- 1 <sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1992
7. Référendum de 1995	-Jour du vote : 30 octobre 1995	- 1 <sup>er</sup> octobre au 15 novembre 1995

À la fois de nature quantitative et qualitative<sup>95</sup>, notre analyse poursuit l'objectif de catégoriser les usages publics du passé afin de suivre l'évolution des luttes de représentations tout au long de la période étudiée. Pour ce faire, notre étude est orientée vers deux axes de recherche qui font office de catégories d'usages du passé. Puisque le 20 mai 1980 a été un moment marquant pour un grand nombre de Québécois, nous cherchons à comprendre comment les acteurs étudiés ont vécu cet évènement, quelles en ont été leurs perceptions et surtout de quelle façon projettent-ils ces perceptions. Le premier axe de recherche regroupe les usages du passé faisant référence aux différentes stratégies politiques déployées avant et pendant la campagne référendaire. Le deuxième axe de recherche est celui des interprétations du résultat du référendum et des significations particulières qui leur sont octroyés<sup>96</sup>. Après avoir répertorié les usages du passé dans ces deux axes, nous serons en mesure d'effectuer une analyse des principales tendances de types d'usage du passé et des

<sup>95</sup> Nous pensons, comme Jean Levasseur, que l'analyse quantitative seule est insuffisante. Ce n'est pas tout de compiler un grand nombre de données et de dire qu'un phénomène qui se répète est représentatif d'une certaine tendance. L'analyse sera beaucoup plus complète si l'on prend en considération chacune des variables qui influencent ce phénomène afin de donner un sens nouveau aux résultats compilés. Jean Levasseur, *op. cit.*, p. 28.

<sup>96</sup> Comme le souligne Guy Bourassa, dès les lendemains du vote, la plupart des intervenants s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un choix clair de la part de la population québécoise, mais ils ne s'accordent pas sur le sens et la portée de ce choix. Guy Bourassa, *loc. cit.*, p. 221.

conflits qui s'en dégagent afin de déterminer la présence de rupture et de continuité dans les discours répertoriés.

#### Plan du mémoire

Ce mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier chapitre s'ouvre avec une mise en contexte des débats constitutionnels entre 1980 et 1995. Après quoi nous présenterons une vue d'ensemble des usages du passé dépouillés sous la forme de quelques résultats statistiques. Les deuxième et troisième chapitres présentent respectivement une analyse plus détaillée des usages du passé du référendum de 1980, présents dans le premier et second axe de recherche tels que décrits précédemment. Nous serons ainsi en mesure de donner un sens aux principales tendances observées et d'analyser les luttes de représentations qui s'en dégagent.

## CHAPITRE I

### D'UN RÉFÉRENDUM À L'AUTRE : UN TOUR D'HORIZON HISTORIQUE ET STATISTIQUE.

Le présent chapitre se décline en deux parties. Nous présenterons d'abord une brève mise en contexte des débats constitutionnels qui définissent les relations Canada-Québec depuis les années 1960. Prenant la forme d'un récit chronologique, cette mise en contexte permettra notamment d'expliquer et de décrire les moments-clés qui ont permis le découpage de la période étudiée afin de faciliter la recherche dans les quotidiens. Pour ce faire, nous nous concentrerons plus particulièrement sur la quinzaine d'années qui séparent les deux référendums sur la souveraineté du Québec. Notons qu'une place importante sera accordée aux discours des premiers ministres de cette période. Cela permet de mieux comprendre les stratégies utilisées par ces derniers pour imposer leur propre vision de l'avenir constitutionnel du Québec. Cela nous donnera également un avant-gout des usages du passé qui seront traités dans les deux chapitres suivants. Ensuite, en deuxième partie, nous présenterons quelques résultats statistiques compilés sous forme de tableaux et d'un graphique. Les usages du passé réunis de la sorte proviennent de la presse écrite québécoise, des débats de l'Assemblée nationale et de quelques autres discours des premiers ministres québécois. Cela nous permettra d'illustrer l'évolution du nombre d'usages du passé dans le temps en fonction des groupes d'acteurs étudiés et des deux axes de recherche.

### 1.1 Mise en contexte des débats constitutionnels entre 1980 et 1995

En juillet 1963, alors que la Révolution tranquille bat son plein au Québec, le premier ministre fédéral Lester B. Pearson met sur pied la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la Commission Laurendeau-Dunton. Son mandat est d'étudier les relations entre « les deux peuples fondateurs » du Canada. Le rapport préliminaire paru en 1965 dévoile que « le Canada connaît la plus grave crise de son histoire et il est nécessaire de le réformer en profondeur afin que les deux cultures majoritaires, les francophones au premier titre, puissent s'y épanouir pleinement<sup>1</sup>. » Depuis longtemps déjà, les responsables politiques québécois demandaient en vain une décentralisation des pouvoirs, et la mise sur pied de la Commission Laurendeau-Dunton leur paraît un pas dans la bonne direction<sup>2</sup>. Or, comme l'explique le politologue Kenneth McRoberts, Pierre E. Trudeau met toutefois en place une nouvelle stratégie d'unité nationale. Ainsi, à partir de 1968, il instaure une multitude de politiques afin de réduire l'asymétrie, renforcer le rôle du gouvernement fédéral et modifier la Constitution en opérant un repartage des pouvoirs dans une vision foncièrement centralisatrice. C'est dans cette idée qu'est créée en 1977 la Commission Pépín-Robarts sur l'unité canadienne. Cependant, en janvier 1979, son rapport propose un fédéralisme asymétrique, une plus grande décentralisation de même que la reconnaissance du droit à l'autodétermination et de

---

<sup>1</sup> Cité dans Antoine Brousseau-Desaulniers, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 1, automne 2014, p. 185-186. Pour en apprendre davantage sur la Commission Laurendeau-Dunton, voir aussi Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018, 413p.

<sup>2</sup> Les conférences constitutionnelles de 1964 et 1971 accouchent toutes deux de formules constitutionnelles qui ne réussissent pas à satisfaire les demandes du Québec. Les premiers ministres québécois de l'époque, Jean Lesage et Robert Bourassa, ont alors fait avorter ces réformes constitutionnelles à la suite de pressions de la société civile. Paul-André Linteau *et. al.*, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 669. Pour une meilleure compréhension des causes menant au rejet de la formule Fulton-Favreau élaboré en 1964, voir Antoine Brousseau Desaulniers, *loc. cit.*, p. 184-188. Pour ce qui est de la Charte de Victoria de 1971, voir Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 198-201.

la compétence provinciale en matière de langue. Cette formule qui rejoignait le désir de beaucoup de Québécois entre inévitablement en opposition avec le projet national du premier ministre Trudeau<sup>3</sup>. Ce dernier cache bien son jeu puisqu'il déclare devant la Chambre des communes qu'il « accepte, dans ses grandes lignes, l'analyse que la Commission a faite du problème et qu'il endosse les principes fondamentaux qui, selon elle, devraient sous-tendre le renouvellement de la fédération canadienne<sup>4</sup> ».

Entre temps, René Lévesque s'est fait élire, en novembre 1976, en promettant de faire d'abord la démonstration qu'il peut être à la tête d'un bon gouvernement avant de procéder à un référendum sur la souveraineté du Québec. Lévesque tente donc de respecter ses engagements et s'attèle à la tâche. Parmi les réalisations de son gouvernement, notons la Charte de la langue française, les réformes de l'assurance automobile, la loi du zonage agricole et celle du financement des partis politiques<sup>5</sup>. Le processus référendaire est finalement enclenché au courant de l'année 1979, à la suite de la défaite des libéraux de Pierre E. Trudeau à Ottawa. À l'automne, les péquistes présentent le Livre Blanc sur la souveraineté-association et en décembre, ils

---

<sup>3</sup> Frédéric Bastien, *La Bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montmagny, Boréal, 2013, p. 57.

<sup>4</sup> Chambre des communes, *Débats*, 4e session, 30e législature, le 25 janvier 1979, p. 2552, cité dans Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 208. McRoberts va plus loin et affirme qu'en appuyant les conclusions de Pépin-Robart, puis l'accord Cullen-Couture qui donne plus de droits à Québec en matière d'immigration, Trudeau montre plusieurs signes d'ouverture et semble, de l'avis de plusieurs fédéralistes, prêt à abandonner sa vision centralisatrice du Canada. *Ibid.*, p. 204-210.

<sup>5</sup> Soulignons que le premier mandat péquiste s'inscrit en continuité avec la Révolution tranquille. Le gouvernement favorise alors l'État-providence, tout en adoptant une orientation réformiste, nationaliste et sociale-démocrate dans les domaines économique, social ou culturel. Le second mandat quant à lui, est marqué par des politiques plus à droite dans le spectre des idéologies politiques. La crise économique du début des années 1980 installe un climat d'austérité et le gouvernement est contraint de couper dans les dépenses publiques, notamment dans les généreuses conventions collectives accordées aux employés des secteurs publics et parapublics qui avaient été accordés à la veille du référendum. La popularité du PQ est alors en chute libre. Paul-André Linteau, *et. al.*, *op. cit.*, p. 657-659. En imposant de nouvelles conventions collectives et en suspendant le droit de grève, le gouvernement péquiste engendre un vaste mouvement de désobéissance qui est réprimé par la Loi spéciale la plus intransigeante de l'histoire du pays. La rancœur envers le PQ est d'autant plus grande que ce parti était jadis associé à un préjugé favorable envers le mouvement syndical. Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix. Une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux Éditeur, 2018, p. 96-97.

rendent publique la question référendaire qui porte sur la souveraineté-association<sup>6</sup>. La longueur de cette question de même que la confusion sur le sens réel du vote sont critiquées dès le départ par les fédéralistes, ainsi que par certains souverainistes plus radicaux comme Pierre Bourgault, mais pour des raisons différentes et parfois opposées<sup>7</sup>.

### 1.1.1 Le référendum et ses lendemains immédiats

Le scrutin se déroule le 20 mai 1980, au terme d'une campagne de 35 jours au cours de laquelle le camp du Oui disposait de l'appui des milieux syndical et artistique, ainsi que d'une base solide de militants nationalistes et indépendantistes qui s'est développée depuis les années 1960. Le camp du Non bénéficie quant à lui d'un important appui politique et financier de la part du gouvernement fédéral<sup>8</sup>. Puisque les forces fédéralistes provinciales de Claude Ryan stagnent en début de campagne, le gouvernement fédéral passe rapidement à l'offensive. Les principales stratégies mises de l'avant sont, dans un premier temps, d'opérer un glissement du sens du référendum, le faisant porter non pas sur la souveraineté-association, mais sur

---

<sup>6</sup> Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 136. Voici le libellé de la question référendaire : « Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté — et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum; en conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada? » BAN, *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 31<sup>e</sup> législature, quatrième session, no 85, 20 décembre 1979, p. 4808.

<sup>7</sup> Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque. Tome 2*, Québec, Septentrion, 2017, p. 289-290. Nous verrons que la remise en cause de la question référendaire demeure encore bien présente dans l'espace public québécois entre 1980 et 1995.

<sup>8</sup> Selon l'historien Robert Comeau, les moyens financiers de la campagne du Oui sont dérisoires en comparaison avec ceux du camp fédéraliste. Ce rapport de force en faveur du camp du Non de même que les sondages défavorables poussent alors les stratèges du Oui à mener une campagne référendaire sur la défensive. Robert Comeau, « D'un référendum à l'autre », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme. Tome II. 1968-2012*, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 135-136.

la séparation. Puis, dans un second temps, on insiste sur les conséquences économiques néfastes pour les Québécois<sup>9</sup>. Revenu au pouvoir le 18 février 1980, Pierre E. Trudeau fait un discours déterminant le 14 mai 1980 au centre Paul-Sauvé où il clame qu'un vote pour le Non sera interprété comme une volonté de réformer le fédéralisme, promettant au passage de démissionner s'il ne respectait pas sa parole<sup>10</sup>. Nous sommes d'accord avec l'historien Frédéric Bastien lorsqu'il dit qu'« on peut au moins reprocher à Trudeau d'avoir été délibérément flou [dans son discours], jouant sur les mots comme les péquistes l'ont fait avec la question référendaire<sup>11</sup>. » Comme nous le verrons, ce discours et la promesse du premier ministre seront source de maints usages du passé. La controverse que celui-ci a provoquée a perduré durant plusieurs années, tant chez les fédéralistes que chez les souverainistes. Nombreux sont ceux qui ont accusé M. Trudeau d'avoir menti à la population québécoise afin de concrétiser son projet de construction nationale.

Quoi qu'il en soit, c'est l'option du Non qui l'emporte le soir du 20 mai 1980, avec, en théorie, une victoire décisive : 59,56 % contre 40,44 % pour le Oui. Mais, en pratique, les interprétations sont multiples et la controverse est réelle. En fait, ce résultat n'a pas atténué les revendications nationalistes du Québec. En votant majoritairement Non, les Québécois ne faisaient pas nécessairement de profession de foi pour le fédéralisme canadien, comme le suggéra Pierre E. Trudeau ainsi que le reste du Canada par la suite<sup>12</sup>. Au contraire, une grande proportion de Québécois a

---

<sup>9</sup> Les ministres Jean Chrétien et Marc Lalonde se chargent de rappeler aux Québécois que s'ils quittent le Canada, ils payeront le pétrole plus cher et perdront leurs pensions de vieillesse. Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 73-74. Par ailleurs, puisque les péquistes cherchent à mettre « l'association » à l'avant-plan, les forces fédéralistes répliquent en affirmant que le ROC ne négociera jamais d'association économique avec un Québec indépendant, rendant le projet de souveraineté-association irréaliste. Pour Kenneth McRoberts, cette campagne de peur a été déterminante dans l'issue du scrutin. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 214-215.

<sup>10</sup> Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 84.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 86. Notons cependant que certains sondages donnaient la victoire au camp du Non bien avant le discours de Trudeau. Mais, pour plusieurs, l'engagement du premier ministre fédéral marque le tournant de la campagne référendaire. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 217.

<sup>12</sup> L'ouvrage *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire* met en lumière cette divergence de perception entre le Canada anglais et le Québec francophone. Pour une majorité de Canadiens

cru la promesse du premier ministre du Canada lorsqu'il clamait qu'un vote pour le Non était un vote pour le renouvellement de la Constitution. D'ailleurs, dans son discours de défaite, le soir du 20 mai, René Lévesque exprime de manière assez juste l'interprétation de beaucoup de Québécois du résultat du vote :

Il est clair, admettons-le, que la balle vient d'être envoyée dans le camp fédéraliste. Le peuple québécois vient nettement de lui donner une autre chance. Il appartiendra dans les semaines et les mois qui viennent aux fédéralistes et d'abord à Trudeau lui-même... Il lui appartiendra de mettre un contenu dans les promesses qu'ils ont multipliées depuis 35 jours. Ils ont tous proclamé que si le Non l'emportait, le statu quo était mort et enterré et que les Québécois n'auraient pas à s'en repentir<sup>13</sup>.

Dès le 9 juin, les premiers ministres provinciaux sont convoqués à une rencontre à Ottawa. Trudeau leur fait alors part de son intention de rapatrier la Constitution canadienne, toujours à Londres et soumise au parlement de Westminster, afin d'y enchâsser une charte des droits et libertés. Au lendemain du référendum s'enclenche alors une longue période de négociation constitutionnelle ponctuée de moments d'intensification. Plusieurs chercheurs ont d'ailleurs affirmé que cette période est frappée par une crise politique sévissant durant les deux décennies subséquentes<sup>14</sup>.

---

anglais, l'échec de l'option souverainiste au référendum réglait la question indépendantiste une fois pour toutes, certains y voyant même la mort du nationalisme québécois. John Meisel, Guy Rocher et Athur Silver, (dir.), *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 1999, p. 252.

<sup>13</sup> René Lévesque, cité dans Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 137. Ce discours renferme sans doute le premier usage du passé portant sur le référendum de 1980 et peut être classé dans notre premier axe de recherche portant sur les stratégies référendaires.

<sup>14</sup> Pour des réflexions plus approfondies sur le conflit constitutionnel qui afflige le Québec entre les référendums de 1980 et de 1995, voir Louis Balthazar, Guy Laforest et Vincent Lemieux, *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992. Enjeux et perspectives*, Québec, Septentrion, 1991, 312p.; Léon Dion, *Le duel constitutionnel Canada-Québec*, Montréal, Boréal, 1995, 378p.; John Meisel, Guy Rocher et Athur Silver, (dir.), *op. cit.*; Kenneth McRoberts, *op. cit.*; Valérie Lapointe-Gagnon, *Fiel et de miel : Les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présente dans la presse canadienne, 1995-1999*, mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 2008, 133p.; François Rocher et Benoît Pelletier (dir.), *Le nouvel ordre constitutionnel canadien : du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, 337p.

### 1.1.2 Le rapatriement de la Constitution

Voulant profiter d'un climat favorable à la suite de sa victoire référendaire, le premier ministre Trudeau convoque ses homologues provinciaux à une conférence constitutionnelle du 8 au 12 septembre 1980. L'opposition entre Trudeau et le front commun de huit provinces, dont le Québec, mène toutefois les négociations à l'impasse pour une seconde fois. Le soir du 2 octobre 1980, le premier ministre Trudeau annonce donc aux Canadiens qu'il procédera au rapatriement unilatéral de la Constitution puisqu'il se dit incapable de s'entendre avec les gouvernements provinciaux<sup>15</sup>.

À l'automne 1980, le gouvernement Lévesque dépose une motion à l'Assemblée nationale visant à dénoncer l'action unilatérale du fédéral en souhaitant qu'elle soit appuyée par l'ensemble des partis pour inciter le Parlement britannique à rejeter le projet de rapatriement de Trudeau. La motion se voit rejetée par le chef de l'opposition, Claude Ryan, qui voit déjà son parti au pouvoir à la suite de sa victoire au référendum et aux récentes élections partielles<sup>16</sup>. Le gouvernement Lévesque conteste également le projet de rapatriement unilatéral devant la Cour suprême du Canada, qui rend son jugement en septembre 1981<sup>17</sup>. Entre temps, le Parti québécois est reporté au pouvoir le 13 avril 1981, avec le slogan « rester fort au Québec ». L'argumentaire des libéraux qui remettent en doute la légitimité du gouvernement péquiste en raison des résultats du référendum perd donc de son éclat. Ainsi, une

---

<sup>15</sup> Frédéric Bastien décrit bien la stratégie du premier ministre fédéral qui consiste à se présenter en grand défenseur des droits et libertés tout en essayant de faire paraître les gouvernements provinciaux comme des institutions avides de pouvoir, potentiellement dangereuses et capables de brimer les droits individuels des Canadiens. Voir Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 117.

<sup>16</sup> Ryan, qui dans un premier temps refuse d'y donner son appui prétextant que la défaite référendaire des souverainistes n'était pas suffisamment explicitée, finit par appuyer la motion à l'automne suivant. *Ibid.*, p. 176.

<sup>17</sup> Selon celle-ci, le coup de force de Trudeau était légal, mais contraire aux conventions constitutionnelles. Trudeau ne pouvait plus passer outre le refus des provinces et était donc contraint de retourner à la table de négociation, mais avec la certitude qu'il n'avait pas besoin de l'unanimité des provinces, seul l'appui d'un nombre substantiel de provinces suffisait dorénavant. Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 138-139. C'est donc dire que le droit de veto n'était accordé à aucune province, le Québec n'y faisant pas exception.

majorité de Québécois semble toujours avoir confiance en René Lévesque et croit qu'il est le plus apte à défendre les intérêts du Québec dans les négociations constitutionnelles en cours<sup>18</sup>.

La dernière phase de négociation se déroule à l'automne 1981, alors qu'a lieu du 2 au 5 novembre une ultime conférence constitutionnelle « de la dernière chance ». Pierre E. Trudeau se heurte encore une fois à un front commun des premiers ministres. Le soir du 4 novembre, les négociations restent au point mort. Mais, durant la nuit, Jean Chrétien continue de négocier avec certains premiers ministres, et une entente est conclue au petit matin entre les premiers ministres anglophones et le gouvernement fédéral. La délégation québécoise est alors stupéfaite de prendre connaissance de ce compromis qui ne tient compte ni des intérêts du Québec ni de ses demandes. Furieux, Lévesque quitte la conférence sans signer l'entente. Depuis ce jour, le Québec est exclu de la Constitution canadienne. Cet évènement prend dès lors le nom de « nuit des longs couteaux » dans la mémoire collective québécoise, car pour plusieurs, il s'agit là de la trahison de la promesse référendaire de Trudeau<sup>19</sup>. Pour cette raison, les deux évènements que sont le référendum et le rapatriement de la Constitution sont liés dans bon nombre d'usages du passé. La *Loi de 1982 sur le Canada* est finalement sanctionnée le 29 mars 1982. Puis, le complément de cette loi, la *Loi constitutionnelle de 1982*, est promulgué à Ottawa le 17 avril par la reine Élisabeth II<sup>20</sup>. Trudeau quitte la vie politique deux ans plus tard, satisfait d'avoir

---

<sup>18</sup> Frédéric Bastien, *op. cit.*, p. 299-301.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 409-419.

<sup>20</sup> François Rocher et Benoît Pelletier déplorent le fait qu'à partir de ce moment, les rapports politiques entre le Canada et le Québec se judiciaireisent, notamment à cause de la *Charte des droits et libertés*. Cela a pour effet de donner davantage de pouvoirs aux juges qui ne sont pas élus contrairement aux responsables politiques. Ils poursuivent en affirmant que la Charte a « servi à affaiblir les pouvoirs du Québec en matière de langue et [...] elle est susceptible de menacer, à long terme, le droit civil québécois, l'application concrète de l'interculturalisme, ou l'adoption par le Québec de différentes mesures visant à favoriser l'intégration des immigrants [le tout sans] reconnaître formellement la spécificité du Québec, fondée sur ses caractéristiques nationales. », François Rocher et Benoît Pelletier, « Introduction », dans François Rocher et Benoît Pelletier (dir.), *op. cit.*, p. 3.

mené à terme son projet de construction national. Par contre, de nombreux citoyens québécois ne voient pas les choses de la même façon, et feront payer cher cet affront au PLC lors des élections fédérales de 1984.

### 1.1.3 Mulroney et le « beau risque »

Poussé par une volonté sincère de réconciliation et constatant l'amertume des Québécois envers le PLC, Bryan Mulroney, chef du Parti conservateur du Canada (PCC), propose au gouvernement Lévesque à l'été 1983, « de donner son assentiment à la nouvelle Constitution canadienne avec honneur et enthousiasme<sup>21</sup>. » En novembre 1984, Lévesque, qui avait appuyé Mulroney lors des élections fédérales, annonce que la souveraineté ne serait pas l'enjeu de la prochaine élection provinciale. Ce que l'on nomme le « beau risque » est cette dernière chance accordée au renouvellement du fédéralisme initié par le gouvernement conservateur de Bryan Mulroney. Cependant, les concessions du « beau risque » sont inacceptables pour la frange la plus radicalement souverainiste du PQ. Pour ces derniers, à qui on avait eu du mal à faire accepter la stratégie de l'étapisme et la formule de souveraineté-association, le « beau risque » représente l'affront de trop. En conséquence, cinq ministres, dont Jacques Parizeau et Camille Laurin, de même que trois autres députés quittent le parti à la fin de novembre 1984. Au PQ, c'est l'hécatombe. Lévesque est poussé vers la sortie et le parti est défait aux élections de 1985 alors que les libéraux, de nouveau dirigés par Robert Bourassa, reprennent le pouvoir. Plus tard, la mort de René Lévesque en 1987, la venue de Jacques Parizeau à la présidence du PQ, ainsi que le retour de la souveraineté comme objectif principal du parti, marquent la fin du « beau risque »<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> Cité dans Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 140.

<sup>22</sup> *Ibid.* p. 141-142.

#### 1.1.4 De Meech à Charlottetown

Par contre, la volonté de faire adhérer le Québec à la nouvelle Constitution est encore bien présente chez Brian Mulroney et Robert Bourassa. Les négociations se poursuivent à cet effet, et c'est durant une rencontre organisée au lac Meech en avril 1987 que le premier ministre Bourassa propose cinq conditions pour que le Québec réintègre la Constitution canadienne<sup>23</sup>. Le 30 avril, une entente est conclue entre Ottawa, Québec et les autres provinces canadiennes, mais pour se matérialiser elle doit être ratifiée par les Assemblées législatives de chaque province à l'intérieur d'une période de trois ans. Cet échéancier beaucoup trop long contribue à l'échec de l'entente du lac Meech en juin 1990<sup>24</sup>. Plusieurs citoyens québécois y voient alors un affront qui s'ajoute à celui de la restructuration de la Constitution sans son accord. Le nationalisme monte en flèche et l'option souverainiste atteint des sommets dans les sondages, 65 % en juin 1990, se répandant même dans les rangs du PLQ. Qui plus est, à Ottawa, le conservateur Lucien Bouchard et cinq autres députés quittent leur parti respectif pour former le Bloc québécois. À Québec, au moment où Meech devient caduque le 22 juin 1990, le premier ministre Bourassa prononce un discours qui contribue également à la montée d'un nationalisme aux accents souverainistes :

En 1987, il y avait une entente. [...] Cette fois encore, en 1990, deux provinces qui s'étaient engagées à tout faire pour faire adopter la résolution n'ont pas respecté leur engagement. Jusqu'à 1985, on disait : « What does Québec want? » Nous avons exprimé clairement les demandes du Québec. [...] Donc depuis 1985, la question est : « What does Canada want? » Et on attend encore la réponse du Canada à cet égard. Le Canada doit comprendre d'une façon claire que, quoi qu'on

---

<sup>23</sup> Ces demandes minimales sont : la reconnaissance de la société distincte, l'obtention d'un droit de veto en matière constitutionnelle, l'obtention d'un retrait avec compensation des programmes fédéraux, l'augmentation des pouvoirs des provinces, notamment en immigration, et enfin l'obtention pour le Québec d'une voix quant à la nomination des juges de la Cour suprême et des sénateurs. Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 144-145.

<sup>24</sup> Ce revirement de l'opinion publique du ROC contre l'accord est notamment dû à une campagne de salissage orchestrée par Trudeau, sorti de sa retraite pour l'occasion, ainsi que par l'emploi de la clause dérogatoire par le gouvernement Bourassa dans le dossier des langues d'affichage au Québec. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 272-273.

dise quoi qu'on fasse, le Québec est aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre d'assumer son destin et son développement<sup>25</sup>.

Jacques Parizeau, alors chef de l'opposition, tend la main au premier ministre afin de travailler conjointement à la redéfinition du statut constitutionnel du Québec. Une Commission parlementaire élargie est alors mise sur pied à cet effet le 4 septembre 1990. Il s'agit de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, la « Commission Bélanger-Campeau »<sup>26</sup>. Son rapport final, publié au printemps suivant, recommande de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec avant le 26 octobre 1992. Cette recommandation prend forme avec l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi 150 le 20 juin 1991<sup>27</sup>. Par contre, le gouvernement Bourassa ajoute une clause au projet de loi voulant que le référendum puisse également porter sur d'éventuelles offres du gouvernement fédéral. C'est ainsi que le premier ministre québécois participe aux négociations constitutionnelles qui ont lieu à Charlottetown du 4 au 28 août 1992. Au terme de cette rencontre, Bourassa accepte les offres connues sous le nom de l'Accord de Charlottetown. Le 3 septembre, il fait amender le projet de loi 150 dans le but de faire porter le référendum non plus sur la souveraineté, mais sur l'Accord de Charlottetown<sup>28</sup>. C'est donc un référendum pancanadien qui a lieu le 26 octobre 1992, avec un pendant québécois se déroulant le même jour. Au Québec, ironiquement, les souverainistes dirigés par Jacques Parizeau militent pour le camp

---

<sup>25</sup> Robert Bourassa, « Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse », dans Paul Terrien, *Les grands discours de l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 378-379.

<sup>26</sup> C'est la première commission parlementaire à être télédiffusée, ce qui fait d'elle la plus médiatisée à l'époque. Au total, 53 experts y comparaissent et 267 des quelque 600 mémoires proposés y sont entendus. Alain-G Gagnon et Daniel Latouche, *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres : les Québécois s'interrogent sur leur avenir*, Montréal, Québec-Amérique, 1991, p. 37-38.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Pour une critique acerbe de cette volte-face du premier ministre, voir Jean-François Lisée, *Le tricheur. Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*, Montréal, Éditions du Boréal, 1994, 578p. Le journaliste qui a par la suite été chef du PQ, reconstruit la séquence des événements ayant mené au référendum de 1992. Il en conclut que Robert Bourassa a profité de la montée du nationalisme québécois pour laisser croire – même à certains de ses plus proches collaborateurs – qu'il avait l'intention de réaliser l'indépendance du Québec alors qu'il n'en était rien.

du Non<sup>29</sup>. Le résultat dans l'ensemble du pays est 45 % pour le oui et 55 % pour le non<sup>30</sup>.

### 1.1.5 Vers le deuxième référendum indépendantiste

Tout comme l'échec de Meech, le rejet de l'Accord de Charlottetown provoque une recrudescence du mouvement souverainiste qui atteint un sommet lors des élections fédérales d'octobre 1993, alors que le Bloc québécois remporte 54 sièges, devenant l'Opposition officielle à Ottawa. Un an plus tard, on assiste au retour au pouvoir du PQ dirigé par Jacques Parizeau<sup>31</sup>. Un référendum sur la souveraineté est alors de nouveau au programme politique du PQ sans la formule de souveraineté-association et le mandat de négociateur. En outre, si le Oui l'emportait, les responsables politiques du Québec auraient offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique. Si cette offre venait à être refusée, le Québec deviendrait un pays souverain. C'est la formule de souveraineté-partenariat. Malgré la volonté initiale du premier ministre Parizeau, la question présentée au peuple québécois le 30 octobre 1995 porte également à confusion puisqu'on y fait référence à une entente qui n'est pas explicitée<sup>32</sup>. Le résultat du scrutin fut très serré avec 50,58 % pour le Non et 49,42 % pour le Oui.

La campagne référendaire qui s'achève alors est la source d'un grand nombre d'usages du passé. Dès le début, la campagne du camp du Non est basée sur le maintien du *statu quo* et, un peu comme en 1980, sur un argumentaire qui utilise la peur de l'instabilité économique liée à la souveraineté. Cette stratégie est sévèrement critiquée par des partisans du fédéralisme renouvelé et par les souverainistes. Le

<sup>29</sup> Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 148-149.

<sup>30</sup> Patrick Taillon, *Le référendum, expression directe de la souveraineté du peuple?; Essai critique sur la rationalisation de l'expression référendaire en droit comparé*, Paris, Dalloz, 2012, p. 525.

<sup>31</sup> Robert Comeau, *loc. cit.*, p. 151.

<sup>32</sup> Voici son libellé : « Acceptez-vous que le Québec devienne souverain après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995? » Voir *Ibid.*

premier ministre Chrétien veut pourtant éviter de promettre le renouvellement de la fédération comme l'avait fait Pierre E. Trudeau avant lui. Mais l'arrivée du charismatique Lucien Bouchard dans l'arène référendaire vient changer la donne à la faveur de l'option du Oui. Jean Chrétien doit alors adapter sa stratégie, acceptant de prononcer un important discours qui montre bien ce changement de cap, le 24 octobre à l'aréna de Verdun :

Ils [les Québécois] veulent voir le Québec reconnu au sein du Canada comme une société distincte par sa langue, sa culture et ses institutions. Je l'ai dit et je le répète : je suis d'accord. J'ai appuyé cette position dans le passé, je l'appuie aujourd'hui et je l'appuierai dans l'avenir, en toute conscience. [...] Ce désir des citoyens pour une plus grande décentralisation est un défi auquel tous nos gouvernements, fédéral et provinciaux doivent s'attaquer. [...] En votant NON, nous rejetons l'option de la séparation. Un NON n'équivaut pas à renoncer à quelques positions que ce soit relative à la Constitution canadienne. Nous garderons ouvertes toutes les autres voies de changement, y compris les voies administratives et constitutionnelles. Tout changement des compétences constitutionnelles du Québec ne se fera qu'avec le consentement des Québécois<sup>33</sup>.

Nous pouvons dire que les promesses du premier ministre fédéral surpassent celles qu'a faites son mentor en 1980. Or, comme Trudeau, Chrétien ne respecte pas ses engagements après le référendum. En effet, plutôt que de tenter une réconciliation en renouvelant le fédéralisme sur les bases de ses promesses référendaires, le premier ministre canadien choisi la voie du durcissement de son attitude à l'endroit du Québec. Selon la juriste Andrée Lajoie, sa manière de procéder est alors de discréditer les résultats du dernier référendum et de tout référendum à venir en insistant sur le manque de clarté de la question et de la majorité nécessaire pour que le Oui l'emporte<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Jean Chrétien, « ... Aucun moyen n'est exclu », dans Paul Terrien, *op. cit.*, p. 405-406.

<sup>34</sup> Andrée Lajoie, « La *Loi sur la clarté* dans son contexte », dans Alain G. Gagnon (dir.), *Québec : État et société*, Tome 2, Montréal, Québec/Amérique, 2003, p. 175-189, cité dans Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 26.

Le moins que l'on puisse dire c'est que la question constitutionnelle de l'entre-deux référendaire est marquée par le conflit alors que deux visions du Canada s'affrontent. Qui plus est, Valérie Lapointe-Gagnon voit juste lorsqu'elle affirme que « le référendum québécois sur la souveraineté-association de 1980, l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990, le référendum pancanadien de 1992 [...], et le deuxième référendum québécois sur la souveraineté-partenariat de 1995 [...] révèlent que le malaise constitutionnel et politique entre le Québec et le Canada est loin d'être révolu<sup>35</sup>. » Ce malaise générateur de conflits se reflète au sein des représentations du passé. C'est pour cette raison que le concept d'usages du passé est un outil idéal pour faire la lumière sur les conflits issus du débat constitutionnel canadien. Dans les prochains chapitres, nous tenterons d'expliquer ces conflits, de même que les raisons qui poussent les acteurs étudiés à récupérer le référendum de 1980 à des fins politiques. Mais entre-temps, il nous paraît nécessaire de présenter, dans une perspective plus quantitative, les résultats du dépouillement de notre corpus de sources.

## 1.2 Le référendum et les usages du passé : quelques résultats statistiques

Dans cette partie, nous avons comptabilisé les usages du passé provenant des discours de responsables politiques et de producteurs d'opinions québécois, compilés en fonction de deux grands axes de recherche composés tous deux de plusieurs types d'usages du passé. Rappelons que le premier axe de recherche vise les usages du passé abordant les stratégies référendaires, alors que le second a pour objet ceux qui traitent des interprétations du résultat du référendum. Les résultats statistiques issus du dépouillement sont présentés sous forme de tableaux qui nous aideront à illustrer la transformation des usages du passé au fil des ans. Pour ceux provenant des

---

<sup>35</sup> Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*, p. 1. La synthèse historique des débats constitutionnels a montré que trois autres événements-clés peuvent être ajoutés à cette liste. Il s'agit du rapatriement de la Constitution, du « beau risque » et de la Commission Bélanger-Campeau.

quotidiens, nous nous appuyons sur sept moments-clés, puisés dans la synthèse historique précédente, nous servant de balises au sein de la période. Ainsi, nous serons en mesure de dégager les tendances qui s'imposent.

Dans un premier temps, nous avons choisi de présenter séparément les résultats tirés des quatre quotidiens du corpus, des discours des premiers ministres hors de l'Assemblée nationale et du journal des débats de l'Assemblée nationale. Cela permet de comparer l'évolution du nombre d'usages du passé dans le temps en fonction des axes de recherche, mais également des différents groupes d'acteurs. Ensuite, afin d'avoir une vue d'ensemble, nous présenterons un tableau et un graphique faisant la synthèse des usages du passé provenant de tous les acteurs.

### 1.2.1 Les quotidiens

Tableau 2. Les quotidiens : répartition des usages du passé en fonction des deux axes de recherche

	Axe 1 : Les stratégies référendaires*	Axe 2 : Interprétations du résultat du référendum*	Total
<i>La Presse</i>	47 (43,5 %)	42 (40,4 %)	89 (42 %)
<i>Le Devoir</i>	31 (28,7 %)	19 (18,3 %)	50 (23,6 %)
<i>Le Soleil</i>	19 (17,6 %)	25 (24 %)	44 (20,8 %)
<i>The Gazette</i>	11 (10,2 %)	18 (17,3 %)	29 (13,7 %)
Total	108 (100 %)	104 (100 %)	212 (100 %)

\*En nombre d'usages du passé.

Le Tableau 2, qui recense le nombre d'usages du passé fait par les producteurs d'opinions des quatre quotidiens de notre étude, nous mène au constat que certains d'entre eux font davantage référence au référendum de 1980 que d'autres. À ce titre, ce sont les producteurs d'opinion de *La Presse* qui en font le plus. Cela fait écho à

l'analyse de Pierre Berthiaume dans laquelle il explique que la campagne assidue de *La Presse* contre l'option souverainiste en fait le quotidien le plus engagé dans la campagne référendaire<sup>36</sup>. À l'inverse, c'est chez *The Gazette* que les usages du passé sont les moins nombreux avec seulement 13,7 % du total contre plus de 42 % pour *La Presse*. Cet apparent manque d'intérêt de la part du quotidien anglophone pourrait s'expliquer notamment par l'interprétation du résultat qui y est promu voulant que le débat soit clos à la suite de la défaite de l'option souverainiste lors du référendum. Nous pouvons également observer que les producteurs d'opinions de ces quatre quotidiens utilisent dans des proportions similaires le passé référendaire en évoquant les stratégies référendaires et en partageant leurs interprétations de son résultat.

Tableau 3. Évolution des quotidiens dans le temps: Répartition en fonction des moments-clés

Périodes	Axe 1 : Les stratégies référendaires*	Axe 2 : Interprétations du résultat du référendum*	Total
1. Immédiat post-référendaire	30 (27,7 %)	48 (46,2 %)	78 (36,8 %)
2. Rapatriement de la Constitution	20 (18,5 %)	28 (26,9 %)	48 (22,6 %)
3. Le beau risque	2 (1,9 %)	8 (7,7 %)	10 (4,7 %)
4. Accord du lac Meech	9 (8,3 %)	9 (8,7 %)	18 (8,5 %)
5. Commission Bélanger-Campeau	13 (12 %)	6 (5,8 %)	19 (9 %)
6. Accord de Charlottetown	11 (10,2 %)	1 (1 %)	12 (5,7 %)

<sup>36</sup> Berthiaume classe les quotidiens du plus militant au moins militant en se basant sur le nombre d'éditoriaux en faveur d'une des deux options. Il conclut que *La Presse* ressort du lot comme étant le quotidien le plus militant avec 18 éditoriaux pour le Non, suivi du *Devoir* avec 12 éditoriaux pour le Oui et du *Soleil* avec 7 éditoriaux pour le Non. Pierre Berthiaume, *Le journal piégé ou l'art de trafiquer l'information*, VLB, Montmagny, 1981, p. 217-218.

7. Référendum 1995	23 (21,3 %)	4 (3,8 %)	27 (12,7 %)
Total	108 (100 %)	104 (100 %)	212 (100 %)

\*En nombre d'usages du passé.

Pour ce qui est de l'évolution des usages du passé fait dans les quotidiens, illustrés dans le Tableau 3, une tendance semble se dessiner. En regardant la colonne des totaux, nous constatons que la majorité des usages est concentrée dans les deux premiers moments-clés et plus significativement dans l'immédiat post-référendaire. Ensuite, le nombre d'usages décline à partir du « beau risque ». Ce creux de vague se résorbe seulement à la dernière période, lors de deux moments-clés semblables au référendum de 1980, soit les référendums de 1992 et de 1995. Cela nous laisse penser que l'effet d'actualité du référendum aurait un impact significatif sur les producteurs d'opinions, favorisant ainsi la production d'usage du passé. Bien que cela soit plausible, il faudra attendre l'analyse – qualitative – des deux prochains chapitres pour confirmer cette hypothèse.

Dans un autre ordre d'idée, nous pouvons dire que l'évolution du premier axe de recherche suit une courbe comparable à celle des totaux des usages. Il s'inscrit donc dans la tendance évoquée précédemment, mais avec une quantité d'usages du passé un peu plus importante dans les deux derniers moments-clés. Le deuxième axe quant à lui est marqué par une concentration beaucoup plus importante des usages dans les deux premiers moments-clés. En comparant les deux axes de recherche, nous constatons que les acteurs font davantage référence aux résultats du référendum jusqu'au rapatriement de la Constitution, puis, à partir de l'Accord de Charlottetown, on évoque davantage les stratégies référendaires.

## 1.2.2 Les discours à l'Assemblée nationale et à l'extérieur

Tableau 4. Évolution du journal des débats de l'Assemblée nationale dans le temps

Années	Axe 1 : Les stratégies référendaires*	Axe 2 : Interprétations du résultat du référendum*	Total
1980	52 (13,3 %)	40 (24,1 %)	92 (16,6 %)
1981	34 (8,7 %)	45 (27,1 %)	79 (14,2 %)
1982	76 (19,5 %)	9 (5,4 %)	85 (15,3 %)
1983	57 (14,6 %)	20 (12 %)	77 (13,9 %)
1984	16 (4,1 %)	9 (5,4 %)	25 (4,5 %)
1985	13 (3,3 %)	4 (2,4 %)	17 (3 %)
1986	5 (1,3 %)	1 (0,6 %)	6 (1,1 %)
1987	13 (3,3 %)	10 (6 %)	23 (4,1 %)
1988	5 (1,3 %)	2 (1,2 %)	7 (1,3 %)
1989	2 (0,5 %)	1 (0,6 %)	3 (0,5 %)
1990	6 (1,5 %)	0 (0 %)	6 (1,1 %)
1991	22 (5,6 %)	8 (4,8 %)	30 (5,4 %)
1992	45 (11,5 %)	10 (6 %)	55 (9,9 %)
1993	0 (0 %)	2 (1,2 %)	2 (0,4 %)
1994	8 (2,1 %)	1 (0,6 %)	9 (1,6 %)
1995	36 (9,2 %)	4 (2,4 %)	40 (7,2 %)
Total	390 100%	166 (100 %)	556 (100 %)

\*En nombre d'usages du passé.

Un rapide coup d'œil au Tableau 4 nous fait comprendre que les quatre premières années étudiées font figure d'exceptions dans l'ensemble de la période, alors que la quantité d'usages du passé y est beaucoup plus élevée que dans le reste de l'échantillon. Cela fait près de 60 % des usages pour le quart de la période. Par la suite, on ne dépasse pas le seuil des 5 %, à l'exception des années 1991, 1992 et 1995, trois années à saveurs référendaires. Encore une fois, nous ne pouvons pas nous prononcer à ce stade-ci sur l'éventuel lien de causalité entre la nature de ces moments-clés et les fluctuations du nombre d'usages du passé repérés. Par ailleurs, plus on avance dans la période, plus les acteurs font référence aux stratégies référendaires et de moins en moins aux résultats du scrutin.

Tableau 5. Les discours des responsables politiques prononcés à l'extérieur de l'Assemblée nationale

	Axe 1 : Les stratégies référendaires*	Axe 2 : Interprétations du résultat du référendum*	Total
René Lévesque	11 (52,4 %)	6 (85,7 %)	17 (60,7 %)
Robert Bourassa	4 (19 %)	0 (0 %)	4 (14,3 %)
Jacques Parizeau	6 (28,6 %)	1 (14,3 %)	7 (25 %)
Total	21 (100 %)	7 (100 %)	28 (100 %)

\*En nombre d'usages du passé.

Pour construire le Tableau 5, nous nous sommes contentés de dépouiller les discours des trois premiers ministres les plus marquants de la période étudiée, et qui étaient disponibles sur le Catalogue CUBIQ et sur le site de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale<sup>37</sup>. Encore une fois, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité<sup>38</sup>. Il faut voir ce maigre corpus de discours comme un autre morceau du tableau d'ensemble de la mémoire publique du référendum de 1980. Nous pouvons tout de même constater que c'est René Lévesque qui fait le plus d'usages du passé à ce sujet. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il était premier ministre à l'époque du référendum et de la saga du rapatriement de la Constitution, moments où nous avons repéré le plus d'usages du passé. Même si nous remarquons que ces premiers ministres font surtout référence aux stratégies référendaires, il nous est impossible de distinguer d'autres tendances puisque notre échantillon est trop mince.

<sup>37</sup> Pierre-Marc Johnson ainsi que son frère Daniel, respectivement du PQ et du PLQ, n'ont occupé ce poste que durant quelques mois, sans laisser de traces significatives dans les politiques publiques, pas plus que dans la mémoire collective des Québécois.

<sup>38</sup> Un plus grand échantillonnage de même qu'une analyse des discours des ministres responsables des relations interprovinciales auraient effectivement contribué à dresser un portrait plus complet.

## 1.2.3. Une vue d'ensemble

Tableau 6. Vue d'ensemble de tous les acteurs : Répartition des usages dans les axes<sup>39</sup>

Années	Axe 1 : Les stratégies référendaires	Axe 2 : Interprétations du résultat du référendum	Total
1980	109 (21 %)	119 (43 %)	228 (28,6 %)
1981	41 (7,9 %)	47 (17 %)	88 (11,1 %)
1982	77 (14,8 %)	10 (3,6 %)	87 (10,9 %)
1983	58 (11,2 %)	20 (7,2 %)	78 (9,8 %)
1984	20 (3,9 %)	15 (5,4 %)	35 (4,4 %)
1985	13 (2,5 %)	4 (1,4 %)	17 (2,1 %)
1986	5 (1 %)	1 (0,4 %)	6 (0,8 %)
1987	16 (3,1 %)	15 (5,4 %)	31 (3,9 %)
1988	6 (1,2 %)	2 (0,7 %)	8 (1 %)
1989	2 (0,4 %)	1 (0,4 %)	3 (0,4 %)
1990	12 (2,3 %)	3 (1,1 %)	15 (1,9 %)
1991	31 (6 %)	15 (5,4 %)	46 (5,8 %)
1992	56 (10,8 %)	14 (5,1 %)	70 (8,8 %)
1993	0 (0 %)	2 (0,7 %)	2 (0,3 %)
1994	9 (1,7 %)	2 (0,7 %)	11 (1,4 %)
1995	64 (12,3 %)	7 (2,5 %)	71 (8,9 %)
Total	519(100 %)	277(100 %)	796(100 %)

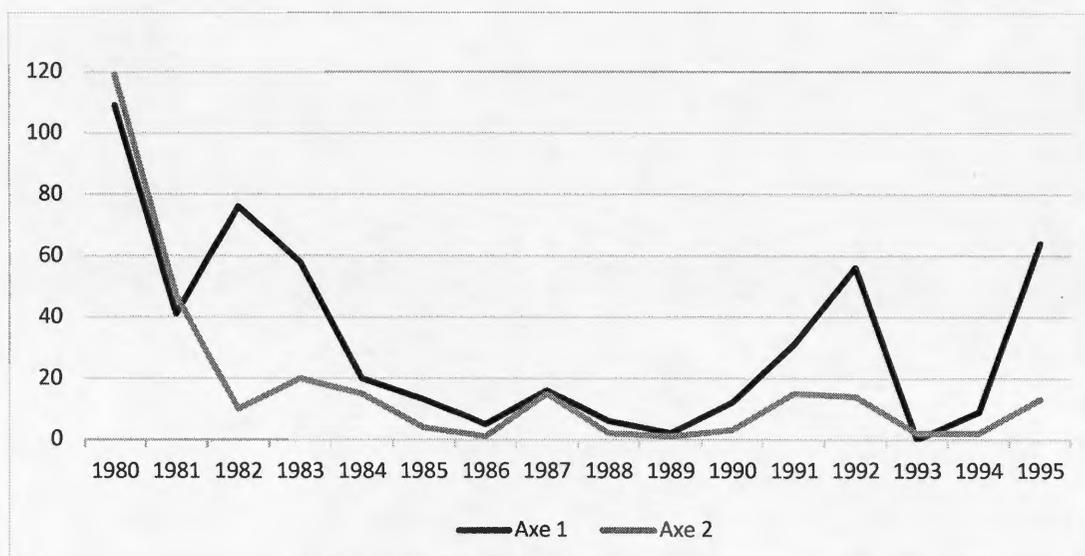
\*En nombre d'usages du passé.

Le Tableau 6 comprend les données provenant des producteurs d'opinions et des responsables politiques. Nous constatons que le premier axe de recherche regroupe encore beaucoup plus d'usages du passé que le second. Notons cependant qu'en 1980, 1981 et 1987, les acteurs font presque autant référence aux stratégies référendaires qu'au résultat du référendum dans les usages du passé recensés. En observant la colonne des totaux, on constate que le phénomène observé dans les Tableaux 2 et 3 est sensiblement le même. Ainsi, on note la même effervescence dans les quatre premières années qui regroupent près de 60 % des usages du passé. Puis, le

<sup>39</sup> Il faut prendre en considération le fait que l'échantillonnage utilisé pour comptabiliser les usages du passé provenant des journaux étudiés exclut par défaut plusieurs années. Ce qui veut dire que pour certaines années du Tableau 5, il n'y ait que des usages du passé provenant des responsables politiques. C'est le cas pour les années 1982, 1983, 1985, 1986, 1993 et 1994.

même creux de vague est observable au milieu de la période avec deux regains en 1992 et 1995. Par contre, quelques différences doivent être soulignées. D'abord, en ce qui a trait aux quotidiens, notons que les usages du passé étaient présents en plus grande quantité lors de la saga de l'Accord du lac Meech et du référendum de 1995. Ensuite, pour ce qui est des débats de l'Assemblée nationale, c'est plutôt l'épisode du référendum de 1992 qui comprenait plus d'usages que ce que le Tableau 5 nous révèle. Mais, dans l'ensemble, les résultats sont plutôt semblables.

Graphique 1. Évolution des axes dans le temps en termes d'usages du passé observés



Nous devons nous rendre à l'évidence que certains moments-clés sont beaucoup moins féconds en usages du passé que nous l'avons appréhendé initialement. Effectivement, l'épisode du « beau risque », ceux de l'Accord du lac Meech et de la Commission Bélanger-Campeau et même l'année référendaire de 1995 n'ont pas généré autant d'usages du passé que prévu. Nous pouvons également dire que les acteurs ont pratiquement cessé de se remémorer le référendum de 1980 à trois reprises. La première chute importante du nombre d'usages survient un peu

avant le retour au pouvoir des libéraux en 1984, ne se résorbant qu'en 1987. La seconde survient durant le calme constitutionnel qui sépare la signature de l'Accord du lac Meech de son échec, soit de 1988 à 1990. La dernière se produit durant l'intermède qui sépare le référendum de 1992 du retour au pouvoir des péquistes en 1994. Évidemment, nous sommes conscients de notre contribution à la création de certains de ces « creux de vague » en raison de notre façon de traiter les quotidiens. Le moment Meech en est un bon exemple alors qu'un évènement s'échelonnant sur trois ans a été condensé en trois mois.

Cette seconde partie de chapitre nous a montré que les deux axes de recherche, en plus d'être différents de nature, n'ont pas suscité la même quantité d'usages du passé, et qu'il y avait des concentrations d'usages différentes lors de tels ou tels moments-clés selon les axes. Cela renforce donc notre conviction de traiter ces deux axes de recherche séparément. Dans un autre ordre d'idées, nous avons appris qu'il n'y a pas de différence notable dans l'évolution temporelle des usages du passé des producteurs d'opinion des quatre quotidiens étudiés et de ceux des responsables politiques québécois étudiés. Effectivement, en comparant les résultats des tableaux 3 et 4, nous pouvons dire que les deux groupes d'acteurs font usage du passé dans des proportions similaires à des moments précis tels que l'immédiat post-référendaire, le rapatriement de la Constitution et les référendums de 1992 et 1995. Ce constat nous permet de dire que notre analyse détaillée dans les chapitres suivants traitera des acteurs étudiés comme un tout.

## Conclusion

À priori, le fait d'avoir repéré 796 usages du passé sur une période de quinze ans démontre la pertinence de notre étude. Mais plus encore, la répartition inégale des usages du passé au fil des ans, doublé du fait que la grande majorité d'entre eux sont en lien avec les stratégies référendaires, est selon nous le signe d'une grande fluctuation des raisons faisant en sorte que les acteurs cherchent à raviver la mémoire

du référendum de 1980. Les impératifs du présent évoluant sans cesse, les acteurs ont souvent de nouvelles raisons de faire référence à ce référendum.

L'analyse quantitative qui vient d'être présentée ne permet pas d'expliquer ces raisons. Il nous est également impossible de connaître les différentes manières de faire usage du passé et s'il y a des récurrences dans celles-ci. Par ailleurs, nos résultats statistiques sont présentés d'une telle façon qu'ils ne tiennent pas compte des conflits entre certains acteurs, notamment les responsables politiques du PQ et du PLQ. Ces deux groupes d'acteurs que tout oppose sur le plan constitutionnel font très probablement des usages du passé différents. Les chapitres suivants, à saveur plus qualitative, permettront d'entrer plus en profondeur dans cette lutte de représentations afin de savoir quel groupe d'acteurs est associé aux différents types d'usages du passé.

Ceci étant dit, ce premier chapitre nous permet d'avancer l'idée qu'il y a deux facteurs qui influencent les acteurs étudiés dans leurs usages du passé. Nous qualifions le premier facteur « d'effet d'actualité », car nous constatons que le nombre élevé d'usages du passé au lendemain du référendum diminue à mesure que le temps passe. Cela pourrait expliquer le déclin progressif du nombre d'usages du passé au fil des ans, malgré quelques exceptions qui sont directement liées au second facteur, que nous qualifions d'effet « année référendaire ». Autrement dit, lorsque les événements rappellent la conjoncture référendaire de mai 1980, comme lors d'année référendaire, la quantité d'usages du passé augmente drastiquement. Cela pourrait expliquer les deux sursauts du nombre d'usages du passé aux alentours des référendums de 1992 et de 1995. Qu'à cela ne tienne, le fait que le référendum de 1980 soit rappelé presque toutes les années signifie de toute évidence que le référendum est entré dans la mémoire publique.

## CHAPITRE II

### LES STRATÉGIES RÉFÉRENDAIRES : LA JOUTE PARTISANE REMÉMORE LE PIRE DE 1980

Les stratégies référendaires sont des stratégies politiques employées avant et pendant la campagne référendaire de 1980, afin d'influencer la population en faveur d'une des deux options en cause. Il s'agit, dans la majorité des cas, d'actions posées en connaissance de cause. Notons qu'il arrive parfois que certains acteurs critiquent une stratégie référendaire qui n'en est pas réellement une. Car, comme le rappelle l'historien Martin Pâquet, les acteurs sociaux faisant usage du passé n'ont pas nécessairement pour objectif de refléter la réalité historique. Il s'agit plutôt d'une arme rhétorique utilisée dans le contexte « [d]es luttes hégémoniques pour la monopolisation des ressources dans un champ social donné<sup>1</sup>. » Cela explique pourquoi les acteurs étudiés tentent également d'influencer leurs auditoires en critiquant les stratégies référendaires de leurs adversaires politiques ou idéologiques.

Pour les besoins de ce mémoire, nous avons distingué quatre types de stratégies référendaires faisant l'objet d'usages du passé. Il y a d'abord la stratégie de la promesse de Pierre E. Trudeau, celle d'utiliser les fonds publics pour faire la promotion d'une option, celle de la formulation de la question référendaire et la stratégie de la campagne de peur.

---

<sup>1</sup> Martin Pâquet, « " Amnistier le passé comme on enlève des bottes ". Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans Martin Pâquet (dir.), *Faute et réparation au Canada et Québec contemporains*, Québec, Éditions Nota Bene, 2006, p. 17.

## 2.1. La promesse de Trudeau de renouveler la Constitution.

Les promesses référendaires, voire électorales, sont chose courante dans le monde politique. De nombreuses promesses ont été élaborées durant la campagne référendaire de 1980. D'abord, si on prend le terme « promesse » au sens large, soit comme un simple engagement, on peut dire que les deux camps affirment que le salut du Québec se trouve dans leur option respective. De manière plus précise, nous avons repéré une promesse qui a été l'objet d'un nombre considérable d'usages du passé. Cette dernière provient du premier ministre fédéral, Pierre E. Trudeau, alors qu'il clamait qu'un vote pour le Non serait compris comme un vote pour le Oui au renouvellement du fédéralisme. Nous verrons que contrairement au discours provenant du milieu anglophone<sup>2</sup>, la quasi-totalité des acteurs affirme que cette promesse, cet engagement solennel, a été déterminante sur l'issue du vote. Par ailleurs, les acteurs font la promotion de l'idée voulant qu'il y ait peu de chance que les responsables politiques concernés respectent leurs engagements dans le présent puisqu'ils ne l'ont pas fait dans le passé, à l'époque du référendum. Il est donc ici question de confiance brisée.

Les usages du passé faisant référence à cette promesse du premier ministre fédéral sont de loin les plus populaires. Cela est vrai chez les producteurs d'opinions, tous quotidiens confondus, et plus particulièrement chez les responsables politiques du PQ. Et par le fait même, soulignons l'absence de membres du PLQ, une absence significative, qui révèle les prémisses d'une grande polarité entre péquistes et libéraux lorsqu'ils réintroduisent le référendum de 1980 dans l'arène politique. Ainsi, dans la foulée du discours de défaite du premier ministre Lévesque, les péquistes feront pression sur le premier ministre fédéral afin qu'il respecte son serment énoncé

---

<sup>2</sup> Le chroniqueur L. Ian MacDonald décrit bien cette interprétation. Ce dernier pense que le discours de Trudeau n'a pas eu autant d'impact sur le résultat du vote que ce que l'on dit, le camp du Non aurait gagné de toute façon. Ce discours aurait seulement fait en sorte d'imposer son agenda au reste du Canada afin d'honorer sa promesse faite aux Québécois. L. Ian MacDonald, « Poker-player Lévesque played his best hand and lost », *The Gazette*, 9 novembre 1981, p. 7.

au Centre Paul-Sauvé<sup>3</sup>. Dans l'immédiat post-référendaire ainsi que durant la saga du rapatriement de la Constitution, ce genre d'usages du passé est très présent dans la mémoire publique. À ce sujet, précisons que René Lévesque n'est pas seulement le premier à faire usage du passé en évoquant le référendum ainsi que les promesses le concernant, il est l'un de ceux y faisant le plus allusion. Dans l'immédiat post-référendaire, son discours porte surtout sur la confiance qu'il accorde à son homologue fédéral. Trois jours après le scrutin, Lévesque déclare en conférence de presse que le fardeau de la preuve revient au premier ministre Trudeau. Comme lors de son discours de défaite, Lévesque affirme qu'il va négocier de bonne foi, tout en implorant Trudeau de faire de même. Ainsi, il ne faut pas que les promesses de ce dernier soient perçues par l'Histoire comme de simples stratégies référendaires. Le changement constitutionnel à l'avantage du Québec doit absolument se faire<sup>4</sup>.

D'autre part, il semble qu'on puisse dégager une tendance dans l'immédiat post-référendaire de même que dans la foulée du rapatriement de la Constitution. Ainsi, à l'époque, cet usage du passé est souvent utilisé pour critiquer d'abord la vitesse avec laquelle le gouvernement Trudeau amorce les négociations constitutionnelles<sup>5</sup>. Les acteurs font de même pour souligner son caractère intransigeant et sa démarche unilatérale, détournant le sens de sa promesse en fonction de sa propre vision du renouvellement axée sur une plus grande

---

<sup>3</sup> René Lévesque(PQ), *Discours prononcé à la suite de l'annonce des résultats référendaires au Centre Paul-Sauvé à Montréal, le 20 mai 1980*, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <http://www.archivespolitiquesduquebec.com>. Nous pouvons affirmer qu'il s'agit du premier usage du passé portant sur le référendum de 1980.

<sup>4</sup> René Lévesque (PQ) lors d'une conférence de presse, 23 mai 1980, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <http://www.archivespolitiquesduquebec.com>. Voir aussi René Lévesque (PQ) lors de la période des questions, *DAN, 31e législature, 4e session, vol. 21, no 109*, 3 juin 1980, p. 5882-5883; René Lévesque (PQ) lors de la période des questions, *DAN, 31e législature, 4e session, vol. 21, no 110*, 10 juin 1980, p. 6051. Plusieurs producteurs d'opinions vont dans le même sens que René Lévesque, notamment Pierre Bourgault, « You're in for a surprise », *The Gazette*, 24 mai 1980, p. 19; Michel Roy, « Un pari légitime, mais incertain », *Le Devoir*, 24 mai 1980, p. 14; Gilles Lesage, « La réforme a déjà du plomb dans l'aile », *Le Soleil*, 31 mai 1980, p. A5.

<sup>5</sup> Voir entre autres Marcel Pepin, « Hâte suspecte d'Ottawa », *Le Soleil*, 28 mai 1980, p. A6; Vincent Prince, « Une réforme à hâter, non à précipiter », *La Presse*, 23 mai 1980, p. A6.

centralisation du Canada. Selon les acteurs étudiés, cette façon de faire serait contraire au sens que lui donnait une majorité de Québécois qui croyaient que le Québec allait recevoir plus de pouvoir en demeurant au sein de la fédération canadienne. Notons que pour ce qui est de l'année 1980, les seuls usages du passé retrouvés dans cette tendance proviennent de producteurs d'opinions, à l'exception des interventions de René Lévesque. D'ailleurs, celui-ci illustre bien le conflit résultant de l'opposition de ces deux visions, au moment où le projet de rapatriement unilatéral de la Constitution se fait connaître du grand public :

Nous sommes devant la pire et la plus dangereuse offensive centralisatrice depuis la Seconde Guerre Mondiale. [...] Cette fois-ci, c'est le résultat du référendum qui sert de prétexte. Le fédéral prétend en profiter pour nous imposer exactement le contraire de ce que tous souhaitent depuis si longtemps. En effet, on était en droit de s'attendre à tout le moins à la reprise par le Québec de leviers additionnels pour mieux assurer notre sécurité et notre développement collectifs. C'était la promesse explicite du camp du NON au référendum. C'était aussi l'engagement implicite de monsieur Pierre Elliott Trudeau lui-même – sinon, il aurait dû avoir le courage et la franchise de nous le dire avant, pas après. [...] Or, non seulement le Premier ministre fédéral balaie-t-il aujourd'hui du revers de la main ces aspirations qu'il avait fait semblant d'endosser, en laissant d'autres les faire valoir... Mais le voilà qui amorce, en envoyant promener une majorité des provinces et les tribunaux eux-mêmes, une démarche à la fois unilatérale, coloniale et foncièrement pernicieuse pour l'avenir<sup>6</sup>.

Dans ce cas, on voit que le premier ministre Lévesque cherche à faire du référendum de 1980 et de la promesse qui y a été faite, un référent historique symbolisant la centralisation des pouvoirs à Ottawa au même titre que l'effort de guerre l'a fait au début des années 1940.

Tout comme le premier ministre québécois, bon nombre de producteurs d'opinions du *Devoir* sont rapidement déçus. Pour Lise Bissonnette, il s'agit

---

<sup>6</sup> René Lévesque, *Discours prononcé lors de l'appel aux Québécois : un coup de force qui est aussi une trahison*, le 24 octobre 1980, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <<http://www.archivespolitiquesduquebec.com>>

également d'un coup de force inacceptable. De plus, elle semble affirmer que Trudeau y entérine le *statu quo*, ou pire encore, diminue les pouvoirs du Québec<sup>7</sup>. Son collègue Michel Roy voit comme une aberration la façon dont Trudeau nie la notion des deux peuples fondateurs au profit d'une charte des droits mettant en péril la sécurité linguistique au Québec<sup>8</sup>. Au début décembre, Roy précise sa pensée en soulignant que ceux qui ont voté Non sur la base de la promesse du renouvellement de Trudeau ne sont pas automatiquement acquis au processus de rapatriement actuel. De la même façon, Trudeau ne peut pas dire que les seules personnes qui s'opposent au rapatriement sont des séparatistes frustrés qui ne comprennent pas les intérêts supérieurs du Québec<sup>9</sup>. Robert Décary va même jusqu'à dire qu'en raison de ce revirement de situation, il aurait peut-être été préférable que le Oui l'emporte<sup>10</sup>.

À l'inverse des producteurs d'opinions du *Devoir*, Marcel Adam de *La Presse* ne condamne pas la démarche de Pierre Elliott Trudeau. Il affirme plutôt que le principal intéressé n'a pas menti, et qu'il a employé la bonne stratégie pour maintenir l'union canadienne. De ce fait, Adam rejette la faute sur les électeurs qui auraient dû voter en toute connaissance de cause<sup>11</sup> :

Ceux qui ont cru que M. Trudeau avait changé d'opinion à cet égard étaient naïfs ou le connaissaient bien mal. M. Trudeau aurait-il dû être plus explicite? Sans doute si le débat référendaire avait porté sur autre chose que l'option péquiste, c'est-à-dire sur la réforme du fédéralisme. Ce qui n'était pas le cas. Le camp du non avait pour mission première de détourner les Québécois du projet souverainiste; et s'adressant particulièrement aux fédéralistes fatigués du statu quo et tentés par la perspective de déblocage qu'offrait le projet péquiste. Il leur promit qu'un

<sup>7</sup> Lise Bissonnette, « Le coup de force », *Le Devoir*, 6 juin 1980, p. 8.

<sup>8</sup> Michel Roy, « L'étrange dessein de M. Trudeau », *Le Devoir*, 13 juin 1980, p. 8; Michel Roy, « Une action d'une exceptionnelle gravité », *Le Devoir*, 4 octobre 1980, p. 10.

<sup>9</sup> Michel Roy, « Une allocution dominicale », *Le Devoir*, 2 décembre 1980, p. 8.

<sup>10</sup> Robert Décary, « Douze ans d'échecs », *Le Devoir*, 16 septembre 1980, p. 10.

<sup>11</sup> Le politologue Kenneth McRoberts explique pourtant que Trudeau a soigneusement préparé sa mise en scène depuis des années pour imposer définitivement sa vision du Canada à l'ensemble des partenaires de la fédération, tout en laissant croire aux Québécois qu'ils obtiendraient de nouveaux pouvoirs. Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 217.

non signifierait un oui au changement. Or, comme le camp du non était formé de fédéralistes de diverses tendances qui envisageaient diversement le changement, les membres de cette coalition choisirent de ne pas se compliquer les choses en prêchant des réformes plus ou moins différentes, chaque prônant pour acquis que sa clientèle savait ce qu'il entendait par réforme. M. Trudeau comme les autres<sup>12</sup>.

En novembre 1980, à la suite du dépôt d'une motion affirmant l'opposition de l'Assemblée nationale à la démarche unilatérale du gouvernement fédéral, on voit naître une seconde tendance dans les usages du passé concernant la promesse de Trudeau. Bien que cette motion fasse un appel à la réconciliation et à la mise de côté des rancœurs partisans de l'époque référendaire, un conflit profond demeure. En effet, les responsables politiques péquistes tiennent un discours dichotomique en obligeant les libéraux à choisir entre le camp « du Québec » qui rejette le projet centralisateur de Trudeau, et le camp « d'Ottawa » qui favorise ce même projet. Ce qui signifie, soit vous êtes avec nous, soit vous êtes contre nous. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'usage du passé du premier ministre Lévesque alors qu'il cherche à faire l'unanimité de la Chambre. Il fait alors pression sur le chef de l'Opposition, Claude Ryan, afin qu'il appuie sa motion en clamant que si ce dernier était de bonne foi lorsqu'il faisait ses promesses de renouvellement du fédéralisme aux côtés de Trudeau, il devrait se ranger du côté du gouvernement<sup>13</sup>. Ryan ne voit

---

<sup>12</sup> Marcel Adam, « La promesse qui a déclenché le processus », *La Presse*, 16 septembre 1980, p. A6. Soulignons qu'Adam nuance ses propos dans un article subséquent et conclut, après avoir décortiqué plusieurs facettes du discours de Trudeau et ses « habiles précautions oratoires », qu'en fait, ce dernier n'a pas le mandat qu'il prétend avoir « pour imposer sa propre conception des changements prioritaires qu'il faut apporter en matière constitutionnelle. » Marcel Adam, « Au sujet du mandat qu'invoque M. Trudeau », *La Presse*, 6 octobre 1980, p. A6. Son collègue, Paul Longpré émet les mêmes réserves : Paul Longpré, « Un chambardement majeur dans la loi du pays et un coup de force politique », *La Presse*, 4 octobre 1980, p. A7.

<sup>13</sup> René Lévesque (PQ) lors du débat sur une motion, *31e législature, 6e session, vol. 23, no 4*, 12 novembre 1980, p. 71. Sur l'honnêteté que devrait faire preuve le PLQ, voir les responsables politiques péquistes Alain Marcoux (PQ) lors du débat sur une motion, *31e législature, 6e session, vol. 23, no 5*, 13 novembre 1980, p. 136; Gilbert Paquette (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 9*, 21 novembre 1980, p. 308; Camille Laurin (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 9*, 21 novembre 1980, p. 313.

toutefois pas les choses de la même façon. Voulant profiter de sa victoire au référendum, il refuse de donner son appui à la motion et propose un amendement pour que la défaite référendaire des souverainistes y soit mentionnée<sup>14</sup>.

Dans le contexte préélectoral du printemps 1981, les responsables politiques péquistes font plusieurs usages du passé concernant la promesse de Trudeau, mais en mettant l'accent sur la complicité du PLQ, seul parti pouvant leur ravir le pouvoir. En ce sens, Denise LeBlanc-Bantey attaque les membres du PLQ qui doivent selon elle admettre qu'ils ne seront pas capables de respecter les promesses faites durant le référendum. Ceux-ci n'auraient pas de crédibilité pour gouverner et négocier avec Ottawa qui, de toute façon, ne les écoute pas<sup>15</sup>. Le ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, prétend que les libéraux provinciaux font tout pour faire croire qu'ils n'étaient pas liés aux fédéraux, alors que ces derniers auraient pu le démontrer en novembre 1980 et ne l'ont pas fait<sup>16</sup>. Claude Charon, alors leader parlementaire du gouvernement, les qualifie quant à lui de « dindons de la farce » qui ne sont pas fiables et dignes de la confiance des Québécois<sup>17</sup>.

La secousse qu'a provoquée la « nuit des longs couteaux » en novembre 1981 a réveillé la fibre historique et le lyrisme de plusieurs responsables politiques péquistes qui en profitent pour se lancer dans de grandes envolées oratoires à l'Assemblée nationale. C'est le cas de René Lévesque qui, se sentant trahi par son homologue fédéral, va jusqu'à qualifier la situation de « viol référendaire » et propose qu'une

---

<sup>14</sup> Frédéric Bastien, *La Bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montmagny, Boréal, 2013, p. 176.

<sup>15</sup> Denise LeBlanc-Bantey (PQ) lors de la Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution, *31e législature, 5e session, no 44*, 5 février 1981, p. B-1961.

<sup>16</sup> Claude Morin (PQ) lors de la Commission permanente de la présidence et de la Constitution, *31e législature, 5e session, no 49*, 19 février 1981, p. 2257-2258. C'est d'ailleurs ce qu'essaie de faire Michel Le Moignan, chef de l'Union nationale, en prétextant que son parti a réellement milité pour qu'un Non soit pour le renouvellement, tout en défendant encore cette position et en refusant d'être affilié aux partisans du Non et au PLQ. Michel Le Moignan (UN) lors du débat sur une motion, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 28*, 11 mars 1981, p. 1431.

<sup>17</sup> Claude Charron (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 28*, 11 mars 1981, p. 1427-1428.

motion soit adoptée par l'ensemble de l'Assemblée nationale afin de s'opposer au rapatriement de la Constitution et à l'enchâssement d'une charte des droits et libertés<sup>18</sup>. Il en va de même pour le député Roger Paré qui enchaîne les usages du passé en remontant jusqu'à la Confédération de 1867. Il martèle qu'à chaque fois que les différents gouvernements québécois ont posé des gestes concrets pour prendre en main leur économie, Ottawa a tout fait pour les en empêcher dans la fourberie la plus totale. La « nuit des longs couteaux » en serait la preuve ultime. Ainsi, puisque les promesses d'Ottawa n'ont pas été respectées dans le passé, il en sera inévitablement de même à l'avenir. C'est pourquoi il souhaite que le Québec reste fort dans le dénouement des négociations et blâme les fédéraux comme seuls responsables de la mise à l'écart du Québec<sup>19</sup>. Le député Yves Blais met lui aussi l'accent sur la responsabilité de Trudeau, le comparant au passage à Ponce Pilate. Pour lui, la guerre que vient de déclarer Ottawa au Québec, une guerre qui remonte en fait à la Conquête, ne se terminera pas ainsi et se poursuivra jusqu'à ce que le Québec l'emporte. Ce qu'il faut retenir de ce discours c'est qu'il met l'accent sur la complicité de Claude Ryan et de ses troupes. En effet, Blais prétend qu'au moment où Trudeau faisait ses promesses,

son vassal [Ryan], peu chrétien, encore une fois, préparait en douce le lit où son chef en chef et les neuf provinces viendraient se coucher. Trudeau, en Ponce Pilate, disait au référendum : je mets ma tête sur le billot. Mais en bon Ponce Pilate, il mit plutôt ses mains dans le lavabo. Notre Ponce Pilate politique disait : Que le Canada anglais se prépare à comprendre la situation, car le Québec, après 114 ans, est las d'attendre. [...] Les Québécois en restent indignés, outragés, dégoûtés. Quand on prêche un non qui veut dire un oui, il ne faut pas se surprendre que les neuf provinces anglaises, avec une complicité aussi apparente du premier ministre du Canada, aient jeté le Québec par-dessus bord du bateau fédéral, espérant qu'il se noie dans la mer de la confusion. Mais [...] nous préparons fébrilement la bataille finale qui donnera, d'une façon ou d'une

<sup>18</sup> René Lévesque (PQ) lors d'une conférence de presse, 13 novembre 1981, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <<http://www.archivespolitiquesduquebec.com>>

<sup>19</sup> Roger Paré (PQ) lors du débat sur le message inaugural et la motion de censure, *DAN*, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 4, 12 novembre 1981, p. 158-159.

autre, tous les droits légitimes dont le Québec a besoin pour se développer économiquement et pour s'épanouir socialement et culturellement<sup>20</sup>.

Après la « nuit des longs couteaux », les péquistes rappellent à quelques reprises le non-respect de la promesse de Trudeau afin de faire diversion lorsque le gouvernement est attaqué sur un sujet ou sur une politique qu'il a du mal à défendre autrement<sup>21</sup>. Prenons par exemple le cas du débat sur le projet de loi 39 – qui doit faire augmenter les taxes sur certains produits alcoolisés et l'essence – sur lequel le gouvernement péquiste est attaqué de toutes parts. Le député Roger Paré détourne l'attention sur le récent coup de force du fédéral en rappelant à trois reprises que les responsables politiques fédéraux ont promis qu'un Non voulait dire un Oui<sup>22</sup>. Un autre exemple nous est fourni par René Lévesque qui, ne voulant pas se compromettre sur la forme de la prochaine élection, à savoir si elle sera référendaire ou non, détourne le débat en rappelant la « stratégie sournoise et profondément malhonnête » de Pierre Elliott Trudeau au référendum. Il poursuit en affirmant qu'il met réellement sa tête sur le billot dans la prochaine élection, sans toutefois donner de garantie<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> Yves Blais (PQ) lors du débat sur le message inaugural et la motion de censure, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 4*, 12 novembre 1981, p. 138. René Lévesque fait le même genre d'usage du passé alors qu'il cherche à discréditer Claude Ryan qui réclame des élections, en affirmant que durant le référendum le principal intéressé savait que Trudeau ne respecterait pas sa promesse. René Lévesque (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 11*, 30 novembre 1981, p. 589.

<sup>21</sup> Nous sommes conscients que cette raison est sous-jacente à bon nombre d'usages du passé, mais dans le cas qui nous concerne elle détonne par son évidence et sa fréquence.

<sup>22</sup> Roger Paré (PQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 16*, 8 décembre 1981, p. 1018. Le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, fait la même chose dans le contexte d'une poussée centralisatrice dans le domaine de l'environnement. Marcel Léger (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 58*, 18 mai 1982, p. 3588. Yves Bérubé, alors ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, insiste quant à lui sur le manque d'investissement du fédéral au Québec depuis le référendum, accusant Trudeau d'avoir mis fin au fédéralisme coopératif. Yves Bérubé (PQ) au cours de la Commission permanente des engagements financiers, *DAN, 32e législature, 3e session, no 66*, 25 mars 1982, p. B-3072.

<sup>23</sup> René Lévesque (PQ) lors de la Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 31, no 105*, 14 juillet 1983, p. B-5665-B-5666.

Après le rapatriement de la Constitution, quelques années passent sans que la promesse de Trudeau ne fasse surface dans la mémoire publique des acteurs étudiés. La déchéance du gouvernement péquiste, les querelles internes liées au « beau risque » et ensuite l'arrivée au pouvoir des libéraux sont certainement des facteurs clés à l'origine de cette situation.

Durant le « moment Meech », soit de 1987 à 1990, c'est le gouvernement libéral de Robert Bourassa qui devient la cible de presque tous les usages du passé des péquistes. Ces attaques politiques visent davantage à militer en faveur d'un certain projet de société, envisagé selon la vision du PQ de l'époque. Ainsi, les péquistes se portent à la défense des revendications traditionnelles du Québec en matière de séparation des pouvoirs entre le fédéral et les provinces, la souveraineté n'étant plus dans les plans d'une majorité d'entre eux. L'Accord du lac Meech est donc l'ennemi à abattre puisqu'il ne fournit pas de garantie pour les revendications du Québec<sup>24</sup>, ou ne va pas assez loin dans celles-ci, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance de la société distincte<sup>25</sup>. Soulignons cependant deux articles de J. Jacques Samson dans *Le Soleil* qui dérogent à cette tendance en juin 1990, à l'époque où Meech est en voie d'être invalidé et que le gouvernement Bourassa revient dans les bonnes grâces des Québécois. Samson dirige alors ses critiques sur le gouvernement fédéral et le ROC<sup>26</sup>.

Les choses changent en septembre 1992 lorsque les libéraux modifient le sens du vote référendaire prévu le mois suivant devant porter sur la souveraineté, et qui porte désormais sur les offres du fédéral. Nous assistons alors à un glissement dans

---

<sup>24</sup> Voir Claude Filion (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 33e législature, 1e session, vol 29, no 128, 19 juin 1987, p. 8788; Michel Gauthier (PQ) lors du débat sur une motion, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 129, 22 juin 1987, p. 8873-8874.

<sup>25</sup> Voir Jacques Brassard (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 33e législature, 1e session, vol 29, no 84, 11 mars 1987, p. 6009; André Boulerice (PQ) lors du débat sur une motion, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 129, 22 juin 1987, p. 8894.

<sup>26</sup> J. Jacques Samson, « Cessons de s'humilier », *Le Soleil*, 8 juin 1990, p. A14; J. Jacques Samson, « Spicer, le pompier chantant », *Le Soleil*, 26 juin 1990, p. A14.

l'argumentaire des responsables politiques libéraux qui clament que si les Québécois votent Non, cela voudra dire qu'ils votent en fait pour la souveraineté. Les péquistes sautent sur l'occasion en soulignant la similarité entre cet argumentaire et la promesse de Trudeau de 1980, qui affirmait qu'un vote pour le Non voulait dire Oui au changement. Ils orientent donc leurs usages du passé sur la malhonnêteté du PLQ et affirment que le référendum porte uniquement sur les offres du Canada et que cette fois-ci, un Non voudra dire Non et un Oui voudra dire Oui<sup>27</sup>.

Plus tard, au début de la campagne référendaire de 1995, les usages du passé concordent avec ceux de 1987. Ils consistent à dire qu'on ne peut pas faire confiance aux responsables politiques du PLQ et au camp du Non en général, surtout s'ils promettent un renouvellement de la Constitution. Ce n'est même plus une éventualité et la seule solution envisageable pour sortir de l'impasse constitutionnelle est de faire l'indépendance du Québec<sup>28</sup>. Vers la fin de la campagne, quelques producteurs d'opinions braquent les projecteurs sur le gouvernement fédéral, en comparant le serment fait par le premier ministre Trudeau lors de son discours durant la fin de la campagne référendaire de 1980, à celle faite par le premier ministre Chrétien dans des

---

<sup>27</sup> Jacques Brassard (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 44*, 3 septembre 1992, p. 3083. Voir aussi Jacques Léonard (PQ), *Ibid.*, p. 3118; Jacques Léonard, *Ibid.*, p. 3115-3116; Roger Paré (PQ) lors du débat sur le projet de loi 44, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 45*, 4 septembre 1992, p. 3164-3166; Yves Blais (PQ), *Ibid.*, p. 3224; Jacques Baril (PQ) lors du débat sur la question référendaire de 1992, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 9 septembre 1992, p. 3348-3349; Roger Paré (PQ), *Ibid.*, p. 3337-3338; André Boisclair (PQ) lors du débat sur la question référendaire de 1992, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 15 septembre 1992, p. 3611-3613.

<sup>28</sup> Voir Jacques Parizeau (PQ) au moment de l'adoption de la question référendaire portant sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 71*, 11 septembre 1995, p. [HTML en ligne]; Guy Julien (PQ), *Ibid.*, p. [HTML en ligne]; François Gendron (PQ) lors du débat sur la proposition du premier ministre visant l'adoption de la question référendaire portant sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 72*, 12 septembre 1995, p. [HTML en ligne]; Francis Dufour (PQ), *Ibid.*, p. [HTML en ligne]; Jean Campeau (PQ) lors du débat sur la proposition du premier ministre visant l'adoption de la question référendaire portant sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 74*, 14 septembre 1995, p. [HTML en ligne]; André Boisclair, *Ibid.*, p. [HTML en ligne]

circonstances semblables quelques jours avant le référendum de 1995. Lysiane Gagnon va au contraire saluer le bon coup du premier ministre qui, lui, n'aurait pas fait de promesse qu'il ne pouvait pas tenir<sup>29</sup>. Gilbert Lavoie souligne quant à lui que la seule promesse faite par Jean Chrétien est de sortir le Canada de la situation actuelle. Il déplore que le changement qui en découlera soit inévitablement à saveur centralisatrice et donc le contraire de ce que préconise le PQ<sup>30</sup>. Notons qu'aucun d'eux ne condamne les promesses de renouvellement du fédéralisme fait par le premier ministre Chrétien, probablement parce qu'il n'était pas encore revenu sur celles-ci.

## 2.2 Dépenses référendaires et utilisation des fonds publics (1980-1995)

Au cours des quatre années précédant le référendum de 1980, les forces fédéralistes et souverainistes qui s'opposent ont à leur disposition de puissants leviers économiques pour promouvoir leurs options respectives. En effet, les péquistes sont depuis peu aux commandes de l'État québécois, alors que le camp fédéraliste contrôle le gouvernement central<sup>31</sup>. C'est dans ce contexte que le gouvernement québécois se dote, en juin 1978, de la *Loi sur la consultation populaire*. Cette dernière prévoit que le financement des camps du Non et du Oui soit restreint par deux organismes parapluies, soit respectivement le Comité « Les Québécois pour le Non » et le « Regroupement national pour le Oui<sup>32</sup>. » La loi québécoise est d'ailleurs considérée par les juristes Henri Brun et Guy Tremblay comme étant plus démocratique que son pendant fédéral, principalement en ce qui a trait au contrôle des dépenses

<sup>29</sup> Lysiane Gagnon, « Deux non égalent un oui », *La Presse*, 23 octobre 1995, p. A2.

<sup>30</sup> Gilbert Lavoie, « On nous en veut, c'est vrai! », *Le Soleil*, 4 novembre 1995, p. A31. Michel David souligne également le fait que Chrétien n'a pas fait d'engagement clair. Michel David, « La tête sur la bûche », *Le Soleil*, 19 octobre 1995, p. A1.

<sup>31</sup> Même si en théorie le PLQ ne dispose pas d'un tel pouvoir, ses membres perçoivent Ottawa comme un puissant levier économique essentiel, qui de surcroît leur est favorable dans le cadre de la lutte constitutionnelle.

<sup>32</sup> Directeur général des élections du Québec, *La consultation populaire au Canada et au Québec*, 3<sup>e</sup> éd., Québec, Directeur général des élections du Québec, 2000, p. 39-42.

référendaires. Par souci d'équité, expliquent les juristes, la Loi sur les consultations populaires poursuit trois principaux objectifs : « démocratiser les sources de financement des options, plafonner l'ensemble des dépenses référendaires et égaliser les chances entre les options<sup>33</sup> ». Nous allons voir que dans les années subséquentes les deux camps s'accusent mutuellement d'avoir abusé des fonds publics lors de la campagne de référendaire de 1980, et dans certains cas, d'avoir outrepassé la *Loi sur la consultation populaire*.

### 2.2.1 Campagne du Oui et fonds publics

Lors de son premier mandat, le gouvernement Lévesque est en proie à un dilemme provoqué par un contexte économique précaire et une volonté de satisfaire sa base partisane. Incapable de trancher, il doit jongler avec des politiques d'austérité et un idéal de social-démocratie<sup>34</sup>. Bien qu'il opte davantage pour l'austérité durant son second mandat, crise économique obligeant, le gouvernement péquiste subit tout de même les foudres de l'opposition. On critique surtout les dépenses considérables découlant des grandes réformes du premier mandat péquiste. Ainsi, au moment où les acteurs condamnent les dépenses substantielles du premier mandat péquiste, ils critiquent également les coupes budgétaires et le climat de rigueur économique qui suivent. Nous avons repéré trois significations particulières attribuées aux dépenses référendaires de 1980 par les responsables politiques libéraux.

La première signification consiste à accuser le gouvernement Lévesque d'avoir augmenté les dépenses publiques en vue du référendum. C'est parfois une critique des réformes et des politiques socio-économiques péquistes qui auraient contribué à conquérir le cœur des Québécois devenant par la suite plus enclins à accepter la souveraineté-association. Certains acteurs en profitent pour réclamer une

---

<sup>33</sup> Henri Brun et Guy Tremblay, « Consultations populaires québécoises et référendums fédéraux », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, no 1-2, 1979, p. 144-145.

<sup>34</sup> Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque. Tome 2*, Québec, Septentrion, 2017, p. 339.

diminution de la taille de l'État, ce qui peut être considéré comme des attaques idéologiques en considérant le contexte économique et politique de l'émergence du néo-libéralisme et d'une remise en question de l'État-providence<sup>35</sup>. D'autres acteurs relaient le gouvernement péquiste au rang de piètre gestionnaire qui, n'ayant pas su prévoir et s'ajuster à la crise économique<sup>36</sup>, veut remplir les coffres de l'État en augmentant les taxes<sup>37</sup>, ou encore rejette la faute sur le gouvernement fédéral au lieu de prendre ses responsabilités<sup>38</sup>.

Puis, avec la seconde signification, les responsables politiques du PLQ soutiennent que le gouvernement péquiste s'est servi des fonds publics tantôt pour promouvoir l'option souverainiste<sup>39</sup>, tantôt pour faire des sondages<sup>40</sup> sur les

---

<sup>35</sup> Le responsable politique libéral Mark Assad demande par exemple que la fonction publique soit réduite au moment où il intervient contre le projet de loi 16 qui doit modifier la société d'État Hydro-Québec. Mark Assad (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 13*, 2 décembre 1981, p. 797.

<sup>36</sup> Sur le discours voulant que le gouvernement péquiste n'ait pas assaini les finances publiques comme il l'avait promis, voir Daniel Johnson (PLQ) lors du débat sur le discours du budget, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 63*, 27 mai 1982, p. 3897; Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 70, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 68*, 7 juin 1982, p. 4325; Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget et la motion de censure, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 37*, 31 mai 1983, p. 1568.

<sup>37</sup> Voir Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 16*, 8 décembre 1981, p. 1112; Harry Blank (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 37*, 16 mars 1982, p. 2495.

<sup>38</sup> Voir notamment John Ciaccia (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 2, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 17*, 8 décembre 1980, p. 734; Thérèse Lavoie-Roux (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget et la motion de censure, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 37*, 31 mai 1983, p. 1584; Reed Scowen (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 38, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 59*, 8 décembre 1983, p. 4118-4119; Claude Dubois (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 38, *32e législature, 4e session, vol. 27, no 59*, 8 décembre 1983, p. 4086.

<sup>39</sup> Voir Claude Forget (PLQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales, 31e législature, 4e session, no 304*, 11 juin 1980, p. B-14429; Georges Vaillancourt (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 35*, 10 mars 1982, p. 2369; Jean-Claude Rivest (PLQ) lors de la Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution, *DAN, 32e législature, 3e session, no 126*, 3 juin 1982, p. B-5633.

<sup>40</sup> Voir Claude Forget (PLQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales, 31e législature, 4e session, no 304*, 11 juin 1980, p. B-14425; Jean-Claude Rivest (PLQ) lors de la période des questions, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 37*, 14 juin 1983, p. 2270; Jean-Claude Rivest

intentions de vote en vue du référendum. Dans les deux cas, on s'offusque que les deniers publics aient servi à financer ce qui est considéré comme de la propagande. Ensuite, la troisième signification, beaucoup plus présente dans l'espace public, consiste cette fois-ci à accuser le gouvernement d'avoir donné des « cadeaux référendaires » ou encore d'avoir « acheté le vote ». Les acteurs qui font ce genre d'usage du passé mettent de l'avant l'idée que ce gouvernement soit intrinsèquement malhonnête. Les accusations de clientélisme et d'électorisme sont donc nombreuses. Dans certains cas, les responsables politiques du PLQ prétendent également que les stratèges du PQ agissent ainsi parce qu'ils ne pensent pas se faire réélire pour un second mandat. Deux événements survenus avant la campagne référendaire retiennent notre attention puisque certains acteurs les ont associés à des stratégies référendaires.

D'abord, un conflit de travail à la Baie-James dégénère en 1974, alors qu'un influant délégué syndical de la FTQ-Construction saccage le chantier du barrage LG-2, causant d'importants dommages et forçant sa fermeture temporaire<sup>41</sup>. Comme le lui reproche le whip en chef de l'Opposition officielle, Michel Pagé, le premier ministre Lévesque aurait conclu avec les dirigeants de la FTQ une entente hors cour pour un montant dérisoire comparé à la poursuite initiale. En effet, une enquête du quotidien *La Presse* révèle en mars 1983 que c'est bien le bureau du premier ministre Lévesque qui est à l'origine de l'entente conclue avec la FTQ en 1979, alors que ce dernier

---

(PLQ) lors d'une Commission parlementaire sur l'étude des crédits du ministère des Relations internationales, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 5, 5 avril 1984, p. CI-192.*

<sup>41</sup> Selon Roger Lacasse, il s'agit plutôt d'une lutte de pouvoir pour le monopole du chantier de la Baie-James entre la FTQ-Construction et la CSN. Lacasse explique qu'il y a également une lutte au sein même de la FTQ-construction, alors que l'auteur du saccage, Yvon Duhamel, essaie de prendre la tête du syndicat. Un extrait du rapport de la Commission Cliche, qui a enquêté sur l'évènement et sur l'industrie de la construction en général, montre qu'« il ne s'agit aucunement d'une réaction de foule, mais bien d'une opération montée par un noyau de mécréants, dirigée par Duhamel, pour montrer une fois pour toutes, qui était le maître à la Baie-James. » Roger Lacasse, *Baie-James : l'extraordinaire aventure des derniers pionniers canadiens*, Paris, Presses de la Cité, 1985, p. 132-147.

avait toujours nié son implication dans cette affaire<sup>42</sup>. Ainsi, Pagé accuse le gouvernement d'avoir en quelque sorte remboursé sa dette contractée envers la FTQ lors de l'élection de 1976, juste à temps pour la campagne référendaire : « parce que la FTQ vous avait appuyés en 1976 », clame Pagé, « parce que vous escomptiez et que vous aviez besoin à ce moment-là d'avoir l'appui de la FTQ au moment du référendum. C'est le prix que la société et le Québec ont à payer aujourd'hui. Cela n'a coûté que 30 000 000 \$, cette politique de petits becs entre votre gouvernement, dont vous êtes le chef et la [FTQ]<sup>43</sup>. » Certains de ses collègues, tels que Fabien Bélanger, insistent sur cette stratégie péquiste de ne pas avoir sévi contre la FTQ et « les amis du PQ » pour gagner leurs votes au référendum. Pour Bélanger, Lévesque n'est plus digne de confiance en raison de ce geste électoraliste et les Québécois ont donc besoin de l'équipe du PLQ qui serait davantage digne de confiance et capable de livrer la marchandise<sup>44</sup>. Notons que les quelques usages du passé concernant cet évènement ont été faits au printemps 1983. Cela laisse penser qu'une fois la tempête médiatique terminée, les responsables politiques n'ont plus intérêt à rappeler cet évènement<sup>45</sup>.

Ensuite, à l'automne 1979, le gouvernement Lévesque doit renégocier les conventions collectives des employés des secteurs public et parapublic qui sont échues depuis plus d'un an. Étant aux prises avec une grève paralysant le système de santé depuis quelques jours, le ministre Parizeau finit par délier les cordons de la bourse et « relève le salaire minimum de ses employés à 265 \$ par semaine, mais

---

<sup>42</sup> Michel Girard, « René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale », *La Presse*, 17 mars 1983, p. A1-A8.

<sup>43</sup> Michel Pagé (PLQ) lors de la Commission permanente de l'énergie et des ressources, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, no 82, 3 juin 1983, p. B-4495.

<sup>44</sup> Fabien Bélanger (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 6, 12 avril 1983, p. 306. Voir également Cosmo Maciocia (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les motions de censure, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 8, 14 avril 1983, p. 394.

<sup>45</sup> Nous n'avons pas trouvé de producteurs d'opinion faisant de tels usages du passé, car, pour les quotidiens, nous ne tenons pas compte de l'année 1983 dans notre périodisation.

pour la troisième année de la convention collective seulement, soit pour 1981<sup>46</sup>. » Cela est perçu par plusieurs acteurs comme une manœuvre référendaire dont l'objectif est d'acheter les votes des employés de l'État. Ce que nous appelons la stratégie des « conventions collectives » est un usage du passé présent dans pratiquement l'ensemble de la période étudiée et dont l'utilisation est en proie à une certaine évolution.

En début de période, certains députés libéraux et l'ancien ministre péquiste Rodrigue Tremblay insistent beaucoup sur la somme d'argent dépensé dans ce qu'ils perçoivent comme une manœuvre référendaire. Ils en concluent que la mauvaise gestion des péquistes a mené au déficit des finances publiques<sup>47</sup>. Puis, au printemps 1982, le gouvernement provincial se voit dans l'obligation de revoir à la baisse les conventions collectives prétextant un climat économique changeant<sup>48</sup>. Pour ce faire, Parizeau élabore un stratagème qui consiste à honorer dans un premier temps les conventions collectives de 1979, puis dans un second temps, à couper les salaires de 20 % durant l'hiver de 1983 afin de récupérer une somme équivalente aux augmentations salariales de 1979. La manœuvre du ministre des Finances se concrétise avec le projet de loi 70<sup>49</sup>. Plusieurs acteurs font alors usage du passé non seulement pour critiquer la mauvaise gestion ayant mené à ces dépenses

---

<sup>46</sup> Jean-Charles Panneton, *Tome 2, op. cit.*, p. 263-267.

<sup>47</sup> Voir notamment Rodrigue Tremblay (indépendant) lors du débat sur l'état des finances publiques et l'usage fait des sommes versées aux fonds de pension publics et parapublics, *commission permanente des finances et des comptes publics, 31e législature, 5e session, no 1*, 28 novembre 1980, p. B-3; John O'Gallagher (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 16*, 8 décembre 1981, p. 1101-1102; Harry Blank (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 39, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 34*, 9 mars 1982, p. 2313.

<sup>48</sup> Au tournant des années 1980, une importante crise économique frappe en effet l'Occident. En 1982, le Canada est durement éprouvé par une inflation se situant à 12 % et un taux de chômage à 11 %, du jamais vu depuis la Deuxième Guerre mondiale et la Crise de 1929. Kenneth Norrie, Douglas O'wram et J. C. Herbert Emery, *A History of the Canadian Economy*, Scarborough, Thomson-Nelson, 2002, p. 402-403.

<sup>49</sup> Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix. Une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux Éditeur, 2018, p. 99.

préréférendaires exagérées<sup>50</sup>, mais aussi pour l'hypocrisie et la malhonnêteté du gouvernement péquiste. Le ton devient plus agressif et le nombre d'usages du passé explose. Les responsables politiques du PLQ présentent les membres du gouvernement péquiste comme de vils calculateurs sans scrupules qui avaient prévu revenir sur leurs paroles après le référendum<sup>51</sup>. Ce genre d'usages du passé sera présent jusqu'en 1985, et c'est au whip adjoint de l'Opposition officielle, Yvon Picotte, que l'on doit l'une des attaques les plus virulentes envers ce qu'il décrit comme une stratégie électorale :

Si, volontairement, diaboliquement, le gouvernement a accepté de signer la dernière convention collective pour avoir le plaisir d'avoir plus de votes de oui au référendum, si le gouvernement s'est fourvoyé, si le gouvernement a lésé ses employés des secteurs public et parapublic, ce n'est pas moi comme député de Maskinongé, deux ou trois ans plus tard, parce que ce gouvernement a été électoraliste, parce que ce gouvernement a trompé ses citoyens, parce que ce gouvernement a été malhonnête envers ses employés, qui vais accepter de voter pour une diminution de salaire de 20 % des employés de l'État. Jamais, au grand jamais! Le gouvernement n'a pas voulu prendre ses responsabilités à temps. Qu'il en supporte l'odieux<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> Voir Réjean Doyon (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget et une motion de censure, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 22*, 18 mai 1983, p. 1235; Thérèse Lavoie-Roux (PLQ) lors du débat sur le projet de loi no 8, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 19*, 11 mai 1983, p. 1050-1051; Jean-Claude Rivest (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 96*, 24 mai 1984, p. 6393; Marcel Adam, « Jacques Parizeau a été un intendant hors série », *La Presse*, 27 novembre 1984, p. A6.

<sup>51</sup> Voir entre autres Jean-Claude Rivest (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 70, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 68*, 7 juin 1982, p. 4329-4331; Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 31*, 9 novembre 1982, p. 5623-5624; Michel Gratton (PLQ) lors du dépôt du projet de loi 111, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 106*, 15 février 1983, p. 7567; John Ciacchia (PLQ) *Ibid.*, p. 7620; Thérèse Lavoie-Roux (PLQ) lors du débat sur la deuxième lecture du Projet de loi 111, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 107*, 16 février 1983, p. 7669; Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le budget, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 97*, 29 mai 1984, p. 6444; Marc-Yvan Côté (PLQ) lors du débat sur le discours inaugural, *DAN, 32e législature, 5e session vol. 28, no 7*, 30 octobre 1984, p. 343.

<sup>52</sup> Yvon Picotte (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget et sur la motion de censure de l'Opposition, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 64*, 1er juin 1982, p. 3964.

Par ailleurs, durant le débat sur le projet de loi 105, les responsables politiques du PLQ remplissent leur rôle d'Opposition officielle en tirant à boulets rouges sur le gouvernement Lévesque et ses mesures d'austérité. Nous constatons que les libéraux se sont vraisemblablement concertés pour voter contre le projet de loi, évoquant chacun à leur tour le même usage du passé, voulant que le gouvernement reprenne injustement les augmentations qu'il avait consenties. Pour ces acteurs, en plus d'être immoral et électoraliste, cela démontre que le gouvernement n'a plus de crédibilité<sup>53</sup>. Au printemps 1985, le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 37 qui touche le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic cause sans surprise son lot d'usages du passé. Le discours dominant qui fait surface affirme que le projet de loi en question est nettement insuffisant pour réparer les erreurs du gouvernement péquiste. Ce dernier est qualifié d'électoraliste, d'antidémocratique, et surtout, il serait arrivé à son terme. La confiance étant brisée, il n'a plus de crédibilité pour gouverner<sup>54</sup>.

Avec le retour au pouvoir du PLQ, les responsables politiques de ce parti continuent de faire usage du passé pour critiquer le legs du gouvernement précédent, en rappelant la stratégie des « conventions collectives ». Ainsi, les libéraux soutiennent que leur gouvernement adopte une attitude plus responsable sur le plan économique<sup>55</sup> tout en respectant ses engagements lorsqu'il négocie avec ses

---

<sup>53</sup> Voir *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 98*, 10 décembre 1982, p. 6829, 6843, 6886, 6895 et 6896. Voir également Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 105, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 99*, 11 décembre 1982, p. 6981.

<sup>54</sup> Germain Leduc (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 37, *DAN, 32e législature, 5e session, vol. 28, no 68*, 4 juin 1985, p. 4045. Voir aussi Michel Pagé (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 37, *DAN, 32e législature, 5e session, vol. 28, no 42*, 27 mars 1985, p. 2720; Michel Pagé (PLQ) lors de la Commission parlementaire de l'économie et du travail, *DAN, 32e législature, 5e session, no 35*, 16 avril 1985, p. CET-1735; Michel Pagé (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 37, *DAN, 32e législature, 5e session, vol. 28, no 65*, 28 mai 1985, p. 3851-3852.

<sup>55</sup> Voir Jean-Claude Gobé (PLQ) et Gérard D. Lévesque (PLQ) au cours de la vérification des engagements financiers du ministère du Revenu pour la période d'août à décembre 1987, *Commission du budget et de l'administration, 33e législature 1e session, vol. 29, no 86*, 1er mars 1988, p. CBA-3871; Jean-Pierre Bélisle (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget, *DAN, 33e législature 2e session, vol. 30, no 8*, 24 mai 1988, p. CBA-255; Rémy Poulin (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 1e session vol. 31, no 177*, 13 décembre 1991, p.11536; Madeleine

employés<sup>56</sup>. Quelques années plus tard, avant le référendum de 1995, alors que les libéraux sont de retour dans les rangs de l'Opposition, ils remettent au goût du jour le discours dénonçant la stratégie clientéliste du PQ. C'est qu'à l'époque, le temps est venu de renégocier les conventions collectives avec les fonctionnaires provinciaux. On souligne alors la grande similarité de la situation avec celle du référendum de 1980, comme l'explique la députée libérale Margaret F. Delisle :

Si on retourne en arrière, on voit revenir le scénario de 1980, 1982, dont tous les fonctionnaires, je le sais, se souviennent, c'est-à-dire l'entente avec les fonctionnaires pour acheter la paix avant le référendum et avant l'élection de 1980-1981 et les coupures massives et sauvages de 20 % dans les salaires qui ont été appliquées en 1982. Tout ce que je souhaite, M. le Président, c'est que ces gens n'aient pas à subir le même sort au cours des prochaines années et que la fonction publique dénoncera cette vieille astuce péquiste<sup>57</sup>.

Le député André Bourbeau réclame lui aussi des garanties afin que le dénouement de 1982 ne se répète pas. En effet, l'ex-ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu s'insurge du fait qu'au moment où la situation économique tendait à réduire les dépenses dans le secteur public, et donc dans les salaires de ses employés, le gouvernement péquiste promet plutôt une augmentation salariale<sup>58</sup>.

---

Bélangier (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 1e session, vol. 31, no 34*, 2 mai 1990, p. 2210.

<sup>56</sup> Voir Jean-Pierre Bélisle (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 119, *DAN, 32e législature, 6e session, vol. 29, no 57*, 1<sup>er</sup> décembre 1986, p. 4524; Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 6e session, vol. 29, no 59*, 11 novembre 1986, p. 3847, Jean-Pierre Bélisle (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 1e session, vol. 31, no 5*, 5 décembre 1989, p. 289; Jean Leclerc (PLQ) lors du débat portant sur une motion, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 150*, 10 mars 1994, p. 10032-10033.

<sup>57</sup> Margaret F. Delisle (PLQ) lors du débat sur le discours du budget, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 45*, 11 mai 1995, p. [HTML en ligne]. Voir également Cosmo Maciocia (PLQ) lors du débat sur une motion, *commission sur l'étude détaillée du projet de loi no 196, vol. 35, no 36*, 19 juin 1995, p. [HTML en ligne]; France Dionne (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 71*, 11 septembre 1995, p. [HTML en ligne].

<sup>58</sup> André Bourbeau (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73*, 13 septembre 1995, p. [HTML en ligne].

Ceci étant dit, les péquistes ne sont pas les seuls à être blâmés pour des dépenses référendaires jugées excessives. Les forces fédéralistes de 1980 sont également pointées du doigt de façon similaire.

### 2.2.2 Ottawa et les dépenses référendaires

Dans l'immédiat post-référendaire, Marcel Adam critique faiblement l'intervention du fédéral dans la campagne référendaire à travers un usage du passé. Adam concède alors qu'il y a eu une propagande abusive dans les derniers jours de la campagne, mais soutient que celle-ci était plus immorale qu'illégale<sup>59</sup>. Gilles Lesage du *Soleil* émet pour sa part une critique plus affirmée en prétendant qu'il s'agit de dépenses insidieuses et non justifiées des fonds publics. Cela reviendrait selon lui à influencer le vote des Québécois avec leur propre argent<sup>60</sup>. Dans le reste de la période, les usages du passé de ce genre sont davantage calqués sur cette dernière interprétation.

Tout au long du second mandat péquiste, cette interprétation des dépenses référendaires du fédéral est mise de l'avant lorsque le gouvernement péquiste se fait accuser de détourner les fonds publics. Les raisons de leurs emplois évoluent donc en fonction des besoins du présent. C'est notamment le cas pour un certain voyage électoral du premier ministre Lévesque à Baie-Comeau. Le principal intéressé affirme que son gouvernement n'est pas sorti du cadre de la légalité et braque alors les projecteurs sur ses adversaires de l'époque référendaire qui avaient selon lui commis des gestes illégaux : « pendant le référendum, la couronne fédérale, du haut de sa grandeur, pataugeait à coups de millions dans le référendum québécois. C'était

---

<sup>59</sup> Marcel Adam, « Légalité ou moralité », *La Presse*, 6 juin 1980, p. A6. Étonnamment, l'éditorialiste en chef de *La Presse* est le seul à dénoncer les dépenses d'Ottawa dans l'immédiat post-référendaire.

<sup>60</sup> Gilles Lesage, « Un pays comme du savon », *Le Soleil*, 28 novembre 1980, p. A6.

intouchable et tabou; c'était la couronne. Eh bien, on n'a jamais fait des excès comme cela. [...] Nous avons été assez sages<sup>61</sup>. »

De plus, on fait quelques fois référence à une politique émanant du gouvernement fédéral qui est de maintenir artificiellement bas le prix du pétrole canadien<sup>62</sup>. Selon certains responsables politiques péquistes, cela fait partie des dépenses « parallèles » du référendum. Jacques Parizeau prétend d'ailleurs que le gouvernement fédéral n'a pensé qu'à lui-même et au maintien du fédéralisme au lieu de suivre les prix du marché quand le prix du pétrole augmente à partir de 1973. Si le gouvernement fédéral s'était dès le début ajusté aux prix internationaux, poursuit le ministre des Finances, cela aurait peut-être été néfaste économiquement durant un certain temps, plutôt que de l'être à long terme. « Mais c'était considéré, comme on disait autrefois, pour la bonne cause. Comme un référendum s'en venait au Québec, il fallait persuader les Québécois de l'intérêt d'être Canadiens<sup>63</sup>. »

Cette interprétation disparaît des radars pendant plusieurs années avant de ressurgir à la veille du référendum de 1992. Deux péquistes et un chroniqueur du *Devoir* mettent alors l'accent sur la nécessité de légiférer afin de restreindre

---

<sup>61</sup> René Lévesque (PQ) lors de la période des questions, *DAN*, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 47, 16 novembre 1983, p. 3195. Voir aussi Denis Vaugeois (PQ), *Commission permanente des engagements financiers*, no 23, 25 février 1981, p. B-2525.

<sup>62</sup> En 1973, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) décide de faire augmenter drastiquement le prix international du pétrole. En réaction à ce premier choc pétrolier, le gouvernement canadien gèle les prix du pétrole à l'intérieur de ses frontières tout en taxant ses exportations vers les États-Unis. Puis, un second choc pétrolier survient en 1979 à la suite d'un conflit au Moyen-Orient. En réponse, Ottawa met en place en 1980 le Programme énergétique national (PÉN). Cette politique vise notamment à maintenir le prix du pétrole et du gaz naturel canadien bien en dessous du prix international. Si les provinces de l'Ouest en tant que principaux producteurs de pétrole se sentent lésées en raison de pertes de revenu significatives, on peut comprendre que les responsables politiques péquistes y voient une forme de propagande valorisant la vitalité économique de la fédération canadienne à la veille du référendum. Voir Kenneth Norrie, Douglas Owram et J. C. Herbert Emery, *op. cit.*, p. 410-412.

<sup>63</sup> Jacques Parizeau (PQ) lors de la Commission permanente des finances et des comptes publics, *DAN*, 32e législature, 4e session, no 21, 22 avril 1983, p. B-1173. Voir aussi Bernard Landry (PQ) lors du débat sur le discours sur le budget, *DAN*, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 63, 27 mai 1982, p. 3907-3908; Jacques Parizeau lors de la période des questions, *DAN*, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 46, 6 avril 1982, p. 2984.

l'intervention d'Ottawa. Ceux-ci expliquent que la situation est plus encline à des abus du fédéral parce que la loi référendaire canadienne donne l'illusion d'un plafond sans qu'il y en ait vraiment. Ils critiquent donc ce qui est perçu comme une fausse démocratie<sup>64</sup>. À ce sujet, Gilles Lesage du *Devoir* déplore que comme en 1980, Ottawa empiète sur la juridiction provinciale en faisant des dépenses abusives pour la promotion du camp du Oui<sup>65</sup>. Le chroniqueur du *Devoir* poursuit en affirmant qu'il ne faut donc pas faire confiance aux responsables politiques fédéraux et les laisser faire ce qu'ils veulent dans ce dossier<sup>66</sup>.

Ensuite, à la veille du référendum suivant, le premier ministre Parizeau soutient que l'intervention du fédéral est pire qu'en 1980 parce que cette fois, elle est faite au vu et au su de tous<sup>67</sup>. Étonnamment, c'est le seul usage du passé comparant les interventions financières du gouvernement fédéral dans les campagnes référendaires de 1980 et 1995. Pourtant, il est désormais de notoriété publique que les subventions provenant d'Ottawa étaient colossales en 1995. Même si ce n'est que des années plus tard que la lumière a été faite sur le scandale des Commandites, nous pensons au moins trouver un éditorial sur le rassemblement de la Place du Canada dont le financement provient en grande partie d'organismes fédéraux<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup> Voir François Beaulne (PQ) lors du débat sur le projet de loi 44, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 32, no 44, 3 septembre 1992, p. 3140. Voir aussi Guy Chevrette (PQ) lors de la période des questions, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 32, no 45, 4 septembre 1992, p. 3197.

<sup>65</sup> Rappelons qu'en 1980, le gouvernement Trudeau militait pour le Non, alors qu'en 1992, le gouvernement Mulroney milite pour le Oui.

<sup>66</sup> Gilles Lesage, « LOIS RÉFÉRENDAIRES. Le renard dans le poulailler », *Le Devoir*, 8 octobre 1992, p. A7.

<sup>67</sup> Jacques Parizeau (PQ) au moment de l'adoption d'une question référendaire portant sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, *DAN*, 35<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, vol. 34, no 71, 11 septembre 1995, p. [HTML en ligne].

<sup>68</sup> Selon Jean-Charles Panneton, ce sont près de 17,5 M\$ qui auraient été dépensés lors de cette opération publicitaire. Jean-Charles Panneton, *Tome 2, op. cit.*, p. 326.

### 2.3 La question référendaire

De toutes les stratégies utilisées par l'équipe de René Lévesque pour que les Québécois embrassent l'idée de souveraineté, la stratégie de l'étapisme est probablement celle qui a été la plus décriée par le camp fédéraliste<sup>69</sup>. En bref, cette stratégie consiste à former d'abord, dans un premier mandat, un « bon gouvernement » capable de mener à terme de grandes réformes et d'administrer convenablement l'État québécois. Puis, après avoir « fait ses preuves », l'équipe de René Lévesque peut enclencher le processus référendaire afin de demander un mandat de négocier la souveraineté-association. Notons que les artisans de l'étapisme, dont le plus éminent est Claude Morin, ont peu à peu écarté toutes les déclinaisons susceptibles de rebuter la population. Ainsi, en 1980, les termes de séparation ou indépendance sont abandonnés, au profit de souveraineté-association. Dans le même esprit, on accouche d'une question référendaire qui augmente les chances d'obtenir un vote positif<sup>70</sup>. Donc, ce que nous qualifions de stratégie de la « question référendaire » fait partie prenante de la stratégie plus générale de l'étapisme.

Si la stratégie de la « question référendaire » a fait couler beaucoup d'encre avant le référendum, il faut attendre au début de l'année 1983 avant qu'elle soit le sujet d'usages du passé, alors que Lévesque recommence à parler de la nécessité de faire l'indépendance dans son message inaugural, à l'ouverture de la session parlementaire, au mois de mars. En réaction à ce discours, le député Michel Gratton nargue les péquistes qui reconnaissent désormais que leur question était trop vague en

---

<sup>69</sup> Certains militants indépendantistes s'y opposent également et allèguent que cette approche manque de fermeté. Au sein du conseil des ministres, son opposant le plus farouche est Jacques Parizeau. L'origine de son désaccord remonte au début des années 1970. Voir Jean-Charles Panneton, *Le gouvernement Lévesque. Tome 1. De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, p.267-274.

<sup>70</sup> Les stratèges péquistes croyaient alors qu'ils ne pouvaient atteindre un tel résultat en faisant porter le référendum sur la souveraineté-association. C'est pourquoi ils optèrent pour le mandat de négocier. Voir Jean-Charles Panneton, *Tome 2, op. cit.*, p. 287.

1980 tout en promettant que la prochaine sera plus claire<sup>71</sup>. Quelques mois plus tard, Gratton poursuit en prétendant que le gouvernement essaie de relancer l'option souverainiste avec le genre d'astuce et d'ambiguïté que l'on peut rattacher à la question référendaire. Le député libéral renchérit donc en invoquant la malhonnêteté du gouvernement péquiste dans sa quête pour l'indépendance : « Car l'ambiguïté, ce pourrait être le contraire de la transparence, car l'astuce, dont l'exemple le plus célèbre est la question référendaire, ce pourrait être le signe d'une faiblesse politique. On pourrait multiplier les exemples. [...] l'astuce ne suffira pas à faire accéder le peuple québécois à son indépendance<sup>72</sup>. » L'objectif de ces usages du passé est de pousser le gouvernement péquiste chancelant à faire une élection référendaire qu'il n'est pas en mesure de gagner.

Avec l'année 1991, la souveraineté du Québec redevient à la mode surtout dans le contexte du débat entourant le projet de loi 150<sup>73</sup>. Les termes du référendum qui sont discutés par les responsables politiques au mois de juin sont sujets à plusieurs usages du passé en lien avec la question référendaire. Prenons en exemple le discours de Gil Rémillard, alors ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre de la Justice. Ce dernier souligne qu'en 1980 l'élaboration de la question est menée de manière non démocratique, contrairement au projet de loi 150 qui se veut hautement démocratique. Parlant du processus ayant mené au référendum, le ministre déclare que :

[ç]a ne se passera pas à huis clos, M. le Président. Ça ne se passera pas en catimini, en cachette, comme on a fait de la question du référendum en 1980. Ça va se faire ouvertement. [...] il y a eu plus d'heures de discussions sur Meech en commission parlementaire qu'il n'y en a eu sur

<sup>71</sup> Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 3, 29 mars 1983, p. 108. Voir également John J. Kehoe (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 7, 13 avril 1983, p. 330-331.

<sup>72</sup> Michel Gratton (PLQ) lors de la Commission permanente de l'énergie et des ressources, *DAN*, 32e législature, 4e session, no 82, 3 juin 1983, p. B-4506.

<sup>73</sup> Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Celle-ci fait suite à l'échec de l'Accord du lac Meech et provient des recommandations de la Commission Bélanger-Campeau.

la question qui a été posée aux Québécois et aux Québécoises en 1980. [...] Meech a été fait avec toute la démocratie que nous voulons suivre à tous les niveaux. M. le Président, quand vous aurez des commissions parlementaires comme celles qui seront créées ici avec cette loi 150[...]. Est-ce qu'on a peur de cette démocratie, M. le Président, du côté de l'Opposition? [...] Pourquoi cette opposition à ce projet de loi 150<sup>74</sup>?

Dans le même ordre d'idées, Rémillard soulignait quelques jours plus tôt que le fait de soumettre le processus de création de la question référendaire à l'Assemblée nationale permettrait de réduire le risque que cette question soit instrumentalisée par le parti au pouvoir et serait donc très démocratique<sup>75</sup>. Durant ce débat en Chambre, plusieurs députés libéraux font usage du passé en mettant de l'avant que s'ils sont contraints de faire un référendum sur la souveraineté, il va falloir que la question référendaire soit extrêmement claire. Les comparaisons avec la question « ambiguë » de 1980 vont alors de soi pour les membres du PLQ qui en profitent pour jeter le blâme sur les manigances péquistes<sup>76</sup>. Il est également possible d'y voir une tentative pour contrecarrer la souveraineté du Québec. Ainsi, suivant la logique des stratèges de l'étapisme, si l'on demande simplement à la population « voulez-vous que le Québec devienne un pays souverain? », il y a de fortes chances que cela effraie une partie de la population et que le résultat soit négatif<sup>77</sup>.

---

<sup>74</sup> Gil Rémillard (PLQ) lors du débat sur l'adoption du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 144*, 19 juin 1991, p. 9586.

<sup>75</sup> Gil Rémillard (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 141*, 14 juin 1991, p. 9325. Voir également Claude Dauphin (PLQ) lors du débat sur l'adoption du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 144*, 19 juin 1991, p. 9593.

<sup>76</sup> Voir notamment Louise Bégin (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 141*, 13 juin 1991, p. 9227-9228; Jean-Guy St-Roch (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 141*, 13 juin 1991, p. 9220.

<sup>77</sup> En ce sens, les députés libéraux Pierre A. Brouillette et Georges Farrah insistent tous deux sur le fait que contrairement à la question de 1980, celle du prochain référendum sera claire puisqu'elle portera sur la souveraineté, tout en laissant la porte ouverte à l'étude des offres que le fédéral pourrait éventuellement faire. Pierre A. Brouillette (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 141*, 13 juin 1991, p. 9240; Georges Farrah (PLQ) lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 141*, 14 juin 1991, p. 9277.

C'est au début de septembre 1992 qu'est adopté par l'Assemblée nationale le projet de loi 44<sup>78</sup> faisant en sorte que le référendum sur la souveraineté prévu par la loi 150 porte plutôt sur l'entente de principe de Charlottetown. Dans les jours qui suivent se tient un débat en Chambre sur la question référendaire de 1992, débat qui est riche en usages du passé. La ministre Violette Trépanier, tout comme plusieurs de ses collègues libéraux, affirme que la question référendaire alors étudiée est précise, concise et transparente contrairement à celle de 1980, qui était trop longue et ambiguë à ses yeux. Elle en conclut que les électeurs vont comprendre facilement ce que signifie un vote pour le Oui<sup>79</sup>. Mais paradoxalement, au cours du même débat en Chambre, certains responsables politiques libéraux essaient justement de changer la signification que les électeurs devraient donner à un vote pour le Non durant le présent référendum. Le député libéral Réjean Doyon est l'un de ceux qui veulent effectivement amener le débat dans une autre direction. Il prétend que le vote référendaire de 1992 portera sur l'entente de Charlottetown – ce qui est vrai –, mais que si les Québécois rejettent cette dernière, cela veut dire qu'ils veulent se séparer du Canada. Donc, selon cette logique, le référendum porterait toujours sur la souveraineté, car un vote pour le Oui serait pour le renouvellement du fédéralisme et un vote pour le Non serait pour l'indépendance<sup>80</sup>. Il semble donc que les libéraux de Robert Bourassa recyclent en quelque sorte la stratégie référendaire de 1980 voulant « qu'un Non veut dire un Oui et qu'un Oui veut dire Non », tout en affirmant que ce sont les péquistes qui avaient modifié le sens de la question référendaire à l'époque.

---

<sup>78</sup> Loi modifiant la Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

<sup>79</sup> Violette Trépanier (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 9 septembre 1992, p. 3589. Dans le même sens voir Jacques Chagnon (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 44, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 44*, 3 septembre 1992, p. 3113.

<sup>80</sup> Réjean Doyon (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 15 septembre 1992, p. 3601. Voir aussi Jean Audet (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 15 septembre 1992, p. 3594. De façon plus subtile voir aussi Serge Marcil (PLQ), lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 47*, 10 septembre 1992, p. 3455-3456.

Nous pensons que Doyon représente bien l'aile des libéraux les plus fédéralistes au sein du PLQ, qui jouaient en quelque sorte le tout pour le tout dans cette campagne référendaire.

À l'approche du référendum de 1995, il se trame un important glissement de signification dans le souvenir de la question référendaire de 1980. Cette dernière devient pour les responsables politiques libéraux un modèle de démocratie, d'honnêteté et de respect envers les citoyens. Ce nouveau procédé a pour objectif de mettre en relief l'aspect prétendument malhonnête de la question référendaire de 1995. Ainsi, le leader parlementaire adjoint de l'Opposition officielle, Roger Lefebvre, prétend que la question référendaire de 1995 a été rendue publique à la dernière minute en plus d'être volontairement vague et ambiguë afin de berner la population :

Je n'ai jamais partagé avec M. Lévesque cet objectif, sauf que son processus de 1980, il est inattaquable. [...] Il a donné aux Québécois et aux Québécoises le temps de réfléchir, cinq mois, pas cinq ou sept semaines ou à peu près, M. le Président, cinq mois. Son processus en était un de consultation, pas truqué, pas d'astuce : Vous savez, Québécois et Québécoises, le 20 mai 1980, ce à quoi vous êtes conviés. On vous consulte. [...] Alors, on ne peut pas, aujourd'hui, en 1995, supporter la comparaison entre les deux chefs du Parti québécois, 1980 et 1995 [...]. Est-ce qu'on veut, oui ou non, que le Québec se sépare du Canada? La réponse [...] c'est non<sup>81</sup>.

Ce revirement spectaculaire d'une signification accordée à une stratégie politique est le parfait exemple de ce qui peut se produire quand la partisanerie et l'opposition

---

<sup>81</sup> Roger Lefebvre (PLQ) débat sur question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 75*, 18 septembre 1995, p. [HTML en ligne]. Sur l'aspect malhonnête et antidémocratique de la question référendaire de 1995 en comparaison avec celle de 1980, voir aussi John Ciaccia (PLQ) lors du débat restreint sur le motif de la convocation et sur la motion de suspension des règles, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 70*, 7 septembre 1995 [HTML en ligne]; Michel Bissonnet (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 77*, 20 septembre 1995 [HTML en ligne]; Roger Lefebvre (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73*, 13 septembre 1995 [HTML en ligne]; Roger Lefebvre (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 75*, 18 septembre 1995 [HTML en ligne].

systemique s'invitent dans la joute référendaire. Notons également une deuxième dimension à cet usage du passé. Lefebvre y fait une attaque personnelle à l'endroit du premier ministre Parizeau qui serait, contrairement à René Lévesque, peu soucieux de faire l'indépendance de manière démocratique. D'ailleurs, c'est un peu ce que tente de faire son collègue Pierre Paradis durant la même séance. En effet, après avoir affirmé que la question référendaire est plus claire et plus honnête qu'en 1980, le leader parlementaire de l'Opposition oppose l'honnêteté de René Lévesque, qui avait à cœur le respect des citoyens et des minorités, à la malhonnêteté et l'intransigeance de Jacques Parizeau<sup>82</sup>. Ce qui nous mène à un autre aspect de la question référendaire de 1995 que cherchent à mettre à l'avant-scène les responsables politiques libéraux. Plusieurs d'entre eux affirment, comme Jean-Marc Fournier, que contrairement à la question de 1980 qui demandait seulement un mandat de négocier, celle de 1995 est dangereuse et irrévocable, car elle serait : « un saut en "bunge", [...] et on ne sait même pas après quoi on est attachés. La seule certitude qu'on a, c'est qu'on ne reviendra jamais aussi haut qu'on est partis<sup>83</sup>. »

Ainsi, depuis le début de la période, la question référendaire est souvent attaquée sur son manque de clarté, de transparence et d'honnêteté. À la suite de quoi, les libéraux donnent une nouvelle signification à la question de 1980, afin d'orienter leurs critiques vers la question de 1995.

---

<sup>82</sup> Pierre Paradis (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 75*, 18 septembre 1995 [HTML en ligne]. Lysiane Gagnon emploie le même procédé, mais sur un ton moins agressif : « Tout compte fait, le processus de dilution de l'option souverainiste est encore plus marqué qu'en 1980. René Levesque essayait lui aussi de rassurer l'électorat. Mais n'agitait rien d'autre que la perspective d'une association économique garantie. » Lysiane Gagnon, « Le salut par la confusion », *La Presse*, 14 octobre 1995, p. B3.

<sup>83</sup> Jean-Marc Fournier (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73*, 13 septembre 1995 [HTML en ligne]. Sur l'aspect irréversible de la question référendaire de 1995, voir aussi Yvon Charbonneau (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 74*, 14 septembre 1995 [HTML en ligne]; Daniel Johnson (PLQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 72*, 12 septembre 1995 [HTML en ligne].

## 2.4 La campagne de peur

Bien avant le référendum de 1980, le PLQ et les forces fédéralistes fomentent des campagnes de peur lors des élections. L'objectif étant de contrer la montée du PQ en provoquant un sentiment antiséparatiste dans la population. Cette stratégie a été particulièrement efficace lors des campagnes électorales de 1970, 1973 et 1976<sup>84</sup>. Les usages du passé critiquant la stratégie du camp du Non de miser sur la peur de l'inconnu que suscite le projet d'indépendance du Québec sont faits en deuxième moitié de période à partir du moment Bélanger-Campeau. Ainsi, à la veille du référendum, certains libéraux instrumentalisent principalement deux peurs de la population québécoise. Il y a d'abord la peur d'une portion plus vulnérable de la population de ne plus toucher leurs pensions de vieillesse provenant du gouvernement fédéral. En effet, durant la campagne référendaire certains responsables politiques qui militaient dans le camp du Non faisaient la tournée des centres pour personnes âgées pour scander que si le Québec se séparait du Canada, les retraités devraient se contenter de leurs maigres pensions de vieillesse versée par le gouvernement provincial<sup>85</sup>. Si le premier usage du passé recensé va dans le sens originel de la

---

<sup>84</sup> Jean-Charles Panneton, *Tome 1, op. cit.*, p. 308-309. Les acteurs ont probablement ces événements en tête lorsqu'ils font ce type d'usage du passé. Nous n'avons cependant pas trouvé de référence directe à ces campagnes électorales dans nos sources.

<sup>85</sup> Jean-Charles Panneton, *Tome 2, op. cit.*, p. 314. Soulignons qu'une stratégie référendaire s'apparentant à celle-ci a également été l'objet d'usages du passé à quelques reprises sans que nous puissions en discerner un discours uni et cohérent. Il s'agit de l'épisode des Yvette, moment déterminant de la campagne référendaire. L'évocation de cette stratégie référendaire renvoie à la marginalisation d'une partie de la population en raison de son opposition au projet de souveraineté proposé par le PQ. Les quelques acteurs qui ont employé cet usage du passé, tous des producteurs d'opinions, ont pour la plupart tenu un discours s'opposant aux diverses tentatives de recréer l'engouement provoqué par la bourde de la ministre Payette. Cela est vrai autant lors de la campagne référendaire de 1992 que de celle de 1995. D'ailleurs, lors de cette dernière, Lysiane Gagnon affirme que les deux camps cherchent à recréer l'affaire des Yvettes et ainsi influencer les femmes à voter pour eux. Cette stratégie est selon elle malhonnête, puisque les femmes ont toujours voté par elles-mêmes en optant pour le meilleur des scénarios qui leur est offert et c'est ce qu'elles feront lors du deuxième référendum souverainiste. Lysiane Gagnon, « Les "pissouses" », *La Presse*, 17 octobre 1995, p. A2.

critique de la stratégie fédéraliste<sup>86</sup>, les trois autres désapprouvent le fait que les péquistes ont repris cette stratégie pour convaincre les aînés que ce serait plutôt en restant dans le Canada qu'ils perdraient leur pension de vieillesse. Ainsi, Lysiane Gagnon dénonce ce chantage en 1992 alors que certains responsables politiques du PQ disent désormais aux aînés que s'ils votent Oui au référendum, ils vont hypothéquer l'avenir de leurs enfants et petits-enfants. Ce qui lui fait dire qu'il est plus que temps que la campagne référendaire finisse en raison des nombreuses manœuvres malhonnêtes de la sorte<sup>87</sup>.

Ensuite, les péquistes critiquent un autre volet de cette campagne de peur pratiquée en 1980. Celui-ci consiste à faire planer la menace que si le Québec devient souverain, il perdrait tous les investissements du fédéral au Québec et que le Canada refuserait tout échange économique avec le nouveau pays<sup>88</sup>. C'est principalement durant le débat sur le projet de loi 150 à l'été 1991 que ce genre d'usage du passé est utilisé. À l'époque, Jacques Brassard, alors whip en chef de l'Opposition officielle, va jusqu'à parler d'un « terrorisme économique » de la part du Canada anglais à l'égard du Québec, pour qualifier le retour de la campagne de peur :

---

<sup>86</sup> Alors que la mort de Meech est pratiquement consumée et que le débat fait rage concernant l'utilisation de la clause "nonobstant" dans le dossier de la Loi 101, la députée péquiste Jeanne Blackburn s'insurge contre ce qu'elle perçoit comme de la francophobie de la part du ROC. Elle s'explique en affirmant que la stratégie de jouer sur la peur lors de la campagne référendaire s'inscrit en continuité avec la stratégie fédérale de dire que les francophones font de la discrimination linguistique au Québec. Jeanne Blackburn (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 1e session, vol. 31, no 20*, 21 mars 1990, p. 1251-1252.

<sup>87</sup> Lysiane Gagnon, « Tension et euphorie », *La Presse*, 24 octobre 1992, p. B3. La chroniqueuse de *La Presse* tient un discours semblable au lendemain du référendum de 1995. Voir Lysiane Gagnon, « Mythes et sagas », *La Presse*, 11 novembre 1995, p. B3. Voir aussi Alain Dubuc, « Le chantage au pensions », *La Presse*, 3 octobre 1995, p. B2.

<sup>88</sup> Lors de la campagne référendaire, le camp du Non a cherché à démontrer que la souveraineté entraînerait inévitablement la séparation avec le Canada et que par le fait même le projet d'association économique du camp du Oui ne pourrait se réaliser. Ainsi, les fédéralistes sont parvenus à se placer dans une position de force en orientant le sens du vote sur la séparation. Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 214.

Il est vrai, M. le Président, que nous faisons face maintenant déjà à une véritable campagne de terrorisme économique qui s'est amorcée avec en tête le gouvernement fédéral, comme ce fut le cas en 1980. Les mêmes arguments qui reviennent, entre autres, que le Canada anglais vont refuser de s'associer sur le plan économique avec un Québec souverain. Là-dessus, M. le Président, moi je dis que quand on se sera prononcés, nous les Québécois, démocratiquement, les intérêts réels des deux peuples des deux communautés vont prévaloir. [...] Et on va se rendre compte très vite qu'il serait suicidaire de se livrer une guerre économique qui ferait des dégâts dans les deux camps, dans les deux communautés. Il y a une réserve d'émotion et d'affectivité incommensurable au Canada anglais. Et là, la thèse qui circule, c'est que le Canada anglais, si on prend la décision de devenir souverain, va être tellement choqué, vexé, frustré, ému, qu'il va tomber dans l'irrationnel<sup>89</sup>.

Le chroniqueur du *Soleil* Raymond Giroux insiste quant à lui sur un autre aspect de la campagne de peur du camp du Non, qui affirme qu'un Québec souverain ne pourrait plus profiter de la prospérité économique du Canada. Giroux prétend que même si les responsables politiques fédéralistes récidivent à l'aube du référendum sur l'entente de Charlottetown, les Québécois n'ont plus peur puisque le fédéralisme canadien ne les a pas protégés des récessions qui les ont touchés sévèrement. Cela montre selon lui qu'ils ont dorénavant un avantage réel à faire l'indépendance<sup>90</sup>. Quatre ans plus tard, le péquiste Marcel Landry, alors ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, utilise lui aussi des expressions colorées pour souligner que le camp adverse emploie la même rhétorique en 1995 que lors du premier référendum souverainiste. Il accuse ainsi les responsables politiques libéraux de « tenter de ressortir le Bonhomme Sept Heures de 1980 » et de « brandir le même

---

<sup>89</sup> Jacques Brassard (PQ) lors du débat sur le projet de loi 150, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 31, no 139, 12 juin 1991, p. 9121. Brassard, qui a également été membre de la Commission Bélanger-Campeau, revient souvent sur ce discours, si bien que nous pouvons dire qu'il fait du terrorisme économique son principal cheval de bataille. Voir entre autres Jacques Brassard (PQ) lors de la période des questions, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 31, no 114, 23 avril 1991, p. 7541-7542.

<sup>90</sup> Raymond Giroux, « Question de ton », *Le Soleil*, 6 octobre 1992, p. A.

épouvantail<sup>91</sup> », confirmant du coup que la campagne de peur est une stratégie référendaire qui a traversé le temps.

## Conclusion

Les stratégies électorales font partie de la scène politique québécoise depuis bon nombre d'années. On peut penser à la promesse d'Adélard Godbout de ne pas imposer la conscription en 1940, ou à la promesse des 100 000 emplois de Robert Bourassa en 1970. Les promesses électorales et référendaires sont pratiques à court terme puisqu'elles permettent d'obtenir des votes. Or, lorsqu'elles ne sont pas respectées, elles peuvent devenir nuisibles et refléter un passé peu glorieux, surtout lorsqu'elles sont rappelées à la mémoire publique. Les stratégies utilisées lors de la campagne référendaire de 1980 n'échappent pas à ce phénomène. Nous pouvons dire que les significations particulières attribuées aux stratégies référendaires, qui pullulent en début de période, ont tendance à réapparaître au moment où l'outil référendaire refait surface dans l'espace public. Ainsi, nous avons vu que la stratégie de la question référendaire et la stratégie de la campagne de peur sont étroitement liées au processus référendaire de 1992 et de 1995. Par contre, certains types d'usages du passé ont un parcours qui leur est propre. C'est notamment le cas des dépenses référendaires. Par exemple, si l'on prend les usages du passé qui critiquent les dépenses du gouvernement provincial, ils ont été faits surtout en début de période et selon des facteurs qui échappent aux calendriers référendaires. Pour ce qui est des usages du passé condamnant les dépenses du fédéral, ils proviennent en majorité du début de période et au moment du référendum de 1992, et sont donc influencés par ce

---

<sup>91</sup> Marcel Landry (PQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73*, 13 septembre 1995 [HTML en ligne]. Voir également la position de Francis Dufour (PQ) lors du débat sur le projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 139*, 12 juin 1991, p. 9193; de Diane Barbeau (PQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 72*, 12 septembre 1995 [HTML en ligne]; et de Louise Harel (PQ) lors du débat sur la question référendaire, *DAN, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73*, 13 septembre 1995 [HTML en ligne].

dernier. La stratégie de la promesse de Trudeau a également une évolution singulière puisqu'elle a eu un grand impact sur la suite des négociations constitutionnelles. En effet, comme la plupart des acteurs estiment que Trudeau est revenu sur sa parole en faisant le rapatriement de la Constitution selon ses propres vues, il y a eu une deuxième vague d'usages du passé qui a perduré pendant presque toute la période étudiée.

Dans un autre ordre d'idées, certains types d'usages du passé sont sans surprises « monopolisées » par des acteurs spécifiques. À ce titre, les responsables politiques du PQ rappellent massivement la promesse de Trudeau, les dépenses référendaires d'Ottawa et la stratégie de la campagne de peur. Les responsables politiques du PLQ, quant à eux, évoquent majoritairement la stratégie des dépenses référendaires du gouvernement péquiste, la stratégie de la question référendaire, les effets de la division et de la monopolisation de l'espace public. Il faut cependant souligner le silence des partis marginaux. En effet, nous avons repéré un seul usage du passé venant du Parti Égalité et seulement deux de l'Union nationale. Nous pouvons expliquer en partie ce résultat par un manque d'intérêt de la part de ces formations politiques pour les querelles référendaires et par leurs oppositions de principe aux deux partis principaux. De plus, nous comprenons qu'ils hésitent à remémorer les stratégies référendaires d'un des deux camps, et ce, même pour gagner du capital politique dans l'immédiat. Leurs adversaires pourraient alors en profiter pour les enfermer dans le camp opposé. Ils sont en quelque sorte, coincés entre deux feux. Soulignons toutefois que ce silence pourrait également être causé par notre choix de sources, car nous n'avons pas consulté les discours des principaux ténors des tiers partis politiques prononcés hors de l'Assemblée nationale. Nous avons donc écarté involontairement plusieurs interventions de ces responsables politiques dont le temps de parole à l'Assemblée nationale est restreint.

Les producteurs d'opinions semblent un peu plus nuancés dans leurs prises de position. Ils ont des discours un peu moins tranchés. En d'autres mots, ils ne sont pas

de simples relais des idéaux et des points de vue des partis politiques, ils assument bel et bien leur rôle de producteurs d'opinion. Cela étant dit, il faut souligner que les chroniqueurs et éditorialistes de *La Presse* et du *Soleil* ont généralement tendance à se ranger du côté du PLQ, de se porter à la défense du fédéralisme, mais souvent en critiquant les stratégies émanant d'Ottawa. Ceux du *Devoir* à contrario, sans être nécessairement des partisans du PQ, s'opposent souvent aux politiques du PLQ et du gouvernement fédéral. Cette dichotomie entre les producteurs d'opinions est particulièrement visible dans les discours portant sur la promesse de Trudeau.

En outre, ce chapitre nous a ouvert les yeux sur l'étendue des raisons pour lesquelles les acteurs usent de ce passé. En analysant l'évolution des usages du passé de cet axe de recherche, nous avons aussi retracé certains trajets inusités. En ce sens, rappelons que la stratégie de la question référendaire est utilisée par les responsables politiques libéraux pour présenter leurs opposants péquistes comme des gens intrinsèquement électoralistes se cachant derrière un masque de grands démocrates. Durant presque l'ensemble de la période, ils pestent contre son aspect malhonnête servant à semer la confusion dans la population. Mais, en 1995, lorsque ces derniers voient poindre à l'horizon un autre référendum, les responsables politiques libéraux changent leurs argumentaires, louangeant désormais la question de 1980 pour mieux critiquer celle qui sera soumise à la population à l'automne 1995. Cela démontre qu'il est possible, après avoir répété un argument durant de nombreuses années, de lui donner une signification contraire lorsque les besoins politiques s'en font sentir.

### CHAPITRE III

#### INTERPRÉTATIONS DU RÉSULTAT RÉFÉRENDAIRE : UNE AMBIGUÏTÉ MANIFESTE

Les interprétations divergentes du résultat du référendum de 1980 qui se côtoient et s'opposent dans l'espace public québécois jusqu'en 1995 peuvent indéniablement être étudiées en fonction de la notion d'usage du passé. Cela nous permet d'aborder les conflits et les luttes de représentations qui découlent de ces diverses interprétations entre partisans du Oui et du Non, mais aussi de ceux qui se situent entre ces deux « pôles ».

Ce chapitre est découpé en quatre types de significations d'interprétations du résultat du référendum de 1980. Le premier concerne la légitimité du gouvernement Lévesque dans un contexte où son option fondamentale a été rejetée par la population. Le conflit qui survient au sujet de cette interprétation des résultats du référendum de 1980 nous amène vers un second type d'usages du passé qui concerne la permanence de ces résultats. Le troisième type regroupe des usages du passé qui renvoient à un attachement au fédéralisme, lequel doit néanmoins être réformé en profondeur. Le dernier type porte sur les effets « néfastes » qui découlent, selon certains acteurs, du résultat du référendum de 1980.

### 3.1 La légitimité du gouvernement (1980-1984)

L'une des interprétations du résultat du vote référendaire de 1980 consiste à faire valoir que le gouvernement péquiste ne représente plus la population en raison de l'échec de son projet phare. En d'autres mots, le vote majoritaire pour le Non est considéré comme un désaveu du gouvernement Lévesque. Celui-ci se devait donc de mettre en branle le plus tôt possible le processus électoral puisque selon cette interprétation, il ne détenait alors plus la légitimité pour gouverner<sup>1</sup>, de même que pour négocier le renouvellement du fédéralisme. C'est d'ailleurs sur cet aspect qu'insiste le chroniqueur du *Soleil*, Claude Beauchamp, lorsqu'il évoque les options qui s'offrent au gouvernement Lévesque au sujet de sa présence à la table de négociation constitutionnelle : « [D]ans un cas comme dans l'autre, à la suite des résultats du référendum, le gouvernement Lévesque devra recourir à un appel au peuple pour recouvrer sa virginité constitutionnelle. Après seulement, la balle sera pour de bon dans le camp fédéraliste<sup>2</sup>. » Selon ce discours, il ne suffit pas pour le gouvernement en place de se prêter au jeu du fédéralisme et de négocier de bonne foi. Lévesque dispose de deux options : il se fait réélire pour un second mandat ou il cède sa place aux troupes de Claude Ryan qui iront négocier les termes d'un nouveau réaménagement constitutionnel<sup>3</sup>. Dans cette logique, la légitimité et la crédibilité

---

<sup>1</sup> Pour les acteurs qui sollicitent seulement des élections générales, voir Ivan Guay, « Le PQ met l'accent sur l'économique », *La Presse*, 9 octobre 1980, p. A6; Marcel Adam, « Les difficultés du PQ découlent de sa nature », *La Presse*, 6 novembre 1981, p. A6; Réjean Doyon (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget et la motion de censure, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 22, 18 mai 1983, p. 1235; Marcel Adam, « Un très dur échec pour le gouvernement », *La Presse*, 22 mai 1980, p. A6.

<sup>2</sup> Claude Beauchamp, « L'impact positif du référendum », *Le Soleil*, 22 mai 1980, p. A6.

<sup>3</sup> Voir Keith Spicer, « Levesque and PQ: How can they talk renewed federalism? », *The Gazette*, 28 mai 1980, p. 9; Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 3, 11 novembre 1980, p. 41; William Shaw (indépendant) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 5, 13 novembre 1980, p. 130; William Shaw (indépendant) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 6, 18 novembre 1980, p. 185; Claude Forget (PLQ) lors de l'audition de personnes ou organismes relativement au projet de résolution du gouvernement fédéral concernant la constitution canadienne, *Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution*, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, no 49, 19 février 1981, p. B-2201. Michel Roy du *Devoir* est quant à lui plus

perdue du PQ semblent immédiatement transférées au PLQ qui apparaît alors comme le grand vainqueur de la joute référendaire. C'est en ce sens que l'on doit comprendre l'éditorial de la *Gazette* expliquant que Ryan est prêt à prendre la place de Lévesque parce qu'il est plus crédible – désormais à la tête du seul parti fédéraliste sérieux – et mieux préparé – le livre beige est un document complet, alors que Lévesque ne présente aucune offre de réforme. L'échec de Lévesque l'oblige à négocier de bonne foi ou à déclencher des élections<sup>4</sup>.

Durant l'automne 1980, d'autres acteurs, tels que le chroniqueur Vincent Prince, martèlent que la légitimité du gouvernement Lévesque s'effrite avec le nombre grandissant d'élections partielles perdues par le PQ, perçues comme autant de rappels du résultat négatif du référendum. Le chroniqueur de *La Presse* réclame ainsi la tenue d'élections générales puisque « [s]trictement parlant, cette légitimité existe toujours. Mais de quelle autorité morale peut jouir une administration qui continue de s'accrocher au pouvoir après avoir outrepassé le terme normal de son mandat, alors que les électeurs, comté après comté, lui font faux bond? Comment la population peut-elle continuer à la prendre au sérieux?<sup>5</sup> »

Ce qui nous amène à traiter d'un second argumentaire dans l'interprétation des résultats du référendum. Si le premier s'observe dans l'immédiat post-

---

nuancé dans ses propos. Il prétend que le PQ doit aller se refaire une légitimité avec un appel au peuple et sous-entend qu'il doit revenir au pouvoir par la suite. Michel Roy, « Le choix difficile », *Le Devoir*, 22 mai 1980, p. 18.

<sup>4</sup> L'équipe éditoriale, « Change starts now », *The Gazette*, 22 mai 1980, p. 8. Voir aussi les propos de Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 32e législature 2e session, vol. 25, no 1, 30 septembre 1981, p. 28; Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 32e législature 1e session, vol. 24, no 2, 20 mai 1981, p. 25. Il faut toutefois souligner que dans ce dernier usage du passé, Claude Ryan nuance quelque peu ses propos en admettant qu'Ottawa ne soit pas blanc comme neige dans sa gestion du dossier du rapatriement de la Constitution.

<sup>5</sup> Vincent Prince, « Le PQ et sa légitimité après 11 défaites », *La Presse*, 19 novembre 1980, p. A6. Voir également Vincent Prince, « Quand le PQ ne soulève pas de vagues », *La Presse*, 9 décembre 1980, p. A6; Claude Ryan (PLQ) lors du bilan des travaux accomplis et vœux à l'occasion des fêtes, *DAN*, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 26, 19 décembre 1980, p. 1274; Fernand Lalonde (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure, *DAN*, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 11, 26 novembre 1980, p. 395.

référendaire ainsi qu'au cours de la période du rapatriement de la Constitution, le second apparaît plutôt à l'automne 1980<sup>6</sup>. Ainsi, à la veille de la réélection des troupes péquistes, quelques libéraux de même que certains chroniqueurs et éditorialistes des quotidiens d'allégeance fédéralistes<sup>7</sup> font usage du passé référendaire pour dénoncer le fait que le gouvernement Lévesque promet son projet de souveraineté malgré sa défaite<sup>8</sup>. Encore une fois, l'objectif consiste à demander une élection générale afin de défaire le gouvernement péquiste. Mais ce qui diffère c'est que l'emphase est mise sur l'argument que le gouvernement a pris goût au pouvoir et tente de s'y maintenir par tous les moyens. Les principales critiques concernent le fait que le terme du mandat « normal » de quatre ans soit alors dépassé<sup>9</sup>. Ils soulignent aussi l'incompatibilité de travailler à la réforme du fédéralisme tout en continuant de défendre la souveraineté<sup>10</sup>. Cette stratégie qualifiée

<sup>6</sup> Notons que dans l'immédiat post-référendaire Lysiane Gagnon signe trois chroniques reprenant un discours très critique à l'égard du gouvernement péquiste qui ne serait pas capable d'admettre que la population rejette son option et qui blâme plutôt les minorités – les personnes âgées, les groupes ethniques, les anglophones et les femmes – pour leur appui au camp du Non. Selon cette logique, il faut admettre que le débat est clos puisque le vote des Québécois « de souche » ne vaut pas plus que celui des minorités. Voir Lysiane Gagnon, « Les boucs émissaires d'une défaite amère », *La Presse*, 7 juin 1980, p. A9; Lysiane Gagnon, « Du vieux nationalisme à l'illusion nataliste », *La Presse*, 12 juin 1980, p. A8; Lysiane Gagnon, « Le "non" des minorités », *La Presse*, 29 mai 1980, p. A10.

<sup>7</sup> Ces derniers ne sont que trois et écrivent pour *La Presse* et *Le Soleil*.

<sup>8</sup> Voir Jean-Claude Rivest (PLQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales*, DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 113, 26 mai 1982, p. B-4916.

<sup>9</sup> Voir William Shaw (indépendants) lors du débat sur le message inaugural, DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 3, 11 novembre 1980, p. 67; Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les deux motions de censure, DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 10, 25 novembre 1980, p. 344; Hermann Mathieu (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les trois motions de censure, DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 13, 2 décembre 1980, p. 516-517.

<sup>10</sup> Voir Gilles Lesage, « Le PQ effectue un repli stratégique », *Le Soleil*, 6 octobre 1980, p. A6; Lysiane Gagnon, « La politique du désespoir », *La Presse*, 6 décembre 1980, p. A9; Marcel Adam, « Le PQ et la quadrature du cercle », *La Presse*, 7 octobre 1980, p. A6; Jean-Noël Lavoie (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les trois motions de censure, DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 13, 2 décembre 1980, p. 491; Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur une motion, DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 28, 11 mars 1981, p. 1423-1424. Par ailleurs, deux membres du PLQ mettent également de l'avant cette interprétation du résultat référendaire en 1984, alors que le gouvernement péquiste est en pleine déconfiture. De toute évidence, il s'agit d'un autre moment propice pour passer à l'offensive chez les libéraux. Voir Claude Dauphin (PLQ) lors du débat sur une motion, DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 98, 30 mai 1984, p. 6505; Gérard D. Lévesque

d'électorale est dénoncée par Claude Ryan, notamment lorsqu'il affirme que le PQ s'accroche au pouvoir et que ses intentions de négocier les nouvelles règles du fédéralisme en toute bonne foi sont incompatibles avec la promotion de la souveraineté-association, demeurant l'article premier du programme du PQ<sup>11</sup>.

En 1983, dans le cadre du débat sur le projet de loi 57 – devant « adoucir » la loi 101 – les libéraux développent un nouvel argumentaire concernant le respect du résultat du référendum par le gouvernement péquiste au sujet de la langue d'éducation. Ils suggèrent que puisque le Canada est un pays bilingue on se doit de reconnaître les droits linguistiques des anglophones du Québec<sup>12</sup>. Le député libéral Germain Leduc illustre cet argument lorsqu'il aborde l'échec des modifications apportées par le gouvernement Lévesque à la loi 101 :

Nous avons dit et nous avons répété maintes fois que la clause Québec est inacceptable particulièrement quand on réalise qu'il y a eu un référendum en 1980; et que le verdict de ce référendum a été clair, net. [...] Vous ne respectez pas 60 % de la population, messieurs de l'autre côté de la Chambre. Ce n'est pas suffisant, 60 %. Les Québécois, par ce référendum, ont manifesté d'une façon non équivoque leur désir de continuer d'appartenir au grand pays qu'est le Canada. Que cela fasse votre affaire ou non, 60 % de vos concitoyens en ont décidé de cette façon-là. À partir du résultat du référendum, il faut reconnaître que le Québec fait partie du Canada, n'en déplaise à vous, MM. les péquistes, qu'il ne peut y avoir deux classes de citoyens au Québec et que la règle qui s'applique ici pour les anglophones doit également s'appliquer pour les autres Canadiens qui

---

(PLQ) lors du débat sur le discours d'ouverture, *DAN*, 32e législature, 5e session, vol. 28, no 2, 17 octobre 1984, p. 52.

<sup>11</sup> Claude Ryan (PLQ) lors de la période des questions, *DAN*, 31e législature, 4e session, vol. 21, no 113, 16 juin 1980, p. 6153. Dans le contexte où le Conseil national du PQ vient de décider que l'objectif fondamental d'un second mandat péquiste sera toujours de faire l'indépendance, sans pour autant être le thème de la campagne électorale. Le premier ministre, en réponse au chef de l'Opposition, affirme que l'un n'exclut pas l'autre, et qu'il a la ferme intention d'aller négocier le renouvellement de bonne foi. Voir René Lévesque (PQ) lors de la période des questions, *DAN*, 31e législature, 4e session, vol. 21, no 113, 16 juin 1980, p. 6153-6154.

<sup>12</sup> Voir Michel Gratton (PLQ) lors de l'audition de personnes et d'organismes sur la Charte de la langue française, *Commission élue permanente des communautés culturelles et de l'immigration*, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 154, 20 octobre 1983, p. B-8365-8366; Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 57, *DAN*, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 60, 7 décembre 1983, p. 3930.

désirent venir s'installer au Québec. Il faut donc, et je pense que cette modification est vitale pour l'économie du Québec, que la clause Québec soit remplacée par la clause Canada et qu'ainsi les enfants dont le père ou la mère a reçu son éducation primaire en anglais au Canada puissent recevoir leur éducation à l'école anglaise québécoise<sup>13</sup>.

On peut déceler un amalgame dans cet usage du passé. En effet, Leduc associe la volonté de défendre le français au Québec, ici présenté comme une tentative pour brimer les droits linguistiques de la communauté anglophone, à la volonté de réaliser la souveraineté. Les impératifs du présent font donc en sorte que l'interprétation qui est mise de l'avant associe le vote pour le Oui au droit de légiférer librement dans le domaine linguistique, puisque le Québec deviendrait un État souverain. Or, avec la victoire du Non, le gouvernement Lévesque perd en quelque sorte cette légitimité et doit surtout ménager la minorité anglophone, qui constitue l'électorat traditionnel du PLQ.

À l'inverse, une autre interprétation suggère que le résultat du référendum ne soit pas un désaveu du gouvernement Lévesque, mais que ce dernier conserve une légitimité suffisante afin de gouverner et aussi de négocier la réforme du fédéralisme<sup>14</sup>. Certains reconnaissent même aux péquistes le droit de considérer la souveraineté comme une option sérieuse bien qu'ayant été défaite au référendum<sup>15</sup>. Notons que cette interprétation est défendue par des producteurs d'opinion du *Devoir*, du *Soleil* et même de *La Presse*. D'ailleurs, le chroniqueur du *Soleil* Claude Beauchamp, qui avait réclamé deux jours auparavant, le 22 mai 1980, des élections

---

<sup>13</sup> Germain Leduc (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 57, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 60*, 7 décembre 1983, p. 3993-3994. Voir aussi Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 57, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 199*, 13 décembre 1983, p. B-10885.

<sup>14</sup> Voir Michel Roy, « Un pari légitime, mais incertain », *Le Devoir*, 24 mai 1980, p. 14; Michel Roy, « Une allocution dominicale », *Le Devoir*, 2 décembre 1980, p. 6; Marcel Pepin, « L'étrange logique de Ryan », *Le Soleil*, 13 novembre 1980, p. A6; Gilles Lesage, « Le PQ, de l'espoir à la désillusion », *Le Soleil*, 15 novembre 1980, p. A6.

<sup>15</sup> Voir Lise Bissonnette, « Chacun sa volte-face », *Le Devoir*, 22 novembre 1980, p. 10; Claude Morin (PQ) lors de l'audition de personnes ou organismes relativement au projet de résolution du gouvernement fédéral concernant la constitution canadienne, *Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution, DAN, 31e législature, 6e session, no 49*, 19 février 1981, p. B-2246.

pour que le PQ se refasse « une virginité constitutionnelle », change quelque peu de discours alors qu'il prend connaissance des engagements détaillés que le gouvernement péquiste rend publics dans les jours suivants le référendum. Il explique dorénavant avec nuances que les Québécois ont manifestement choisi le Canada puisqu'ils ont voté sur le fond de la question. Cela implique qu'ils ne se sont pas prononcés sur le maintien du *statu quo* ou sur le parti devant gouverner. Beauchamp conclut alors que puisque René Lévesque demeure toujours premier ministre du Québec en date du 24 mai 1980, et affirme vouloir négocier de bonne foi, il faut lui faire confiance. Mais, cela ne doit pas empêcher les Québécois de voter pour le PLQ aux élections suivantes s'il s'avère que le premier ministre ne respecte pas ses engagements<sup>16</sup>. Ce qui s'apparente à une contradiction de la part du chroniqueur du *Soleil* nous montre que les interprétations mises de l'avant peuvent évoluer extrêmement vite, surtout pour les producteurs d'opinions qui doivent réagir à l'actualité de tous les jours.

Les sources consultées permettent de noter une certaine cohérence en faveur de cet argumentaire chez *Le Devoir* et *Le Soleil*. Il est toutefois surprenant que l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Marcel Adam, connu pour promouvoir un discours contraire, affirme que l'issue du référendum n'est pas l'indication d'une perte de confiance de la population envers le premier ministre Lévesque. En effet, Adam semble se ranger derrière Lévesque lorsque Trudeau tente d'imposer ses volontés dans les négociations :

Le gouvernement Lévesque a perdu son référendum, mais il n'a pas démerité pour autant dans l'estime des Québécois. C'est faire un mauvais calcul que de le bousculer en prétextant la volonté de ces derniers de voir les choses changer rapidement. Les circonstances exigent de la diplomatie, de la bonne foi et de la bonne volonté de la part du gouvernement central qui doit être exemplaire à cet égard<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Claude Beauchamp, « Trudeau doit faire confiance à Lévesque », *Le Soleil*, 24 mai 1980, p. A6.

<sup>17</sup> Marcel Adam, « Un processus qui démarre de travers », *La Presse*, 30 mai 1980, p. A6.

Cet extrait illustre parfaitement bien l'usage du passé référendaire que l'on adapte aux impératifs du moment, soit la campagne d'opposition des médias à l'attitude du fédéral dans le dossier du rapatriement de la Constitution.

### 3.2 Le caractère permanent ou provisoire du résultat du référendum (1980-1987)

Dans son étude de la couverture médiatique des lendemains du référendum de 1980, Guy Bourassa révèle que la presse québécoise s'interroge déjà sur la permanence du résultat de ce référendum et évoque la possibilité d'un second référendum<sup>18</sup>. Notre analyse s'inspire notamment des questions soulevées par Bourassa afin d'interroger les usages du passé au regard du caractère définitif ou provisoire du choix des Québécois lors du référendum du 20 mai 1980. En outre, pourrait-on envisager la tenue d'un deuxième référendum? La première section de ce chapitre met en lumière le fait que les acteurs sympathisants – voire partisans – du fédéralisme, refusent que le gouvernement péquiste fasse la promotion de l'indépendance dans les années suivant le référendum de 1980. Ils estiment que la victoire majoritaire du Non représente un vote définitif contre la souveraineté du Québec et que, par conséquent, le débat sur la question de l'indépendance serait clos. La seconde section présente des acteurs qui considèrent plutôt la possibilité que les Québécois optent un jour pour l'indépendance grâce à un deuxième référendum. Le caractère provisoire du résultat référendaire est alors mis de l'avant par les partisans de cette interprétation.

#### 3.2.1 Un vote définitif contre toute sorte de souveraineté (1980-1991)

Notre analyse montre que plusieurs acteurs, des libéraux pour la plupart, plaident à travers divers argumentaires pour la reconnaissance du caractère permanent

---

<sup>18</sup> Guy Bourassa, « Les réactions aux résultats », dans Édouard Cloutier (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 212-221.

du résultat référendaire. Leurs objectifs, sans doute influencés par leurs convictions fédéralistes, sont d'éviter la tenue d'un ou de plusieurs autres référendums sur la souveraineté du Québec. On valorise alors l'interprétation du résultat référendaire comme étant définitif, s'opposant à toutes autres formes possibles de souverainetés<sup>19</sup>. L'analyse de ce type d'usage du passé montre également qu'au lendemain du référendum, des libéraux et les chroniqueurs de la *Gazette* s'insurgent contre le gouvernement Lévesque qui poursuit alors la promotion et l'étude de la souveraineté malgré le choix de la population considéré alors comme définitif<sup>20</sup>. À l'époque du rapatriement de la Constitution, le député libéral Claude Forget illustre bien cette volonté de mettre l'accent sur le caractère définitif du vote contre l'indépendance du Québec. Pour lui, les 60 % de Québécois qui ont voté Non n'ont évidemment pas appuyé la souveraineté-association, ni même un changement du cadre constitutionnel canadien :

[C']était [plutôt] un engagement inconditionnel. Ce n'était pas une acceptation en attendant, dans l'espoir de changements spécifiques. [...] C'est un choix beaucoup plus fondamental que ça qui a été fait le 20 mai. C'est l'affirmation d'une identité canadienne, n'en déplaît à nos amis d'en face, de la majorité des Québécois et cette affirmation n'est pas conditionnelle, ce n'est pas un sursis, ce n'est pas en attendant, ce n'est pas simplement pour voir ce qui va arriver, c'est un engagement qui a une valeur permanente et qui a été vécu par tous ceux qui ont été du côté du non avec une très grande intensité. Cette interprétation, je m'empresse de le souligner, c'est exactement et mot pour mot l'interprétation que j'ai donnée du résultat du référendum<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> La question référendaire portant sur la souveraineté-association, le discours changeant des deux camps a fait dévier le débat dans un large spectre conceptuel allant de la souveraineté « pure » faisant du Québec un pays à part entière, jusqu'à une nouvelle forme d'association avec le Canada.

<sup>20</sup> Voir Claude Dubois (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 1<sup>e</sup> session, vol. 24, no 3, 21 mai 1980, p. 78; Camil Samson (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 8, 20 novembre 1980, p. 256; L. Ian MacDonald, « Policy tops popularity when Quebecers go to polls », *The Gazette*, 21 novembre 1980, p. 7.

<sup>21</sup> Claude Forget (PLQ) lors de l'audition de personnes ou organismes relativement au projet de résolution du gouvernement fédéral concernant la Constitution canadienne, *Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution*, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, no 46, 11 février 1981, p. B-2066.

Dans l'immédiat, ce député libéral réclame un changement de gouvernement puisque celui en place n'est pas en position de négocier avec Ottawa. Ainsi, il laisse entendre que René Lévesque essaierait d'obtenir l'indépendance du Québec lors de ces négociations constitutionnelles alors qu'il avait juré de « jouer le jeu du fédéralisme ». Cette interprétation du résultat référendaire semble donc fortement ancrée dans l'actualité politique à l'aube de 1981, et du contexte préélectoral basé sur la défaite péquiste au référendum et les négociations constitutionnelles.

Puis, à quelques reprises en 1983<sup>22</sup>, tout en affirmant que le vote référendaire revêt un statut définitif, certains acteurs pressent le gouvernement Lévesque de recourir à une élection référendaire<sup>23</sup>. Cela peut paraître paradoxal, mais il faut comprendre qu'une telle élection est à l'avantage des libéraux. En effet, puisque le PQ est à l'époque plus populaire que son option seule, et que l'indépendance est loin de recueillir une majorité d'appuis auprès de la population, une élection référendaire permettrait au PLQ de prendre le pouvoir et de réellement – clore la question référendaire. Cette signification souligne la faiblesse d'un discours affirmant que le débat est clos tout en proposant une solution pour le clore véritablement<sup>24</sup>. D'autant plus que certains libéraux, à l'instar de Germain Leduc, critiquent le gouvernement péquiste qui met sur pied des comités pour étudier l'indépendance, au lieu de se concentrer sur le développement économique. La saga référendaire s'étant terminée

---

<sup>22</sup> Deux éléments peuvent avoir contribué à un essor d'usages du passé cette année-là. D'abord, le rapatriement de la Constitution est réalisé, laissant un goût amer chez beaucoup de Québécois. Puis, Robert Bourassa redevient chef du PLQ en octobre 1983. Cela pourrait expliquer l'agressivité renouvelée des troupes libérales envers le gouvernement Lévesque qui, de surcroît, bas de l'aile.

<sup>23</sup> Voir notamment Gérard D. Lévesque (PLQ) lors de la période des questions, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 27, no 25*, 25 mai 1983, p. 1447; Gérard D. Lévesque (PLQ) lors de l'étude des crédits du lieutenant-gouverneur et des organismes-conseils auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, *Commission permanente de la présidence du conseil et de la Constitution, DAN, no 105*, 14 juin 1983, p. B-5663-5664; Maximilien Polak (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 55*, 2 décembre 1983, p. 3728.

<sup>24</sup> Voir notamment Claude Dauphin et Ghislain Maltais qui pressent les péquistes d'arrêter leur « petite guerre » contre le gouvernement fédéral et de travailler réellement de bonne foi avec lui. Claude Dauphin (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 55*, 2 décembre 1983, p. 3747; Ghislain Maltais (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 38, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 60*, 9 décembre 1983, p. 4176-4177.

avec un verdict qui rejette l'indépendance, il faudrait maintenant se tourner vers l'avenir, le référendum et le souverainisme étant chose du passé. D'ailleurs, Leduc affirme qu'il assiste à la fin d'un temps, celui du règne du PQ, tout en renchérissant :

Ce dont le Québec a le plus besoin, ce n'est pas d'un comité sur l'indépendance, mais bien d'un gouvernement qui va prendre ses responsabilités, qui va respecter le verdict du référendum de 1980 et qui, par sa volonté d'appartenance au Québec, va rétablir des conditions propices à l'investissement et au développement économique du Québec. C'est la seule recette et aucun comité ne pourra y remédier<sup>25</sup>.

Deux éléments émergent de cet usage du passé. D'abord, notons le contexte de la mise sur pied de comités d'étude de l'indépendance par le gouvernement péquiste. Certains libéraux constatent que le gouvernement y perd temps et argent dans l'étude de la souveraineté, alors qu'il devrait prioriser de plus importantes missions, telles que la relance de l'économie<sup>26</sup>. Ensuite, notons une certaine volonté de marquer une distance dans le temps entre l'époque du référendum et l'avenir, dépeint ici par la relance économique et l'unité canadienne. Au fil de l'évolution des débats constitutionnels, les libéraux cherchent à accentuer cette distance avec cette époque « révolue ». C'est notamment le cas au moment du « beau risque », alors que ces derniers font usage du passé pour appuyer le pragmatisme du gouvernement Lévesque qui abandonne « enfin » son option souverainiste tout en remémorant les problèmes causés par « l'obsession péquiste »<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Germain Leduc (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 55*, 2 décembre 1983, p. 3714.

<sup>26</sup> Sur ce point voir également Hermann Mathieu (PLQ) lors du débat sur le budget complémentaire du ministre des Finances et sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 62*, 14 décembre 1983, p. 4421; Clifford Lincoln lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 110*, 10 mars 1983, p. 7896; Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 48, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 52*, 29 novembre 1983, p. 3480.

<sup>27</sup> Voir Jacques Dumais, « Cette crise est saine, malgré tout », *Le Soleil*, 23 novembre 1984, p. B4; Gretta Chambers, « Out of step with the times », *The Gazette*, 3 novembre 1984, p. B3; Gretta Chambers, « Remaking the adventure », *The Gazette*, 24 novembre 1984, p. B3. Notons que l'unité canadienne est également présentée à deux reprises comme la valeur de l'avenir à l'époque de Meech et de la Commission Bélanger-Campeau. Voir Claude Trudel (PLQ) à l'occasion de l'audition de personnes et d'organismes relativement à l'entente constitutionnelle du lac Meech, Commission

### 3.2.2 La défaite du Oui n'est pas définitive (1980-1987)

Les péquistes présentent quant à eux un discours contraire. Leur argumentaire suggère que la population aurait plutôt donné une dernière chance au fédéralisme en votant majoritairement Non. Ils insistent donc sur le caractère temporaire – momentané – du résultat négatif du référendum. Avec ce discours, les péquistes laissent la porte ouverte pour la tenue d'un second référendum. En d'autres mots, ce n'est que partie remise. Ainsi, le député péquiste René Blouin prétend en 1983 que son parti respecte le résultat de la majorité, mais constate que le Canada n'est pas la panacée promise par le PLQ, notamment parce qu'il ne garantit pas la sécurité culturelle et linguistique. Blouin explique que cet état de fait doit changer puisque selon son interprétation du résultat du référendum, la population « voulait, encore pour un certain temps, continuer à vivre dans cet ensemble canadien<sup>28</sup> ».

Soulignons au passage que certains acteurs tiennent une rhétorique similaire en affirmant qu'il faut voir dans ce résultat une victoire morale en raison de l'augmentation de l'appui à la souveraineté chez les francophones depuis 1976 et même avant. On peut dire qu'en plus de laisser le débat ouvert, ce discours suggère une victoire référendaire pour le camp souverainiste dans un futur rapproché. C'est d'ailleurs la signification mise de l'avant par René Lévesque au lendemain du référendum alors qu'il conclut, peut-être pour se consoler, à une progression de la sympathie de la population francophone envers la souveraineté-association :

Maintenant, une autre constatation nous paraît évidente [...] c'est qu'on trouve dans ces résultats un progrès plus que sensible, un progrès remarquable de l'option politique qui était clairement énoncée dans la

---

permanente des institutions, no 57, 19 mai 1987, p. CI-2282; Marcel Adam, « Tout le Canada devrait se prononcer sur le projet de séparation du Québec », *La Presse*, 4 juin 1991, p. B2.

<sup>28</sup> René Blouin (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 55, 2 décembre 1983, p. 3741. Voir aussi Doris Lussier, « L'important, c'est la rose... », *Le Devoir*, 29 mai 1980, p. 12; Michel Roy, « Les illusions dangereuses », *Le Devoir*, 31 mai 1980, p. 14; Robert Décary, « Deuxième épître à Elizabeth », *Le Devoir*, 15 décembre 1980, p. 12; Claude Lachance (PQ) lors de l'étude des crédits du ministère du Revenu, *commission permanente du revenu*, vol. 27, no 38, 4 mai 1983, p. B-2198.

question référendaire, c'est-à-dire la souveraineté-association. Que d'aucuns l'admettent ou non, il est très clair, quant à nous, que l'immense majorité des Québécois ont été amenés à voter sur le fond du problème. [...] Je crois qu'on peut affirmer que l'ensemble, sans pouvoir psychanalyser tout le monde, mais que l'ensemble en tout cas des 40 % à 41 % de Québécois et tout près d'une majorité, en tout cas, à peu près la moitié assez exactement du Québec francophone, que dans l'ensemble, on a voté oui en votant vraiment sur le fond, en exprimant ainsi une préférence légitime et démocratique pour un nouvel arrangement entre nos deux peuples, qu'on appelle fondateurs, un arrangement qui serait basé sur leur égalité politique reconnue<sup>29</sup>.

Bien que le premier ministre semble vouloir nuancer ses propos, il n'en demeure pas moins que son interprétation du résultat référendaire ne reflète certainement pas la réalité. D'autant plus que, comme nous l'avons noté dans le chapitre traitant des stratégies référendaires, le discours des « sympathisants » du Non comprend une multitude de facteurs qui auraient influencé les Québécois à voter Oui. Sans prétendre que leur argumentaire repose entièrement sur des faits avérés, nous sommes d'avis que les causes ayant mené à voter Oui sont multifactorielles.

### 3.3 Un attachement envers le fédéralisme (1980-1992)

La troisième interprétation dominante du résultat du référendum de 1980 consiste à y voir un vote pour le fédéralisme. Plus encore, les Québécois auraient démontré une volonté ferme de renouveler le fédéralisme canadien. Il va sans dire que dans les jours suivants le référendum, les partisans de cette interprétation sont

---

<sup>29</sup> René Lévesque (PQ) lors d'une conférence de presse, 23 mai 1980, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <http://www.archivespolitiquesduquebec.com>. Deux députés péquistes vont dans le même sens en 1987 afin de faire échec à Meech en prétextant que depuis 1980 les Québécois francophones veulent faire l'indépendance. Voir Gilles Rhéaume à l'occasion de l'audition de personnes et d'organismes relativement à l'entente constitutionnelle du lac Meech, *Commission permanente des institutions, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 57*, 21 mai 1987, p. CI-2447; Jean-Pierre Charbonneau (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 129*, 22 juin 1987, p. 8960-8961.

rapidement confrontés au projet de fédéralisme centralisateur promu par le premier ministre Trudeau, alors que la saga du rapatriement de la Constitution bat son plein<sup>30</sup>.

Ainsi, en début de période, bon nombre d'acteurs étudiés évoquent le renouvellement du fédéralisme principalement dans le but de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il entreprenne le changement constitutionnel qu'attendent les Québécois qui ont voté Non – ou même certains qui ont voté Oui. Dans l'immédiat post-référendaire, certains comme la chroniqueuse de la *Gazette*, Gretta Chambers, fondent beaucoup d'espoirs dans un renouvellement du fédéralisme à l'avantage de tous les Québécois : « And there is now a consensus that Quebecers have indeed voted for a renewed federalism that respects the country's duality as Quebecers see it<sup>31</sup> ». D'autres, moins optimistes après avoir vu le vrai visage de Trudeau lors de la première Conférence constitutionnelle, affirment que les résultats du référendum ne peuvent être interprétés comme le rejet du pacte entre les deux peuples fondateurs<sup>32</sup>. Qualifiant de « très grave » et de « sérieuse » l'interprétation du résultat référendaire mise de l'avant par Trudeau, Michel Le Moignan affirme :

[Qu'i]l n'y a pas un parti politique, quand on regarde les documents qui ont été publiés dans le passé, qui est d'accord sur la conception que M. Trudeau se fait actuellement de l'issue du référendum. Même s'ils ont dit non à 60 % au référendum, je ne compte pas que les Québécois ont abdiqué pour autant leur droit à former ici un peuple autonome, avec tout ce que ceci peut comporter pour l'avenir du Québec. Si M. Trudeau interprète les 60 % comme la volonté des Québécois de dire qu'il n'y a

<sup>30</sup> De plus, dans le chapitre précédent nous avons longuement traité des usages du passé portant sur la promesse du premier ministre Trudeau durant la campagne référendaire. Mais, dans le cas présent, et la nuance est importante, nous analysons les usages du passé portant davantage sur le sens du vote – qui représente une volonté de réformer le fédéralisme – que sur une question de confiance envers Trudeau et ses alliés.

<sup>31</sup> Gretta Chambers, « Equality debate will go on », *The Gazette*, 24 mai 1980, p. 19. Graham Fraser pense quant à lui que dans la mesure où Trudeau semble être de bonne foi, il devra travailler fort pour convaincre les autres provinces qu'un Non voulait dire du changement. Graham Fraser, « What happens next?: Now it's up to Ottawa to show that real constitutional change is coming », *The Gazette*, 21 mai 1980, p. 22.

<sup>32</sup> Voir notamment Marcel Pepin, « La notion des deux peuples », *Le Soleil*, 12 juin 1980, p. A6; Claude Morin (PQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales, DAN, no 304*, 11 juin 1980, p. B-14454.

qu'un seul peuple dorénavant au Canada, il n'y a plus rien à comprendre du rôle que nous nous faisons d'un renouvellement d'un véritable fédéralisme<sup>33</sup>.

L'Union nationale ayant depuis longtemps milité pour une plus grande autonomie du Québec au sein de la fédération, son chef a raison de se sentir floué par son allié référendaire. Le Moignan réclame que tous les partis de l'Assemblée nationale s'unissent dans une déclaration commune selon laquelle le Québec devra être reconnu comme faisant partie de l'un des deux peuples fondateurs et qu'il forme une société distincte. Dans un même ordre d'idées, l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Marcel Adam, pousse la réflexion dans une critique cinglante des actions de Pierre E. Trudeau dans l'immédiat post-référendaire :

Il y a quelque chose d'agaçant et d'inquiétant dans la manière avec laquelle M. Trudeau lit le résultat du référendum. Avant le 20 mai, il trouvait la question trop longue, trop complexe, trop ambiguë, trop contradictoire pour qu'un oui ait une signification claire. Or pour lui, la réponse négative des Québécois serait aujourd'hui plus claire que ne l'a jamais été la question. Non seulement y trouve-t-il un refus de l'idée de nation pour les Québécois, certains de ses collègues y décèlent même un mandat, pour le fédéral, d'agir unilatéralement au besoin, et pour rapatrier la constitution par-dessus le marché<sup>34</sup>.

Il s'agit là d'une excellente analyse critique de l'interprétation de Trudeau mise en pièces par un producteur d'opinion influent que nous pouvons classer dans le camp du fédéralisme québécois, au même titre que Claude Ryan. Dans ce discours qui sort de la partisanerie habituelle attribuée au quotidien *La Presse*, Adam soulève un point que la plupart des fédéralistes refusent de reconnaître. En effet, si on adhère à la thèse voulant que le référendum soit biaisé par quelques manœuvres douteuses de la part des péquistes, comment les résultats du vote pourraient-ils signifier quoi que ce soit?

---

<sup>33</sup> Michel Le Moignan (UN) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales, DAN, no 304*, 11 juin 1980, p. B-14412.

<sup>34</sup> Marcel Adam, « L'idée de nation, obstacle majeur », *La Presse*, 12 juin 1980, p. A6.

Dans un autre ordre d'idées, soulignons que l'immédiat post-référendaire voit naître une autre interprétation du résultat du référendum liée au renouvellement du fédéralisme. En se prêtant à un calcul laborieux, certains producteurs d'opinion de la *Gazette* ainsi que des membres du PLQ prétendent qu'au moins la moitié des citoyens qui ont voté pour le Oui n'étaient pas favorables à la souveraineté et appuyaient en fait le renouvellement du fédéralisme. Ceux-ci se seraient fait "piéger" par la stratégie de l'étapisme et principalement par la question alambiquée. Ainsi, les résultats du référendum se liraient plutôt comme ceci : 80 % pour le Non et 20 % pour le Oui<sup>35</sup>. Cette interprétation entre donc en contradiction avec l'idée promue par Lévesque et ses troupes. Car, là où certains péquistes voient une victoire morale pour le camp du Oui, d'autres acteurs, principalement chez *The Gazette*, perçoivent une victoire morale – doublée d'une victoire réelle – pour le camp du Non. Il en va ainsi de Marcel Adam qui reprend à son compte l'analyse du sociologue Maurice Pinard afin de discréditer la thèse de la victoire morale du camp du Oui.

Chez les 60 % qui ont voté non, il y en a 20 % qui sont pour le statu quo et 40 % qui veulent un fédéralisme renouvelé, cependant que chez ceux qui ont voté oui, il s'en trouve 20 % qui espéraient un néo-fédéralisme. Aussi est-il présomptueux de conclure que l'option péquiste a progressé autant que le prétend le premier ministre<sup>36</sup>.

Adam en conclut que René Lévesque ne peut affirmer ni la progression de l'option souverainiste ni une victoire morale. Si l'éditorialiste critique ici l'attitude attentiste du gouvernement Lévesque comme dans l'exemple précédent, la plupart de ceux qui partagent cette interprétation cherchent aussi à rabaisser le gouvernement péquiste en minimisant la popularité de son option constitutionnelle constituant l'article premier de son programme. Chroniqueur à *The Gazette*, L. Ian MacDonald est de ce nombre alors qu'il se moque des péquistes : « René Lévesque and his Parti Québécois colleagues have been taking their moral victories where they can find them. » Il

<sup>35</sup> Cela corrobore le constat de Guy Bourassa qui remarque que cette interprétation du résultat référendaire est diffusée par le quotidien *The Gazette* dans l'immédiat post-référendaire. Guy Bourassa, *op. cit.*, p. 212-221.

<sup>36</sup> Marcel Adam, « Il faut la bonne foi et la bonne volonté », *La Presse*, 26 mai 1980, p. A6.

poursuit en assurant que les quelque 40 % de votes pour le Oui sont surtout des appuis circonstanciels que ce soit en 1976 ou en 1980, notamment en raison d'une volonté de réformer le fédéralisme<sup>37</sup>.

Ensuite, parvenu à un certain stade des négociations constitutionnelles, le ton monte et les opposants au projet trudeauiste se servent couramment du résultat référendaire comme d'un cheval de bataille. C'est notamment ce que fait le premier ministre Lévesque à l'occasion du discours inaugural de novembre 1980, alors qu'il défend avec force la thèse voulant que le vote du Non ait constitué un vote pour une réforme de la Constitution avantageuse pour le Québec plutôt que pour le *statu quo*, ou pire, pour le « coup de force » que s'apprête à faire son homologue fédéral<sup>38</sup> :

---

<sup>37</sup> L. Ian MacDonald, « Claude Ryan took a risk emulating John F. Kennedy », *The Gazette*, 30 mai 1980, p. 7. Voir également Hubert Bauch, « Result is double embarrassment for PQ », *The Gazette*, 21 mai 1980, p. 30; Christopher Young, « The voting may be over but there's much hard work ahead », *The Gazette*, 22 mai 1980, p. 9; Peter Cowan, « Can PQ's goal continue to be independence? », *The Gazette*, 22 mai 1980, p. 9; L'équipe éditoriale, « Polls have their uses », *The Gazette*, 24 mai 1980, p. 18; Claude Ryan (PLQ) lors de la période des questions, *DAN*, 31e législature, 4e session, vol. 21, no 106, 3 juin 1980, p. 5879-5880. Plus tard, deux responsables politiques libéraux ressortent cette interprétation pour diverses raisons. Raymond Mailloux peste contre la motion d'opposition à la démarche constitutionnelle du gouvernement fédéral à l'automne 1980. Voir Raymond Mailloux (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 8, 20 novembre 1980, p. 248. André J. Hamel, quant à lui, essaie de démontrer qu'il y a plus de gens qu'on pense qui ont voté pour le renouvellement du fédéralisme. Il affirme donc que Meech est plus que souhaité dans la population. André J. Hamel (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 33e législature, 1e session, vol 29, no 127, 18 juin 1987, p. 8738-8739.

<sup>38</sup> Sur la thèse voulant qu'en votant Non les Québécois n'aient pas donné carte blanche à Trudeau pour faire « son » renouvellement et sur la nécessité de défendre les intérêts du Québec, voir notamment Michel Roy, « Espoirs et déceptions », *Le Devoir*, 11 juin 1980, p. 8; Lise Bissonnette, « Sur le sentier battu », *Le Devoir*, 28 mai 1980, p. 8; Marcel Pepin, « Trudeau doit éviter la précipitation », *Le Soleil*, 16 septembre 1980, p. A6; Claude Charron (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 9, 21 novembre 1980, p. 293-294; Fabien Cordeau (UN) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 9, 21 novembre 1980, p. 315; Paul Lachance, « Québec face au sommet de Dakar », *Le Soleil*, 27 novembre 1980, p. A6; Vincent Prince, « L'ironie de M. Trudeau est trop facile », *La Presse*, 2 décembre 1980, p. A6; Marcel Adam, « Des propositions constructives de M. Ryan », *La Presse*, 13 novembre 1980, p. A6; Claude Morin (PQ) lors de l'audition de personnes ou organismes relativement au projet de résolution du gouvernement fédéral concernant la Constitution canadienne, Commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution, *DAN*, 31e législature, 6e session, no 40, 3 février 1981, p. B-1616; Claude Morin (PQ) lors de l'audition de personnes ou organismes relativement au projet de résolution du gouvernement fédéral concernant la Constitution

Personne de ce côté-ci de l'Outaouais, en tout cas, n'a osé prétendre que le résultat du référendum était un endossement du statu quo ni, à plus forte raison, un agenouillement collectif devant un pouvoir central qui réduirait à sa guise certains de nos droits les plus essentiels. Pourtant, par une résolution unilatérale qu'il projette d'adresser au Parlement de Westminster, le gouvernement d'Ottawa a décidé d'imposer coûte que coûte, d'ici la fin de l'année, des changements de son cru à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des changements qui augmenteraient encore la centralisation des pouvoirs et qui conduiraient à une subordination sans précédent des États provinciaux. Par ce coup de force qu'il irait ainsi perpétrer à l'étranger, le gouvernement fédéral enlèverait aux provinces et particulièrement au Québec des droits et l'exercice exclusif de compétences qui constituent des pierres d'assise du contrat de 1867. Derrière le prétexte vertueux d'un rapatriement qui devient tout à coup une obsession, ce geste unilatéral cache donc des intentions qui, elles, ne sont pas du tout angéliques<sup>39</sup>.

Il s'agit d'un usage du passé fort du premier ministre Lévesque à l'occasion de son discours inaugural, et ce, en pleine période de négociation avec le fédéral sur la nature du renouvellement de la Constitution. Il faut également souligner un changement de discours de la part du premier ministre. En effet, comme nous l'avons relevé dans la partie précédente, ce dernier interprétait sa défaite référendaire comme une victoire morale plutôt qu'une volonté populaire de réformer le fédéralisme.

À partir de 1987, quelques libéraux dont le premier ministre Bourassa, ainsi qu'Alain Dubuc de *La Presse*, font pression de nouveau sur le fédéral et le ROC – tout en essayant de convaincre les Québécois – en prétendant que Meech permettrait le véritable changement réclamé par les Québécois<sup>40</sup>. On utilise alors les résultats du

---

canadienne, Commission permanente de la présidence du conseil et de la Constitution, *DAN, 31e législature, 6e session, no 46*, 11 février 1981, p. B-2041; Jean-Pierre Charbonneau (PQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, Commission permanente des affaires intergouvernementales, *DAN, 32e législature, 1e session, vol. 24*, no 26, 10 juin 1981, p. B-1074-1075; Fernand Lalonde (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature 2e session, vol. 25, no 1*, 30 septembre 1981, p. 36; Claude Morin (PQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN, 32e législature 1e session, vol. 24*, no 2, 20 mai 1981, p. 31.

<sup>39</sup> René Lévesque (PQ) à l'occasion du message inaugural, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 1*, 5 novembre 1980, p. 1-2.

<sup>40</sup>Notons que le député libéral Yvon Lafrance soutient que les Québécois qui ont voté pour un renouvellement du fédéralisme se sont fait bernier à deux reprises. La première avec le rapatriement

référendum de 1980 pour promouvoir l'Accord du lac Meech, en s'appuyant sur cette volonté des Québécois envers un renouvellement de la Constitution qui les avantageraient<sup>41</sup>. Il s'agit là d'une manœuvre politique cohérente de la part des libéraux qui peuvent en quelque sorte « vendre » cet ensemble de propositions constitutionnelles comme une grande avancée pour les Québécois tout en mettant au rencart l'option de souveraineté-association.

Ensuite, une dernière phase s'amorce à l'approche du référendum de 1992, alors que des membres du PLQ, de même que Robert Libman du Parti égalité<sup>42</sup>, mettent l'accent sur l'attachement profond des Québécois envers le système fédéral canadien, comme ils l'auraient exprimé le 20 mai 1980. Notons que certains de ces acteurs se satisfont du *statu quo* constitutionnel et rejette l'idée d'accorder plus de pouvoir au Québec<sup>43</sup>. Ces acteurs souhaitent préserver le système fédéral, peu importe sa forme et les moyens qu'il faut prendre pour y arriver. Rappelons qu'à l'époque, les libéraux cherchent à faire accepter le projet de loi 44 qui oriente le vote référendaire à venir sur les offres du Canada plutôt que sur la souveraineté du Québec. Ainsi, comme mentionnée dans le chapitre précédent, la rhétorique libérale oppose dès lors le camp du Oui, un vote pour le Canada, au camp du Non, un vote indirect pour la

---

et la seconde avec l'échec de Meech. Il prétend que le projet de loi 150 va remédier à cette injustice. Yvon Lafrance (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 1e session, vol. 31, no 139*, 12 juin 1991, p. 9202.

<sup>41</sup> Voir Jacques Chagnon (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 33e législature, 1e session, vol 29, no 127*, 18 juin 1987, p. 8717; France Dionne (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 33e législature, 1e session, vol 29, no 128*, 19 juin 1987, p. 8834; Gil Rémillard (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 130*, 23 juin 1987, p. 9020; Robert Bourassa (PLQ) lors du discours d'ouverture, *DAN, 32e législature, 2e session, vol. 30, no 1*, 8 mars 1988, p. 5; Alain Dubuc, « D'une St-Jean-Baptiste à l'autre », *La Presse*, 22 juin 1991, p. B2.

<sup>42</sup> Soulignons que cette position est en parfaite continuité avec le discours du PÉ, car, comme l'explique l'historienne Jessica Riggi, « [p]our ce parti, le référendum de 1980 constitue un épisode sombre de l'histoire du Canada. Il est utilisé à la fois pour discréditer l'option de la souveraineté et le projet de loi 150 du PLQ, plus spécifiquement l'article du projet de loi prévoyant un référendum sur la souveraineté en automne 1992. » Jessica Riggi, *La question constitutionnelle chez les responsables politiques québécois, 1985-1991 : Un long désenchantement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016, p. 146.

<sup>43</sup> Cette idée est cependant beaucoup plus répandue dans les rangs du PE que du PLQ.

souveraineté. Selon cette interprétation, les Québécois doivent voter Oui au référendum de 1992 afin de renouveler leur attachement au système fédéral<sup>44</sup>.

Nous constatons donc que pour certains acteurs, l'attachement au Canada peut vouloir dire non pas le renouvellement du fédéralisme, mais le statu quo. Ainsi, les Québécois auraient plutôt exprimé une volonté de conserver le système fédéral dans sa forme actuelle qui répartit équitablement les pouvoirs entre le fédéral et les provinces. Notons toutefois qu'il s'agit d'un courant marginal, car la volonté de renouveler le fédéralisme est beaucoup plus populaire dans les interprétations du résultat du référendum de 1980.

### 3.4 Les effets du référendum

Comme nous avons pu le constater, le référendum de 1980 a influencé la culture politique québécoise, particulièrement en ce qui a trait à la question constitutionnelle. Cette dernière section, légèrement différente des précédentes, aborde les usages du passé qui concernent les représentations des effets du référendum de 1980 sur la société québécoise à court et moyen terme<sup>45</sup>. Nous verrons que dans la majorité des cas, les acteurs n'y trouvent aucun avantage<sup>46</sup>. À dire vrai, les usages du passé regroupés dans cette partie sont pour la plupart l'œuvre de responsables politiques du PLQ et de producteurs d'opinions issues de quotidiens

---

<sup>44</sup> Voir Jean-Guy Bergeron (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 48*, 10 septembre 1992, p. 3418; Robert Libman (PÉ) lors du débat sur une motion, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 48*, 10 septembre 1992, p. 3374; Gaston Blackburn (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 44, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 45*, 4 septembre 1992, p. 3167. Soulignons qu'à l'été 1991, le député libéral Jean-Guy St-Roch (PLQ) soutenait un discours similaire, mais en parlant du référendum sur la souveraineté. Jean-Guy St-Roch (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 1e session, vol. 31, no 140*, 13 juin 1991, p. 9219.

<sup>45</sup> Soit de 1980 à 1995.

<sup>46</sup> Un usage du passé du responsable politique Neil Cameron est représentatif de ce rejet du référendum. Dans la foulée du débat sur la loi 150 en juin 1991, le député du Parti Égalité affirme que le référendum n'est pas un bon outil pour de grands enjeux de société parce que trop dans l'instant présent et enclin à semer la division. Pour lui, ce n'est jamais une bonne idée, surtout si ça devient une habitude. Neil Cameron (PÉ) lors du débat sur le projet de loi 150, *DAN, 34e législature, 2e session, vol. 31, no 144*, 19 juin 1991, p. 9602.

fédéralistes. Que ces derniers se montrent critiques à l'égard du référendum du PQ nous apparaît donc cohérent. Nous verrons toutefois que les péquistes ne se gênent pas pour blâmer les libéraux fédéraux et provinciaux pour le recul du Québec par leur participation active à l'échec référendaire. Nous avons recensé trois effets négatifs associés au référendum de 1980 qui prennent régulièrement la forme d'usages du passé jusqu'en 1995.

#### 3.4.1 L'accaparement de l'espace public

Dans le premier tiers de la période étudiée, en particulier durant l'année 1980, certains acteurs se plaignent régulièrement de l'accaparement inutile de l'espace public par le référendum. Pour les tenants de cette interprétation, ce référendum fut inutile, voire nuisible. L'effet principal relevé concerne le retard dans les travaux parlementaires. Pour une majorité d'entre eux, le gouvernement aurait dû mettre temps et efforts sur des politiques favorisant la croissance économique. Ce phénomène s'inscrit donc en réaction au contexte de ralentissement économique sévissant en 1980, et surtout, celui de la crise économique à proprement parler qui frappe entre 1981 et 1983. Ainsi, au printemps 1980, Marie-Josée Drouin de *La Presse* dit que le référendum a créé de l'incertitude économique et que « le gouvernement doit donc attacher la plus grande priorité au développement industriel et à la croissance économique soutenue [...] [de même que] de favoriser l'investissement étranger<sup>47</sup>. » Trois ans plus tard, alors que la crise économique fait

---

<sup>47</sup> Marie-Josée Drouin, « L'économie québécoise après le référendum », *La Presse*, 27 mai 1980, p. A6. Sur l'incertitude économique voir Jean-Claude Rivest (PLQ) lors du débat sur le discours sur le budget, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 30, 3 juin 1983, p. 1821-1823. Sur la nécessité de relance économique voir également Michel Le Moignan (UN) lors du débat sur le message inaugural, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 3, 11 novembre 1980, p. 54; Lucien Caron (PLQ) lors du débat sur le discours inaugural, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 12, 27 octobre 1980, p. 469; Ivan Guay, « Québec se doit de favoriser le secteur privé », *La Presse*, 7 novembre 1981, p. A6; Thérèse Lavoie-Roux (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les motions de censure, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 8, 14 avril 1983, p. 412; Clifford Lincoln (PLQ) lors du débat sur le message inaugural et les motions de censure, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 27, no 5, 31 mai

des ravages, le chef intérimaire du PLQ Gérard D. Levesque martèle, à l'instar de la chroniqueuse de *La Presse*, que le référendum a canalisé tous les efforts du gouvernement et que dorénavant la population exige plutôt que ces efforts soient mis au service de la création d'emploi :

On a eu droit ici au Québec, de 1976 à 1980, à une période d'incertitude, de flottement, d'ambiguïté qui a précédé le référendum de 1980, mais qui a, en même temps, été l'occasion de canaliser tant d'énergies et tant de talents vers une fin qui n'a pas tellement aidé le Québec. Nous recommençons encore cet exercice grâce à ce gouvernement qui continue de chercher à inventer des problèmes, alors qu'il serait tellement simple de servir les intérêts des Québécois et des Québécoises et de répondre à leurs aspirations les plus légitimes. Ce que les gens demandent aujourd'hui, c'est quoi? Donnez-nous donc du travail. Travaillez donc, comme gouvernement, à créer des emplois, à créer un climat propice aux investissements<sup>48</sup>.

De manière légèrement différente, mais en utilisant le même argumentaire que les acteurs précédents, Jean-Claude Rivest prétend que tout l'argent, le temps et les efforts dépensés dans le référendum auraient dû être investis ailleurs, comme dans le renouvellement du fédéralisme<sup>49</sup>. Rodrigue Tremblay, quant à lui, affirme que le référendum a pris trop de place dans les travaux de l'Assemblée nationale et que le gouvernement n'a pas été en mesure d'administrer convenablement la province durant cette période<sup>50</sup>. Soulignons que dans ce cas comme dans le précédent, on fait usage

---

1983, p. 229; André Bourbeau (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 5e session, vol. 28, no 3*, 18 octobre 1984, p. 97-98.

<sup>48</sup> Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 43*, 22 juin 1983, p. 2979-2980. Voir aussi Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 110*, 10 mars 1983, p. 7866-7867; Gérard D. Levesque (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN, 32e législature, 4e session, vol. 27, no 2*, 24 mars 1983, p. 48.

<sup>49</sup> Jean-Claude Rivest (PLQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales, *Commission permanente des affaires intergouvernementales, 31e législature, 4e session, no 304*, 11 juin 1980, p. B-14445. Voir aussi Claude Ryan (PLQ) lors du débat sur le message inaugural, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 3*, 11 novembre 1980, p. 41-43.

<sup>50</sup> Rodrigue Tremblay (indépendant) lors du débat sur le message inaugural, *DAN, 31e législature, 6e session, vol. 23, no 3*, 11 novembre 1980, p. 65. Thérèse Lavoie-Roux tient sensiblement le même discours, mais en ce qui a trait à la gestion des hôpitaux. Thérèse Lavoie-Roux (PLQ) lors de la

du passé dans le but de souligner la nécessité de déclencher des élections générales et ainsi de renverser le gouvernement péquiste.

### 3.4.2 La division de la population : une réconciliation souhaitée

Le référendum de 1980 a évidemment créé de la division au Québec. Lorsqu'on soumet à un peuple un projet de société par une question fermée de ce type, la population est inévitablement divisée en deux camps. Malgré cela, nous relevons une interprétation persistante qui associe l'outil référendaire à la division des Québécois. Soulignons qu'il ne s'agit pas de se référer à une stratégie référendaire mise de l'avant en 1980 pour faire croire à la population qu'un Québec souverain serait divisé contre lui-même. Ici, les acteurs interprètent plutôt la période référendaire comme ayant mené à une division de la population. C'est pourquoi nous traitons ce genre d'usage du passé non pas comme une stratégie référendaire, mais comme un effet du référendum.

Les acteurs poursuivent principalement deux objectifs lorsqu'ils avancent cette interprétation du résultat référendaire. Ils appellent à la réconciliation ou ils attaquent les péquistes pour leur rôle d'instigateurs du référendum et, donc, à l'origine de cette division. Soulignons que dans la grande majorité des cas, les acteurs insistent sur l'idée voulant que le référendum ait causé de la division au sein de la population québécoise. En effet, la ritournelle de la division des familles qui, pensons-nous, est toujours présente dans la mémoire collective des Québécois est employée sporadiquement de 1980 à 1995. À titre d'exemple, à l'automne 1995, le député libéral Jean-Claude Gobé met en garde contre les effets du prochain référendum en affirmant que ce n'est pas la solution et qu'il n'est pas désiré par les Québécois :

Rien dans ce projet qui nous est soumis [...] par les séparatistes n'apporte de solution claire et réaliste à ces attentes réelles et quotidiennes de nos électeurs. J'entends déjà – on les a entendus – les tenants du Oui dire que le Québec veut du changement et que cela justifie un tel bouleversement, une campagne référendaire qui, l'expérience parlant depuis 1980 – on s'en souviendra – déchirera les communautés, les régions, les familles, les amis; qui, comme en 1980, laissera des cicatrices pour de longues années, alors que notre société, afin de faire face aux grands changements que le monde moderne connaît actuellement, tant dans le domaine technologique qu'avec l'ouverture mondiale des marchés, a plutôt besoin de cohésion et de solidarité<sup>51</sup>.

Ce discours dans lequel nous distinguons une volonté d'opposer référendum et unité nationale est en fait une arme qui peut être employée par les libéraux lorsqu'ils veulent mettre les péquistes dans l'embarras<sup>52</sup>. La société y est présentée comme étant unifiée, mais fragile, et l'on sous-entend que le processus de réconciliation a été si long et pénible, que l'on doit à tout prix éviter d'amorcer une nouvelle croisade référendaire. Notons également qu'on ne prend pas en considération le résultat de l'hypothétique futur référendum, c'est le processus qui est critiqué. On mise sur l'argument qu'une population divisée contre elle-même ne sera pas en mesure de construire un nouveau pays qui serait meilleur que l'ancien.

En parallèle, d'autres acteurs prétendent que la division persiste au sein de la société québécoise et font appel à la réconciliation, que ce soit dans l'immédiat post-

---

<sup>51</sup> Jean-Claude Gobé (PLQ) lors du débat sur la proposition du premier ministre visant l'adoption d'une question référendaire portant sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, *DAN*, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 73, 13 septembre 1995 [HTML en ligne]. Voir aussi William Cusano (PLQ) lors du dépôt du projet de loi 111, *DAN*, 32e législature, 3e session, vol. 26 no 106, 15 février 1983, p. 7631-7632; Michel Gratton (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 32e législature, 6e session, vol. 29, no 52, 23 octobre 1986, p. 3508; Henri Paradis (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 33e législature, 1e session, vol. 29, no 84, 11 mars 1987, p. 6012; Marc-Yvan Côté (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 36, *DAN*, 34e législature, 2e session, vol. 32, no 28, 2 juin 1992, p. 1496; Claude Masson, « Et les lendemains... », *La Presse*, 28 octobre 1995, p. B2. Claude Dubois prétend quant à lui que le PQ a divisé la population entre urbains et ruraux. Claude Dubois (PLQ) lors de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, *DAN*, 32e législature, 5e session vol. 28, no 2, 20 décembre 1984, p. CAPA-62.

<sup>52</sup> Cela explique pourquoi nous avons retrouvé ce discours dans des périodes différentes, et pas seulement à l'approche des référendums de 1992 et 1995.

référendaire<sup>53</sup>, à la signature<sup>54</sup> et à la mort de Meech ou encore à l'aube du référendum de 1995<sup>55</sup>. L'un des usages du passé illustrant cette tendance survient dans les jours suivant la main tendue de Jacques Parizeau au premier ministre Bourassa à la suite de l'échec de l'Accord de Meech. C'est au producteur d'opinion Alain Dubuc que l'on doit ce discours le 30 juin 1990 :

Le référendum que propose Jacques Parizeau reste une formule attrayante, s'il est le prolongement de ce consensus. Au Québec, le référendum de 1980 a laissé des cicatrices, après avoir divisé la société et même les familles. Mais si, par miracle, PQ et PLQ se retrouvaient dans le même camp, le référendum devient une forme de plébiscite, dont l'issue, connue à l'avance, deviendrait un facteur d'unité, l'expression d'une volonté commune qui procurerait à Québec le mandat fort dont il a besoin<sup>56</sup>.

Il est amusant de noter qu'Alain Dubuc, éditorialiste de *La Presse*, semble ouvert à accepter l'idée d'un référendum si le PQ et le PLQ sont réunis. Dubuc semble ainsi suivre la mouvance des responsables politiques libéraux qui se laissent tenter par la souveraineté à la suite de l'échec de Meech, et qui finissent par réclamer de nouveau une réforme du fédéralisme.

Certains usages du passé au sujet de la division de la classe politique provoquée par le référendum ont aussi été repérés à travers les sources analysées. Comme l'explique Jean-Claude Leclerc du *Devoir*, ce clivage entre les responsables politiques des deux principaux partis, notamment entre René Lévesque et Claude Ryan, aurait eu pour effet de ralentir la vie politique courante et d'empêcher le développement d'une vision à long terme dans les choix de sociétés. Il lance donc un appel à la réconciliation de la classe politique juste avant le rapatriement de la

---

<sup>53</sup> Jean-Claude Leclerc, « La fête d'un pays incertain », *Le Devoir*, 19 juin 1980, p. 10

<sup>54</sup> Claude Trudel (PLQ) lors d'audition de personnes et d'organismes relativement à l'entente constitutionnelle du lac Meech, *Commission permanente des institutions, DAN, 33e législature, 1e session, vol 29, no 59*, 21 mai 1987, p. CI-2465.

<sup>55</sup> Alain Dubuc, « Un peuple face à deux options », *La Presse*, 21 octobre 1995, p. B2.

<sup>56</sup> Alain Dubuc, « Le charme rétro des États généraux », *La Presse*, 30 juin 1990, p. B2

Constitution<sup>57</sup>. Nous pensons que cela fait office d'instrument politique pour les péquistes afin d'unir la classe politique derrière le gouvernement.

Dans un autre ordre d'idée, plusieurs affirment que le gouvernement péquiste crée deux classes de citoyens, les bons qui sont en faveur de l'indépendance et les mauvais qui ont voté Non. Les bons citoyens sont souvent catégorisés comme étant les Québécois blancs et francophones, ceux dits « de souche » ou « pure laine ». Les mauvais, dont les droits doivent être défendus parce qu'ils sont victimes de discrimination, voire de racisme, sont tantôt les personnes âgées<sup>58</sup>, tantôt les anglophones<sup>59</sup> et le plus souvent les minorités ethniques<sup>60</sup>. D'ailleurs, la responsable politique libérale Fatima Houda-Pepin montre un bon exemple d'usage du passé en 1994, en utilisant l'argument du clivage ethnique. Elle affirme que le gouvernement péquiste a fiché les groupes ethniques en 1980, parce qu'associés au vote du Non. Elle réclame donc un débat sur la réforme de la liste électorale informatisée afin que ce genre d'abus ne se répète pas au moment où l'ombre d'un référendum sur la souveraineté se dessine<sup>61</sup>.

---

<sup>57</sup> Voir Jean-Claude Leclerc, « Des choix de société », *Le Devoir*, 16 septembre 1980, p. 10. Voir aussi Marcel Pepin, « Le défi de Chrétien », *Le Soleil*, 23 mai 1980, p. A6; Jacques-Yvan Morin (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 6, 18 novembre 1980, p. 182; Claude Charron (PQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, vol. 25, no 3, 2 octobre 1981, p. 137-138.

<sup>58</sup> L'équipe éditoriale, « Ugly slurs surface again », *The Gazette*, 7 octobre 1992, p. B2.

<sup>59</sup> Voir notamment Edgar Andrew Collard, « Referendum echoes », *The Gazette*, 24 mai 1980, p. 18; Germain Leduc (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 46, *DAN*, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, vol. 26, no 56, 12 mai 1982, p. 3449.

<sup>60</sup> Voir notamment Louise Robic (PLQ) lors du débat sur une motion, *DAN*, 33<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 30, no 8, 23 mars 1988, p. 376-377; Monique Gagnon-Tremblay (PLQ) lors du débat sur la question référendaire de 1992, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, vol. 32, no 47, 15 septembre 1992, p. 3617. Notons que toutes deux étaient alors ministres des Communautés culturelles et de l'Immigration.

<sup>61</sup> Fatima Houda-Pepin (PLQ) lors de la période des questions, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, vol. 34, no 15, 19 décembre 1994 [HTML en ligne]. Voir aussi Cosmo Cusano (PLQ) lors de la période des questions, *DAN*, 34<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, vol. 34, no 16, 20 décembre 1994 [HTML en ligne].

### 3.4.3 L'échec référendaire a placé le Québec dans une position de faiblesse (1980-1995)

Si la grande majorité des acteurs affirment que le référendum eut essentiellement des effets négatifs, certains vont jusqu'à prétendre que l'échec référendaire a placé le Québec dans une position de faiblesse constitutionnelle. Deux visions s'opposent pour désigner les responsables de cet affaiblissement du Québec. Dans le premier cas, des responsables politiques libéraux et producteurs d'opinions de *La Presse* jettent le blâme sur les péquistes, qu'ils accusent d'être nuisibles aux intérêts du Québec en raison de leurs prétentions indépendantistes. En fait, ils leur reprochent d'avoir tenu un référendum, et surtout de l'avoir perdu, ce qui les place dans une position intenable, comme l'affirme la députée libérale Lise Bacon :

[L]a crise constitutionnelle, comme je le mentionnais tantôt, provoquée essentiellement par un parti, celui du Parti québécois, qui, obsédé par son option séparatiste et coincée dans un résultat référendaire net et clair – oui, cela a été non au référendum – n'a réussi qu'à affaiblir le Québec, qu'à lui faire perdre sa place historique au sein du Canada<sup>62</sup>.

Mme Bacon fait ici référence à la perte du droit de veto en matière de réforme constitutionnelle historiquement accordé au Québec, qu'elle associe à l'échec du référendum péquiste.

Dans le second cas, des responsables politiques péquistes et producteurs d'opinion critiquent les membres du PLQ qui semblent prêts à accepter tout ce qui vient du fédéral. En début de période, ils avancent que les résultats du référendum ne signifient pas que la lutte pour les droits du Québec soit terminée et qu'il faille courber l'échine devant Ottawa. Il faudrait plutôt continuer de réclamer la juste part qui revient au Québec, comme l'ont fait traditionnellement les différents

---

<sup>62</sup> Lise Bacon (PLQ) lors du débat sur le projet de loi 105, *DAN*, 32e législature, 3e session, vol. 26, no 98, 10 décembre 1982, p. 6903. Voir aussi Marcel Adam, « Pourquoi le Québec s'est-il trouvé isolé? », *La Presse*, 9 novembre 1981, p. A6; Jean-Marc Fournier (PLQ) lors de l'étude des crédits de la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, *Commission permanente des institutions*, 35e législature, 1e session, vol. 34, no 36, 4 avril 1995 [version en ligne].

gouvernements de la province. Ainsi, au lendemain de sa défaite référendaire, Lévesque affirme que cela ne doit pas être perçu comme un recul des pouvoirs de l'État québécois, et qu'il faut plutôt se relever les manches : « [en] cette période d'effervescence constitutionnelle qui est censée s'ouvrir, le Québec a besoin comme jamais, soutient le premier ministre, au niveau de l'État provincial, de porte-parole à la fois inébranlables sur l'essentiel et de la plus complète transparence<sup>63</sup>. » Lévesque prétend ainsi que son parti est le plus apte à négocier et défendre les droits et revendications traditionnelles de la province francophone. Jacques Parizeau, quant à lui, indique que l'interprétation des résultats ne doit pas mener à l'aplaventrisme du Québec, justifiant par le fait même une demande de subvention fédérale<sup>64</sup>. Le ministre des Finances explique que bien qu'il n'apprécie pas le système fédéral canadien, celui-ci demeure en vigueur et que, s'il faut respecter les règles en vigueur, le Québec doit réclamer la juste part qui lui est due.

Soulignons que durant la première moitié de la période, certains acteurs tiennent un discours qui critique les politiciens fédéralistes – tant à Québec qu'à Ottawa – qu'ils accusent d'avoir profité de la situation pour sciemment affaiblir le Québec. Comme l'explique Marcel Pepin, le rapport de force du Québec a été sacrifié par les politiciens fédéralistes. L'éditorialiste du *Soleil* admet volontiers que les Québécois ont clairement dit qu'ils ne veulent pas se séparer du Canada, mais constate que le gouvernement québécois perd du même coup son rapport de force pour renouveler le fédéralisme, surtout dans la mesure où Trudeau semble interpréter le résultat référendaire comme il le souhaite<sup>65</sup>. Puis, à l'aube de la campagne

---

<sup>63</sup> René Lévesque (PQ) lors d'une conférence de presse, 23 mai 1980, Société du patrimoine politique du Québec, [en ligne], <http://www.archivespolitiquesduquebec.com>.

<sup>64</sup> Jacques Parizeau (PQ) lors de l'étude des crédits du ministère des Finances, *Commission permanente des finances*, DAN, 31<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, vol. 21, no 299, 10 juin 1980, p. B-14173. Voir dans la même veine René Lévesque (PQ) lors de la période des questions, DAN, 32<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, vol. 26, no 105, 18 décembre 1982 [HTML] en ligne.

<sup>65</sup> Marcel Pepin, « Une réforme interrompue le 20 mai », *Le Soleil*, 8 octobre 1980, p. A6. Voir aussi Claude Morin (PQ) lors du débat sur une motion, DAN, 31<sup>e</sup> législature, 6<sup>e</sup> session, vol. 23, no 6, 18 novembre 1980, p. 183; Marc Laurendeau, « Le rêve du Commonwealth francophone sombrerait

référendaire de 1995, Jacques Parizeau rappelle la « trahison » des responsables politiques d'Ottawa qui ont nui aux aspirations autonomistes des Québécois à la suite de la victoire du Non : « C'est triste à dire, mais, si on vote Non, on remet notre avenir entre les mains de gens qui ont consacré leur carrière à faire reculer le Québec. En 1980, après le Non, Jean Chrétien a fait reculer le Québec. À l'époque, ça en avait surpris plusieurs, dont M. Johnson. Cette fois-ci, il y a une différence : cette fois-ci, on est avertis d'avance<sup>66</sup>. » Le premier ministre cherche ainsi à rallier les Québécois à sa cause en les mettant devant le fait accompli, s'ils votent Non, le Québec en ressortira encore une fois affaibli.

### Conclusion

Le chercheur Guy Bourassa remarque que dès les lendemains du scrutin référendaire, *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil* et *The Gazette* présentent des interprétations divergentes du résultat du vote du 20 mai, tout en les exposant comme des faits objectifs. Le Québec en entier aurait alors fait un choix clair et limpide quoiqu'en disent les autres intervenants<sup>67</sup>. Nous avons pu constater dans ce chapitre que ces luttes de représentations affectent non seulement la sphère médiatique de la société québécoise, mais également sa sphère politique. D'abord, deux visions s'affrontent en début de période alors que responsables politiques et producteurs d'opinions « fédéralistes » remettent en question la légitimité du gouvernement Lévesque. Le caractère permanent du résultat référendaire est également un enjeu alors que les uns y voient un vote définitif contre toute sorte de souveraineté, les autres croyants en la possibilité d'un second référendum. Une autre source de conflit concerne une interprétation largement répandue du résultat référendaire, voulant qu'il

---

dans les querelles de tapis rouge », *La Presse*, 29 novembre 1980, p. A9; Marc Laurendeau, « Le Québec dans un pays moins centralisé », *La Presse*, 4 mai 1987, p. B3.

<sup>66</sup> Jacques Parizeau (PQ) discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la campagne référendaire, 1er octobre 1995, Société du patrimoine politique du Québec [en ligne], <<http://www.archivespolitiquesduquebec.com>>

<sup>67</sup> Guy Bourassa, *op. cit.*, p. 205-223.

s'agisse d'un vote pour le renouvellement du fédéralisme. Enfin, une dernière interprétation veut que le référendum de 1980 n'ait eu que des effets négatifs sur la société québécoise. Ce dernier aurait accaparé l'espace public, divisé la population et placé le Québec dans une position de faiblesse dans le contexte de la lutte constitutionnelle.

Cela étant dit, nous pouvons affirmer que si les responsables politiques suivent les lignes de partis dans leurs usages du passé, il semble que la frontière qui sépare les deux camps ne soit pas aussi étanche pour les producteurs d'opinions qui ne sont pas systématiquement soumis aux lignes éditoriales. Ainsi, nous observons à l'instar de Martin Gélinas<sup>68</sup>, que les médias écrits du Québec post-référendaire ne font pas seulement relayer le discours des partis auxquels ils sont généralement affiliés<sup>69</sup>. En d'autres mots, les quotidiens étudiés ne semblent pas constituer ces blocs monolithiques dont la pensée unique musèle les journalistes. À titre d'exemple, Marcel Pepin se porte souvent à la défense des intérêts du Québec en se montrant parfois très critique du gouvernement fédéral, et du PLQ dans une moindre mesure. L'éditorialiste du *Soleil* va même jusqu'à appuyer le gouvernement Lévesque dans sa lutte pour faire reconnaître son droit légitime à rester aux commandes du Québec durant les négociations constitutionnelles suivant le référendum. Un autre éditorialiste faisant couramment usage du passé est Marcel Adam. Durant pratiquement toute la période, Adam tient un discours qui témoigne d'une vision très fédéraliste de la place du Québec au sein du Canada. Souvent hostile aux politiques du gouvernement péquiste, et favorable aux libéraux provinciaux et fédéraux, il se soustrait néanmoins

---

<sup>68</sup> Gélinas soutient que « même si les journaux ont une orientation idéologique clairement définie à un parti au pouvoir ou qu'ils partagent les mêmes intérêts socio-économiques que ce dernier, les médias écrits peuvent être utilisés comme des contre-pouvoirs et ainsi permettre la dénonciation, la critique de manœuvres illégales ou non éthiques du pouvoir politique, ou de tout autre pouvoir de la société. » Martin Gélinas, *L'analyse de contenu du discours référendaire des quotidiens La Presse, Le Soleil et Le Devoir lors du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec*, Mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université du Québec à Montréal, 2003, p. 234.

<sup>69</sup> Cela est vrai si l'on considère que *La Presse* et *The Gazette*, ainsi que *Le Soleil* dans une moindre mesure, sont des quotidiens fédéralistes sur le plan idéologique qui ont tendance à appuyer le camp du Non et que *Le Devoir* est le quotidien le plus favorable à l'indépendance et au camp du Oui.

à la ligne éditoriale de son quotidien à quelques reprises. Il s'en prend notamment au projet de rapatriement unilatéral de Pierre E. Trudeau dans l'immédiat post-référendaire, et à Claude Ryan lors du débat sur le rejet de ce même projet centralisateur par l'Assemblée nationale.

## CONCLUSION

L'épisode référendaire de mai 1980 marque un tournant dans la culture politique du Québec et du Canada. En rejetant la souveraineté-association, les Québécois ouvrent un nouveau chapitre de la saga référendaire qui a commencé au début des années 1960. Ils ne peuvent se douter à l'époque qu'ils se retrouveraient – encore une fois – pris dans un bras de fer s'échelonnant sur une quinzaine d'années entre Québec et Ottawa. Durant ce duel constitutionnel, la société demeure polarisée entre fédéralistes et souverainistes. La lutte est double. Il y a celle avec le ROC, et la lutte fratricide entre Québécois. Si certains responsables politiques disent parler au nom de l'ensemble des Québécois, il est difficile pour les acteurs politiques de présenter l'image d'une nation unie partageant des revendications communes. De plus, ce n'est pas toujours évident de savoir où vont les allégeances premières de ces acteurs qui interviennent dans l'espace public. En ces temps de crise, qu'est-ce qui prime, le salut du fédéralisme canadien ou l'épanouissement de la nation québécoise? Même si, évidemment, l'un ne va pas nécessairement sans l'autre.

Durant ces quinze ans, les Québécois traversent toute une gamme d'émotions en commençant par la colère du rapatriement de la Constitution, suivi de l'espoir de Meech et de l'amertume de son échec. Puis, l'enthousiasme de Bélanger-Campeau a fait place à l'insulte de Charlottetown. Sans oublier qu'en 1995, la tension atteint son paroxysme alors que les deux camps, qui sont finalement départagés par seulement quelques milliers de voix, se dirigent vers un match nul. C'est dans le cadre de cette frénésie entourant la question constitutionnelle que les responsables politiques ravivent le souvenir du référendum de 1980 dans l'espace public. À cet égard, nous

arrivons au même constat que Jessica Riggi, qui affirme que les luttes de représentations mémorielles touchent la sphère politique de l'espace public québécois. Ce mémoire montre que la sphère médiatique n'est pas en reste puisque les représentations d'un passé récent, – l'épisode référendaire de 1980 – sont nombreuses dans le discours des producteurs d'opinion québécois dans les années 1980 et 1990.

C'est donc sous l'angle des usages du passé que nous avons étudié la mémoire du référendum du 20 mai 1980. Il s'agit d'une exploration des manières dont les membres des élites politiques et médiatiques ont utilisé le souvenir de ce référendum pour servir leurs propres fins, et des raisons qui se cachent derrière ces actions. Nous avons cherché à savoir ce que disent ces acteurs sur le référendum et si leurs discours sont demeurés les mêmes sur une période de quinze ans. Dans la grande majorité des cas, nous constatons une transformation des usages du passé entre la première et la seconde moitié de la période. Notons que c'est généralement à partir de la signature de l'Accord du lac Meech en 1987 que s'amorce une transformation du sens des usages du passé en lien avec le référendum de 1980. Nous pouvons dire que cela est dû en partie au nouveau contexte politique qui ramène l'idée d'un autre référendum dans l'horizon des possibles après la mort de Meech.

L'étude que nous avons présentée a été orientée en fonction de deux grands axes de recherche en ce qui concerne les types d'usages du passé. Le premier étudie les stratégies employées par les camps du Oui et du Non lors du référendum. Le second s'intéresse aux nombreuses interprétations du résultat référendaire propagé par les acteurs. Le premier axe semble avoir marqué davantage la mémoire publique que le second, car nous avons trouvé beaucoup plus d'usages du passé portant sur les stratégies référendaires.

## Des stratégies référendaires encore malmenées quinze ans plus tard

Pour ce qui est des stratégies référendaires, c'est la promesse du premier ministre Trudeau qui a laissé le plus de traces dans la mémoire publique. Parmi les nombreux acteurs qui lui accordent des significations particulières, nous retrouvons des responsables politiques péquistes et des producteurs d'opinion du *Devoir* et du *Soleil*. Ces derniers ont tendance à attaquer Trudeau et ses acolytes d'Ottawa au cours d'une période qui dépasse légèrement le cadre du rapatriement de la Constitution, soit de 1980 à 1983. Puis, à partir de Meech et jusqu'au référendum de 1995, c'est plutôt les responsables politiques du PLQ qui sont blâmés, alors qu'on les accuse d'avoir été complices de la fourberie de Trudeau. Ils cherchent ainsi à dépeindre les libéraux comme des gens peu dignes de confiance.

Plusieurs critiques sont également portées sur la façon dont les deux paliers de gouvernement ont dépensé les deniers publics afin d'influencer le vote référendaire. À ce sujet, nous constatons que la critique des dépenses référendaires est principalement le fait des responsables politiques, phénomène encore plus présent en début de période. De plus, nous remarquons que si les péquistes critiquent couramment les dépenses du camp du Non, les libéraux le font systématiquement avec celles du camp du Oui. En fait, plus des trois quarts des usages du passé sont véhiculés par des libéraux, alors que les sommes investies par le fédéral dans la campagne référendaire ont été beaucoup plus importantes que ce que le gouvernement Lévesque avait à sa disposition<sup>1</sup>. C'est surtout sur la stratégie des conventions collectives que les libéraux déversent leur fiel, et principalement en 1982, 1985 et 1995, années de débat autour du renouvellement des conventions collectives des employées de l'État. Il n'y a donc pas de réelles transformations dans la façon de faire ce genre d'usage du passé. Les péquistes quant à eux remettent en question l'intervention du fédéral, d'abord pour faire diversion lorsqu'ils sont

---

<sup>1</sup> Robert Comeau, « D'un référendum à l'autre », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme. Tome II. 1968-2012*, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 135-136.

attaqués par l'opposition libérale, puis pour éviter qu'Ottawa s'immisce à nouveau dans les référendums de 1992 et 1995.

La question posée aux Québécois lors du référendum est aussi à la source de nombreux usages du passé de la part des membres du PLQ. Ces derniers, de manière partisane et en fonction de leur rôle d'Opposition, veulent d'abord remettre en question l'honnêteté du gouvernement péquiste alors que celui-ci bas de l'aile en 1983. La question référendaire est alors présentée comme une stratégie employée par les péquistes qui veulent obtenir le vote des indécis en misant sur son ambiguïté. Mais, en 1991, et plus encore en 1995, s'opère un glissement de cette interprétation. La « bonne » question de 1980, dorénavant qualifiée d'honnête et de démocratique, est opposée à la « mauvaise » question de 1995.

La dernière stratégie référendaire qui consiste à semer la division au sein de la population est particulière parce que les acteurs y font référence seulement en fin de période, plus précisément autour des années référendaires de 1992 et 1995. En effet, plusieurs péquistes et quelques producteurs d'opinions critiquent à cette époque la campagne de peur menée par le camp du Non en 1980. Ainsi, le camp fédéraliste aurait exposé sa malhonnêteté au grand jour en affirmant que les personnes âgées perdraient leurs pensions de vieillesse et que le ROC couperait tous liens économiques avec un Québec indépendant.

#### Des interprétations du résultat référendaire multiples et changeantes

Bien que nous ayons repéré plus d'usages du passé dans notre premier axe de recherche, il n'en demeure pas moins que les interprétations du résultat référendaire sont nombreuses et variées. La première interprétation illustre la dichotomie classique entre le gouvernement et l'Opposition officielle. En effet, durant la fin du règne péquiste, plusieurs libéraux et certains producteurs d'opinion de *La Presse* et *The Gazette* prétendent que le résultat du référendum signifie que le gouvernement

Lévesque n'est plus légitime pour gouverner le Québec et pour négocier la réforme du fédéralisme. À l'inverse, les péquistes et certains producteurs d'opinion du *Devoir* et du *Soleil* soutiennent qu'il n'en est rien, car la population aurait toujours confiance en leur gouvernement.

Cela étant dit, certains acteurs, notamment des membres du PQ et des chroniqueurs du *Devoir*, vont plus loin en affirmant que les péquistes auraient éventuellement le droit de faire un second référendum puisqu'ils interprètent le résultat référendaire comme la volonté de donner une dernière chance au fédéralisme, tout en constatant une augmentation de l'appui populaire au projet de souveraineté. Cette interprétation présente en début de période, entre alors en conflit direct avec celle voulant que les Québécois aient fait un choix permanent le 20 mai 1980. Ainsi, les libéraux et les quelques chroniqueurs de la *Gazette* qui mettent de l'avant cette interprétation présentent la question constitutionnelle comme étant réglée et l'époque référendaire comme appartenant à un passé lointain et révolu.

Dans un autre ordre d'idées, des représentants de toutes les catégories d'acteurs étudiés<sup>2</sup> affirment qu'en rejetant le projet de souveraineté-association, le Québec a voté pour le fédéralisme. Pour certains tenants de ce discours, c'est un fédéralisme renouvelé qui aurait été réclamé le 20 mai 1980. En début de période, tous veulent empêcher le premier ministre Trudeau d'accomplir son projet de rapatriement unilatéral qui est jugé néfaste pour le Québec et contraire au mandat octroyé par la population lors du référendum de 1980. De plus, dans l'immédiat post-référendaire, certains producteurs d'opinions de *La Presse* et *The Gazette*, ainsi que quelques libéraux, cherchent à discréditer le gouvernement Lévesque. Ils affirment alors que la moitié de ceux qui ont voté Oui voulaient en fait un renouvellement du fédéralisme. Lorsque les impératifs du présent changent, plusieurs libéraux soutiennent que l'Accord du lac Meech, puis celui de Charlottetown symbolisent

---

<sup>2</sup> À l'exception des responsables politiques des partis marginaux.

cette volonté de changement constitutionnel qui serait réellement à l'avantage du Québec. Cependant, quelques acteurs – surtout libéraux et du PE – sont bien satisfaits du *statu quo* constitutionnel. Selon eux, les Québécois auraient certes voté Non parce qu'ils sont attachés au fédéralisme canadien, mais ils ne souhaitent pas le modifier.

La dernière interprétation, très populaire en début de période, veut que le référendum souverainiste soit la source de diverses conséquences néfastes pour le Québec. Dans la première des trois tendances qui s'en dégagent, de nombreux libéraux – et quelques chroniqueurs de *La Presse* – déplorent qu'au printemps 1980, le Québec en entier porte son attention sur la lutte référendaire. Cet accaparement de l'espace public aurait empêché les responsables politiques d'accomplir adéquatement leurs tâches quotidiennes. Cela aurait notamment eu pour effet de nuire à l'économie québécoise. C'est pourquoi de 1980 à 1984 ils réclament la tête du gouvernement Lévesque qualifié d'irresponsable. Puis, une autre tendance veut que le référendum ait eu pour effet de diviser les Québécois, que ce soit la population en elle-même, ou encore la classe politique. Remarquant que cette division demeure après mai 1980, certains acteurs<sup>3</sup> appellent à la réconciliation en début de période. Dans les années 1990 avec l'avènement de deux autres référendums, d'autres acteurs utilisent cette interprétation pour discréditer le PQ qui aurait provoqué cette division. Finalement, la dernière tendance de ce type d'usage provient de certains responsables politiques libéraux qui soutiennent que le Québec est plus vulnérable aux empiétements d'Ottawa dans ses champs de compétences qu'avant la tenue du référendum.

*Si je vous ai bien compris...*

Ce mémoire nous apprend que les références au passé référendaire de 1980 surviennent principalement au début et à la fin de la période couverte par notre étude.

---

<sup>3</sup> Encore une fois, des libéraux pour la plupart, mais accompagnés cette fois-ci de producteurs d'opinions de *La Presse*, du *Soleil* et *The Gazette*.

Cela implique que les moments-clés se trouvant en milieu de période n'ont pas produit la quantité d'usages du passé anticipé. S'il fallait cerner les limites de ce « creux de vague », nous pourrions dire qu'il s'amorce en 1984 et perdure jusqu'en 1991. Notons tout de même un léger sursaut en 1987, année de la signature de l'Accord du lac Meech. Cela étant dit, soulignons qu'en fin de période, on atteint une quantité significative d'usages du passé seulement lors des années référendaires de 1992 et 1995. Il y a donc un autre « creux de vague » entre ces deux années. Nous pensons que le premier « creux de vague » est plus signifiant puisqu'il coïncide avec plusieurs modifications du discours de certains groupes d'acteurs. Mais qu'est-ce qui les pousse à évoquer le souvenir du référendum de 1980 sous un nouvel angle? Nous constatons que deux facteurs déterminants dictent l'évolution du nombre d'usages du passé portant sur le référendum entre 1980 et 1995.

Comme nous venons de voir, c'est durant les quatre années suivant le référendum de 1980 que surviennent la plupart des usages du passé. Nous qualifions ce phénomène « d'effet d'actualité ». Compte tenu du temps et des efforts qui ont été investis dans la lutte référendaire, il est normal que le souvenir de ce passé « très » récent soit encore vif à la mémoire des acteurs qui l'on vécu. Pour beaucoup d'entre eux, une importante charge émotionnelle est associée à ce référendum. Par ailleurs, la polarisation référendaire a perduré plusieurs mois, instaurant un climat favorable à la prolifération des usages du passé. De plus, même si un certain rapprochement s'est opéré au plus fort de la saga du rapatriement de la Constitution<sup>4</sup>, la polarisation se fait encore sentir à travers une vive lutte de représentations et le référendum fait toujours parler de lui. À l'occasion du débat entourant ces négociations constitutionnelles, nombreux sont ceux qui soulignent que le référendum est, à bien des égards, à l'origine du projet de rapatriement. Il va sans dire qu'après le coup de force de

---

<sup>4</sup> Il faut attendre jusqu'en février 1981 avant de voir des rapprochements entre péquistes et libéraux sur cette question. C'est effectivement à ce moment que les chefs du PQ, du PLQ et de l'UN se sont unis pour condamner le rapatriement unilatéral annoncé par le premier ministre Trudeau, récemment décrié par le rapport Kershaw. Graham Fraser, *Le Parti québécois*, trad. de l'anglais par Dominique Clift, Toronto, Libre expression, 1984, p. 288.

Trudeau, les usages du passé fusent de toutes parts. Pour les uns, c'est la stratégie de la « promesse de Trudeau » qui est descendue en flammes, alors que pour d'autres, qui ne s'appuient pas sur le discours du premier ministre canadien, c'est le renouvellement du fédéralisme qui n'est pas à la hauteur des attentes.

Ce mémoire montre que lorsqu'il est question de faire référence au référendum de 1980, les lignes de partis sont plutôt étanches. En effet, aucune dissidence n'a été recensée, et ce, même lorsqu'une sympathie envers la souveraineté du Québec gagne les rangs du PLQ au début des années 1990. Si certains libéraux pouvaient alors être en accord avec les péquistes au sujet de la souveraineté, ils n'étaient sûrement pas prêts à leur tendre une perche en disant du bien du référendum de 1980 à l'Assemblée nationale.

L'autre facteur qui influence de manière significative le nombre d'usages du passé est ce que nous appelons l'effet « année référendaire ». Notre analyse démontre une augmentation considérable du nombre d'usages du passé aux alentours des référendums de 1992 et de 1995. Notons que dans le cas présent, ce sont surtout les stratégies référendaires qui sont mises de l'avant. C'est donc principalement dans le premier axe de recherche qu'il y a ces deux sursauts du nombre d'usages du passé. À l'inverse, il paraît beaucoup plus difficile pour les acteurs étudiés de développer un argumentaire autour des interprétations du résultat du référendum en fin de période, et ce, même lors d'années référendaires. Cela s'explique par le fait que les usages du passé sont essentiellement de l'ordre de la comparaison entre les référendums. L'objectif derrière l'acte de remémorer le référendum de 1980 est évidemment d'influencer le vote lors des référendums des années 1990. Il est alors plus utile de critiquer les stratégies référendaires avant le scrutin que de remettre en cause les interprétations des résultats après celui-ci.

Dans un autre ordre d'idées, ce mémoire nous apprend également qu'une pression plus grande s'exerce sur les acteurs de la sphère politique que sur ceux de la sphère médiatique lorsqu'ils font référence au référendum de 1980. Les producteurs

d'opinions semblent effectivement plus enclins à outrepasser les lignes éditoriales, alors que les responsables politiques ne dérogent pas des lignes de parti. Ces lignes éditoriales plus poreuses font en sorte que chroniqueurs et éditorialistes peuvent donner leurs propres opinions, même si à certains moments cela signifie adopter le point de vue de leurs opposants politiques ou idéologiques. Cela renforce donc notre conviction voulant que les producteurs d'opinions soient loin d'être des pantins qui relaient aveuglément les positions idéologies des propriétaires des journaux. Ils ont plutôt le pouvoir d'influencer et le devoir d'instruire leur lectorat. Cependant, il nous paraît évident qu'une étude plus approfondie permettrait de mieux comprendre toutes les subtilités reliées aux enjeux d'intégrité journalistique chez les producteurs d'opinion québécois. Nous voyons toutefois une piste explicative dans le fait que les chroniqueurs ne sont pas toujours rattachés à un seul quotidien. Certains d'entre eux, pigistes ou employés permanents, écrivent dans plusieurs journaux sur une base régulière, sans compter tous ceux qui changent d'employeurs au cours de leur carrière. Nous pensons que leurs employeurs, les patrons des quotidiens, connaissent indubitablement les allégeances politiques de ces chroniqueurs mobiles. Le cas de Pierre Bourgault, souverainiste de la première heure, qui écrit des chroniques pour *The Gazette* en est un exemple frappant. Qui plus est, Marc Laurendeau à *La Presse*, quoique moins partisan que Bourgault, tient généralement un discours qui rompt avec le fédéralisme assumé du quotidien de la rue Saint-Jacques. Nous pouvons également y voir une preuve d'ouverture de la part des dirigeants des quotidiens qui embauchent des chroniqueurs amenant un autre point de vue sur le conflit constitutionnel et ainsi créer un véritable lieu de débat.

Ce mémoire a en outre amené une contribution modeste à l'histoire de la culture politique québécoise. Le référendum de 1980 a souvent été décrit comme étant à la source du rapatriement unilatéral de la Constitution, et par conséquent de Meech, Charlottetown et du référendum de 1995. Notre analyse permet de mieux comprendre les luttes de représentations qui ont poussé les acteurs publics à

construire puis déconstruire des liens entre le référendum et ces événements. En effet, les significations et interprétations particulières qui ont été accordées au référendum en 1980 et 1981 ne sont pas nécessairement les mêmes qu'en 1987, 1990, 1992 et 1995. Ainsi, l'évolution du discours des responsables politiques libéraux sur la question référendaire illustre bien à quel point la partisanerie peut être forte lorsqu'il est question de faire l'indépendance. Autrement dit, tous les moyens sont bons quand c'est pour la « cause ». Par ailleurs, le fait que le référendum soit rappelé le plus par les libéraux durant ces quinze années de luttes constitutionnelles signifie que les usages du passé deviennent des armes mémorielles et rhétoriques pour rappeler la division des Québécois, les campagnes de peur et l'échec du PQ.

D'autre part, un autre apport de ce mémoire à l'historiographie repose sur le fait qu'il dresse un portrait original de la mémoire publique du référendum de 1980 vue à travers la lorgnette des usages du passé. En plus d'être l'une des rares études traitant de ce référendum en particulier, c'est la seule qui croise une analyse du discours des responsables politiques et des producteurs d'opinion québécois. Ces deux groupes d'acteurs disposent d'une tribune exceptionnelle dans notre société, leur permettant de diffuser leur propre vision de la société et de l'inscrire dans le temps. Il ne faut pas oublier que les usages du passé sont déterminés par les besoins du présent et du futur<sup>5</sup>.

La contribution originale de ce mémoire à l'historiographie québécoise n'est donc pas sans limites. Plusieurs réserves doivent être soulignées. D'abord, les producteurs d'opinions et les responsables politiques font peut-être partie des acteurs les plus influents de l'espace public québécois, mais ils ne sont pas les seuls à influencer la mémoire publique. Effectivement, une multitude d'acteurs s'affrontent dans cette lutte hégémonique pour la domination des champs social et politique. Le discours évoquant le souvenir du référendum de certains de ces acteurs mérite d'être

---

<sup>5</sup> Martin Pâquet et Serge Dupuis, « Faire son temps », dans Martin Pâquet et Serge Dupuis (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies américaines*, Québec, PUL, 2018, p. 3.

étudié. C'est le cas pour les journalistes travaillant pour d'autres médias d'information tels que la radio et la télévision. De nombreux acteurs de la culture populaire québécoise exercent aussi une influence considérable sur la mémoire publique. Ceux-ci, qui sont souvent associés à un préjugé favorable à la cause indépendantiste, présentent donc un point de vue particulier du référendum de 1980. Pensons aux comédiens, chanteurs, auteurs et humoristes. L'exemple d'Yvon Deschamps est particulièrement éloquent.

Pour ce qui est des sources, nous sommes loin d'avoir présenté un portrait exhaustif du discours public des responsables politiques, notamment parce que l'Assemblée nationale siège seulement quelques jours par semaine et fait relâche durant plusieurs mois. Par ailleurs, nous avons traité qu'une infime partie des discours tenus à l'extérieur de l'Assemblée nationale comme lors de conférences de presse, de rassemblements partisans, de débats télévisés ou même dans les quotidiens. D'autre part, rappelons que pour maximiser le traitement des données, nous n'avons pas dépouillé systématiquement les quatre quotidiens durant l'ensemble des quinze années étudiées. Cela implique que les usages du passé dénombrés lors de notre étude ne reflètent pas totalement la réalité. Rappelons toutefois que notre objectif n'a jamais été de prétendre à l'exhaustivité dans ce domaine.

Ce mémoire doit plutôt se concevoir comme une étude exploratoire de l'univers de la mémoire publique. Il ouvre d'ailleurs la voie à de nouvelles perspectives de recherche. Il serait intéressant d'étudier le point de vue du Canada anglais sur le référendum de 1980, à travers les discours des responsables politiques fédéraux à la Chambre des communes ainsi que des producteurs d'opinions de la presse canadienne. Il en ressortirait forcément une vision différente de celle des Québécois, se rapprochant fort possiblement de celle des producteurs d'opinion de la *Gazette*. D'autre part, il serait pertinent d'étudier les référendums de 1992 et 1995 sous l'angle des usages du passé. Cela pourrait se faire en reprenant notre

méthodologie, qui croise les discours des producteurs d'opinion<sup>6</sup> et des responsables politiques, en y apposant une analyse combinant le quantitatif et le qualitatif. Cela serait d'autant plus pertinent pour le référendum sur l'Accord de Charlottetown, car nous avons vu à quel point la population s'est sentie trahie par le « détournement » du référendum qui devait porter à l'origine sur la souveraineté conformément aux recommandations de la Commission Bélanger-Campeau. Nous sommes curieux d'en apprendre plus sur les interprétations du résultat de ce référendum et sur les stratégies référendaires qui sont décrites de manière éloquente dans l'ouvrage de Jean-François Lisée<sup>7</sup>. Il serait également opportun d'étendre l'analyse aux années subséquentes, alors que la culture politique québécoise est de nouveau en mutation à la fin des années 1990, avec un PQ au pouvoir qui ne mise plus sur la souveraineté comme voie de salut à court terme. Nous sommes curieux de connaître le rapport qu'entretiennent alors les premiers ministres péquistes Lucien Bouchard, Bernard Landry et Pauline Marois avec le référendum de 1980. Même chose du côté des libéraux de Jean Charest et de Philippe Couillard qui ont fréquemment ressorti l'épouvantail référendaire en campagne électorale au cours des années 2000 et 2010, tout ceci afin de discréditer les péquistes.

L'une des images les plus mémorables du référendum de 1980 est celle d'un René Lévesque somme toute optimiste dans la défaite qui lance à la foule : « Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de me dire : à la prochaine fois<sup>8</sup> ». Cette prochaine fois est venue, mais sans le résultat escompté par le fondateur du PQ. À l'heure actuelle, ce parti n'est plus l'ombre de lui-même et le climat politique n'est pas favorable à la mise sur pied d'un référendum sur la souveraineté du Québec. Si cela venait à se produire dans un futur plus ou moins rapproché, nous sommes

---

<sup>6</sup> Valérie Lapointe-Gagnon a déjà fait un travail remarquable de ce côté pour le référendum de 1995. Voir Valérie Lapointe-Gagnon, *op. cit.*

<sup>7</sup> Jean-François Lisée, *Le tricheur. Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*, Montréal, Éditions du Boréal, 1994, 578p.

<sup>8</sup> René Lévesque, « À la prochaine fois. », dans Paul Terrien, *Les grands discours de l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, p. 354.

convaincus que la mémoire du référendum de 1980 referait surface dans l'espace public. Il va sans dire que si un contexte différent amenait des usages du passé nouveaux, certaines stratégies référendaires seraient vraisemblablement similaires.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

#### Débats parlementaires

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée nationale du Québec*. [Débats de l'Assemblée et des différentes commissions parlementaires en lien avec le référendum du 20 mai 1980]. 1980-1995.

### Discours

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, *Discours des premiers ministres*, 1980-1995.

### Journaux

*La Presse*, 1980-1995

*The Gazette*, 1980-1995

*Le Devoir*, 1980-1995

*Le Soleil*, 1980-1995

### Études

#### Ouvrages de référence

BALTHAZAR, Louis, « Le nationalisme au Québec », *Études internationales*, vol. 8, no 2, 1977, p. 266-281.

BEHIELS, Micheal, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution. Liberalism versus neo-nationalism, 1945-1960*, Montréal/Kingston, MQUP, 1985, 366p.

- IGARTUA, José E, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-1971*, Toronto, UBC Press, 2006, 277p.
- JACOB, Louis, *Histoire de la presse quotidienne au Québec de 1945 à 1995*, Mémoire de maîtrise en communication, Université de Montréal, 2003, 156p.
- LACASSE, Roger, *Baie James : l'extraordinaire aventure des derniers pionniers canadiens*, Paris, Presses de la Cité, 1985, 289p.
- LAPORTE, Gilles et Luc LEFEBVRE, *Fondement historique du Québec*, 3<sup>e</sup> édition, Montréal, Chenelière Éducation, 2008, 262p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome 2 : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, 834p.
- NORRIE, Kenneth, Douglas OWRAM et J. C. HERBERT EMERY, *A History of the Canadian Economy*, Scarborough, Thomson-Nelson, 2002, 439p.
- PANNETON, Jean-Charles, *Le gouvernement Lévesque. Tome 1 : De la genèse du PQ au 15 novembre 1976*, Québec, Septentrion, 2016, 352p.
- PANNETON, Jean-Charles, *Le gouvernement Lévesque. Tome 2 : Du temps des réformes au référendum de 1980*, Québec, Septentrion, 2017, 355p.
- PETITCLERC, Martin et Martin ROBERT, *Grève et paix. Une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux Éditeur, 2018, 275p.
- TERRIEN, Paul, *Les grands discours de l'histoire du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 448p.

#### Études théoriques et méthodologiques

- HALBWACHS, Maurice, *Mémoire collective (reproduction de l'édition de Paris : 1950)*, février 2001, [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html), (17 juin 2016).

- HARTOG, François et Jacques REVEL (dir.), *Les usages politiques du passé*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2001, 206p.
- LACHAPELLE, Guy, *Claude Ryan et la violence du pouvoir, Le Devoir et la crise d'octobre 1970 ou le combat des journalistes démocrates*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 224p.
- LEGOFF, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, 409p.
- NELLES, H.V., *L'histoire spectacle; Le cas du tricentenaire de Québec*, traduit de l'anglais par Hélène Paré, Montréal, Boréal, 2003, 428p.
- NORA, Pierre, « Mémoire collective », dans LE GOFF, Jacques, Roger CHARTIER, et Jacques REVEL (dir.), *La nouvelle Histoire*, Paris, Retz-C.E.P.L, 1978, 574p.
- PÂQUET, Martin, « « Amnistier le passé comme on enlève des bottes ». Des usages publics du passé au Canada et au Québec contemporains », dans PÂQUET, Martin (dir.), *Faute et réparation au Canada et Québec contemporain*, Québec, Éditions Nota Bene, 2006, p. 13-35.
- PÂQUET, Martin et Michel DE WAELE. « Culte du présent et usages publics du passé : un enjeu civique fondamental », *Options politiques*, Juillet-Août 2008, p. 70-75.
- PÂQUET, Martin et Serge DUPUIS (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies américaines*, Québec, PUL, 2018, 336p.
- PÂQUET, Martin et Serge DUPUIS, « Faire son temps », dans Martin Pâquet et Serge Dupuis (dir.), *Faire son temps. Usages publics du passé dans les francophonies américaines*, Québec, PUL, 2018, p.1-10.
- RUDIN, Ronald, *L'Acadie entre le souvenir et l'oubli : un historien sur les chemins de la mémoire collective*, trad. de l'anglais par Daniel Poliquin, Montmagny, Boréal, 2014, 445p.

SAVARD, Stéphane, *Hydro-Québec et l'État québécois : 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, 435p.

#### Études sur la question constitutionnelle

BALTHAZAR, Louis, Guy LAFOREST et Vincent LEMIEUX, *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980-1992*, Enjeux et perspectives, Québec, septentrion, 1991, 312p.

BASTIEN, Frédéric, *La Bataille de Londres. Dessous, secrets et coulisses du rapatriement constitutionnel*, Montmagny, Boréal, 2013, 476p.

BROUSEAU-DESAULNIERS, Antoine, « Le débat constitutionnel chez les responsables politiques québécois à l'aube de la Révolution tranquille (1960-1966) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 23, no 1, automne 2014, p. 177-193.

BROUSEAU-DESAULNIERS, Antoine, *L'évolution du débat politique québécois en regard de la question constitutionnelle (1960-1971)*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016, 160p.

COMEAU, Robert, « D'un référendum à l'autre », dans COMEAU, Robert, Charles-Philippe COURTOIS et Denis MONIÈRE (dir.), *Histoire intellectuelle de l'indépendantisme. Tome II. 1968-2012*, Montréal, VLB Éditeur, 2012, p. 133-152.

DION, Léon, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal, Boréal, 1995, 378 p.

GAGNON, Alain-G et Daniel LATOUCHE, *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres : les Québécois s'interrogent sur leur avenir*, Montréal, Québec-Amérique, 1991, 602p.

- LAPOINTE-GAGNON, Valérie, *Penser et "panser" les plaies du Canada : Le moment Laurendeau-Dunton 1963-1971*, Thèse doctorat (histoire), Québec, PUF, 2013, 380p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la Commission Laurendeau-Dunton*, Montréal, Boréal, 2018, 413p.
- LISÉE, Jean-François, *Le tricheur. Robert Bourassa et les Québécois, 1990-1991*, Montréal, Éditions du Boréal, 1994, 578p.
- McROBERTS, Kenneth, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 485p.
- MEISEL, John, Guy ROCHER et Arthur SILVER (dir.), *Si je me souviens bien. As I Recall. Regards sur l'histoire*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), 1999, 491p.
- RIGGI, Jessica, *La question constitutionnelle chez les responsables politiques québécois, 1985-1991 : Un long désenchantement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2016, 184p.
- ROCHER, François et Benoît PELLETIER (dir.), *Le nouvel ordre constitutionnel canadien : du rapatriement de 1982 à nos jours*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Politeia, 2013, 337p.
- Études sur les référendums et la démocratie directe
- BÉLANGER-CHAMPAGNE, Jérôme, *La démocratie ne fut jamais une option : analyse critique des discours modernes de justification de l'État, du gouvernement représentatif et du rejet de la démocratie directe*, mémoire de maîtrise (science politique), Université du Québec à Montréal, 2012, 108p.
- BRUN, Henri et Guy Tremblay, « Consultations populaires québécoises et référendums fédéraux », *Les Cahiers de droit*, vol. 20, no 1-2, 1979, p. 137-152.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC, *La consultation populaire au Canada et au Québec*, 3e éd, Québec, Directeur général des élections du Québec, 2000, p. 39-42.

DROUILLY, Pierre, « Réflexions sur le référendum de 1992 », *Cahiers de recherche sociologique*, no 20, 1993, pp. 221-225.

GOW, James Iain, « Les effets pervers d'une bonne idée : la démocratie directe en Californie », *Politique et Sociétés*, vol. 17, no 1-2, 1998, p. 239-271.

LEDUC, Lawrence, *The Politics of Direct Democracy: Referendums in Global Perspective*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 214p.

PAPADOPOULOS, Yannis, *Démoncratie directe*, Paris, Economica, Collection Politique comparée, 1998, 329p.

TAILLON, Patrick, « Pour une redéfinition du référendum consultatif », *Revue internationale de droit comparé*, vol. 59, no 1, 2007, p. 143-155.

TAILLON, Patrick, *Le référendum, expression directe de la souveraineté du peuple?; Essai critique sur la rationalisation de l'expression référendaire en droit comparé*, Paris, Dalloz, 2012, 586p.

WILLIAM, George et David HUME, *People Power: The History and Futur of The Referendum in Australia*, Sydney, UNSW Press, 2010, 303p.

#### Études sur le référendum de 1980

BAU, Jean-François, *Historicité et identité nationale dans le discours référendaire québécois*, Mémoire de maîtrise (communication), Université du Québec à Montréal, 1984, 223p.

BEAUDOIN, Gérald, « Les aspects constitutionnels du référendum », *Études internationales*, vol. 8, no 2, 1977, p. 197-207.

- BERTHIAUME, Pierre, *Le journal piégé ou l'art de trafiquer l'information*, VLB, Montmagny, 1981, 197p.
- BLAIS, André, « Le vote : ce que l'on en sait ... ce que l'on n'en sait pas », dans Édouard Cloutier (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 157-182.
- BOUCHER, Michel, « Le référendum de mai 1980 : présentation de quelques résultats statistiques », *Politique*, no 6, 1984, p. 103-124.
- BOURASSA, Guy, « Les réactions aux résultats », dans Édouard Cloutier (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 205-223.
- BROUILLET, Louise, *Analyse du discours référendaire dans Le Devoir (20 décembre 1979 - 20 mai 1980)*, Mémoire de maîtrise (science politique), Université de Montréal, 1987, 321p.
- CLOUTIER, Édouard (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, 312p.
- DUPUY, Luc, *Analyse de fragments du discours journalistique référendaire : prétextes pour une formation à l'analyse du discours*, Mémoire de maîtrise (Communication), Université du Québec à Montréal, 1986, 213p.
- FRASER, Graham, *Le Parti québécois*, trad. de l'anglais par Dominique Clift, Toronto, Libre expression, 1984, 432p.
- JEDWAB, Jack (dir.), *À la prochaine?: une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000, 167p.
- LACHAPELLE, Guy et Jean NOISEUX, « La presse quotidienne ». Dans CLOUTIER, Édouard (dir.), *Québec : un pays incertain. Réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 135-155.

LIZOTTE, Pierre, *L'impression publique une analyse du discours journalistique sur quelques sondages de la campagne référendaire*, Mémoire de maîtrise (Communication), Université du Québec à Montréal, 1985, 230p.

MARSOLAIS, Claude-V, *Le référendum québécois sur la souveraineté-association de 1980 l'action des principaux groupes constitués*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1990, 174p.

MARSOLAIS, Claude-V, *Le référendum confisqué : histoire du référendum québécois du 20 mai 1980*, Montréal, VLB, 1992, 266p.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE, *Démocratie et référendum : la procédure référendaire*, Actes du colloque du département de science politique, Montréal, Québec/Amérique, 1992, 136p.

#### Études sur le référendum de 1995

DROUILLY, Pierre, *Indépendance et démocratie. Sondages, élections et référendums au Québec, 1992-1997*, Montréal, Harmattan, 1997, 350p.

FRASER, Mario, *L'argumentation éditoriale : le cas de la campagne référendaire d'octobre 1995*, Mémoire de maîtrise, Communication publique, Québec, Université Laval, 1997, 325p.

GÉLINAS, Martin, *L'analyse de contenu du discours référendaire des quotidiens La Presse, Le Soleil et Le Devoir lors du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec*, Mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université du Québec à Montréal, 2003, 242p.

JEDWAB, Jack (dir.), *À la prochaine?: une rétrospective des référendums québécois de 1980 et 1995*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000, 167p.

- LACHAPELLE, Guy, Pierre P. TREMBLAY et John E. TRENT (dir.), *L'impact référendaire*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1995, 409p.
- LAPOINTE-GAGNON, Valérie, *De Fiel et de miel : Les représentations de la stratégie de gestion de la crise post-référendaire présentes dans la presse canadienne, 1995-1999*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 2008, 133p.
- LEVASSEUR, Jean, *Anatomie d'un référendum (1995) : le syndrome d'une désinformation médiatique et politique*, XYZ éditeur, Cap-St-Ignace, 2000, 260p.
- TRENT, John E., Robert Andrew YOUNG et Guy LACHAPELLE (dir.), *Québec-Canada : What is the path ahead ? / Nouveaux sentiers vers l'avenir*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, 363p.
- VENNE, Michel, « Le déroulement de la campagne », dans MONIÈRE, Denis et Jean HERMAN GUAY, *La bataille du Québec. Troisième épisode : trente jours qui ébranlèrent le Canada*, Montréal, Fidès, 1996, 268p.
- YOUNG, Robert Andrew, *The struggle for Quebec: from referendum to referendum?* Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1999, 210p.